



11^e Conférence nationale des métiers du journalisme

Les nouveaux risques du journalisme

Xavier Antoyé

Anthony Bellanger

Jean-Marie Charon

Élise Colette

Hervé Demailly

Anaïs Denet

Nicole Gauthier

Jean-Christophe Gérard

Pascal Guénéé

Julie Hainaut

Estelle Henry

Samuel Laurent

Florence Le Cam

Aline Leclerc

Alexis Lévrier

Saorla McCabe

Charlotte Menegaux

Manon Minaca

Catherine Monnet

Éric Morain

Soraya Morvan-Smith

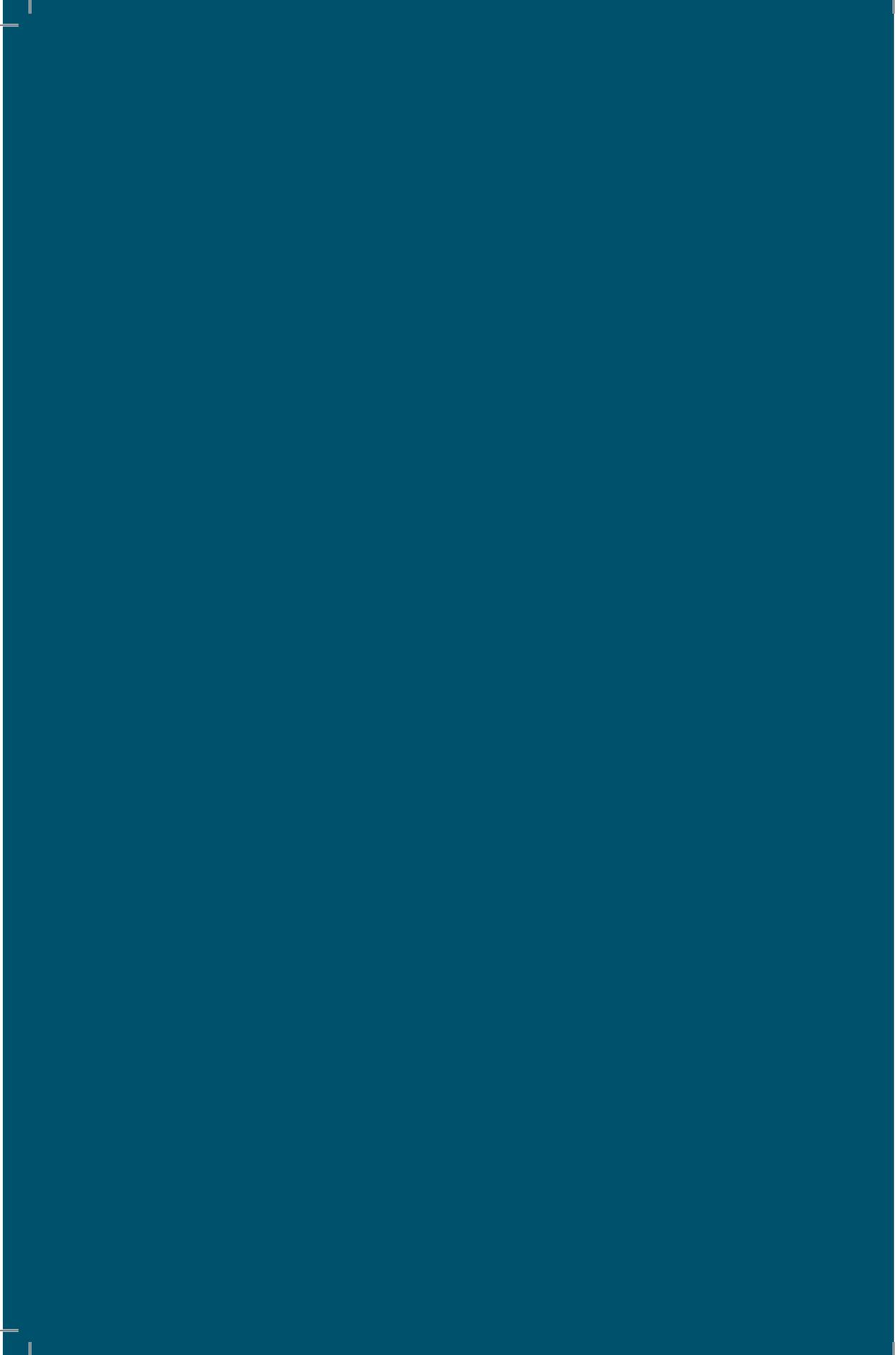
Bertille Ossey-Woisard

Jacqueline Papet

Cyril Petit

Mélodie Taberlet

4 MAI 2021



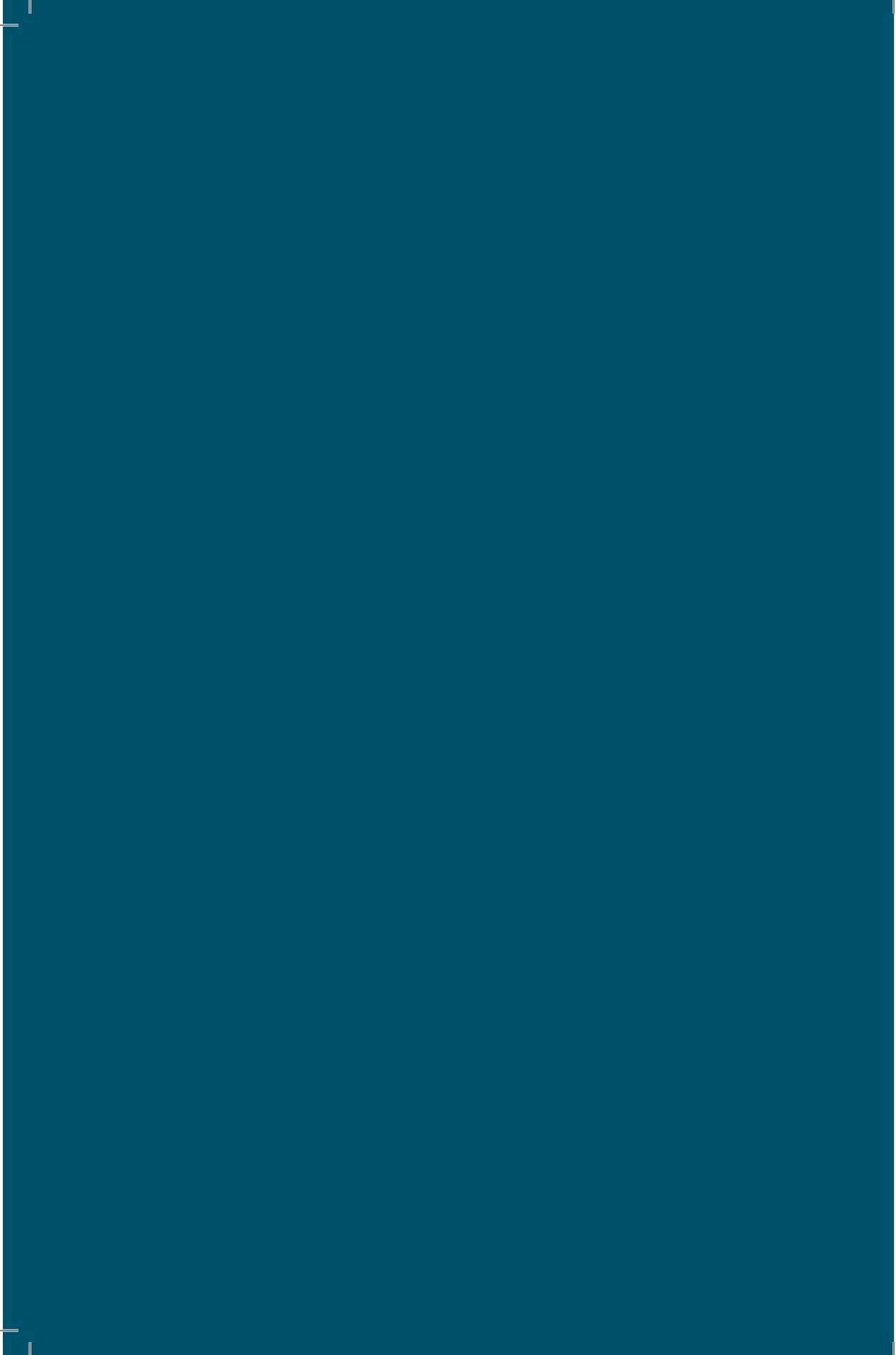


11^e Conférence nationale des métiers du journalisme

Les nouveaux risques du journalisme



4 MAI 2021



Sommaire

Introduction 06

Hervé Demailly, président de la CNMJ

Carte blanche 08

JOURNALISME ET VIOLENCE :
DU TERRAIN À LA RÉDACTION

Florence Le Cam, professeure titulaire
de la chaire de journalisme à l'Université libre
de Bruxelles

Table ronde 14

LES RISQUES DU TERRAIN

Anthony Bellanger, secrétaire général
de la Fédération internationale des journalistes ;
Estelle Henry, pigiste pour RMC ;
Aline Leclerc, reporter au Monde ;
Catherine Monnet, rédactrice en chef
à Reporters sans frontières

Table ronde animée par **Jean-Marie Charon**,
sociologue des médias, et **Jacqueline Papet**,
ancienne rédactrice en chef à RFI

Carte blanche 27

JOURNALISTES FACE AUX RISQUES
PSYCHOTRAUMATIQUES : QUELLE
PRÉVENTION, QUELLE SOLUTION ?

Bertille Ossey-Woisard, journaliste à l'AFP

Table ronde 31

LES RISQUES NUMÉRIQUES

Julie Hainaut, journaliste indépendante ;
Samuel Laurent, journaliste au Monde ;
Saorla McCabe, secrétaire adjointe
du PIDC de l'Unesco ; **Éric Morain**, avocat
pénaliste spécialisé dans le cyberharcèlement

Table ronde animée par **Pascal Guénéé**,
directeur de l'IPJ - Paris-Dauphine,
et **Charlotte Menegaux**, responsable
pédagogique à l'ESJ Lille

Discussion 42

LES DESSINATEURS DE PRESSE, HIER
ET AUJOURD'HUI : UN MÉTIER À RISQUE

Alexis Lévrier, historien de la presse, maître de
conférences à l'université de Reims Champagne-
Ardenne, et **Élise Colette**, journaliste

Carte blanche 51

LE CHOC DE LA VIOLENCE POUR
UN JOURNALISTE ORDINAIRE LORS
DU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES

Jean-Marie Charon, sociologue des médias.

Table ronde 54

MÂTRISER LES RISQUES

Xavier Antoyé, rédacteur en chef du Progrès,
du Bien public et du Journal de Saône-et-
Loire ; **Anaïs Denet**, JRI à Téléantenne, ancienne
correspondante pour RMC et BFMTV ;
Jean-Christophe Gérard, directeur de la sûreté
à France Médias Monde ; **Manon Minaca**
et **Mérodie Taberlet**, journalistes en formation
à l'IPJ - Paris-Dauphine ; **Soraya Morvan-
Smith**, journaliste à France 24 et maître
de conférences associée à l'IUT de Lannion

Table ronde animée par **Nicole Gauthier**,
journaliste, directrice honoraire du CUEJ,
et **Cyril Petit**, directeur de la rédaction
du Journal du dimanche

Conclusion 69

Hervé Demailly, président de la CNMJ

Bibliographie 71

Nos partenaires 72

Vers une certification interbranches
sur l'éducation aux médias et à l'information
Ségolène Dupont, déléguée générale
de la CPNEF de l'audiovisuel

Face au risque, une exigence d'innovation
Guillaume Rogations, directeur des relations
avec les professions et les pouvoirs publics
du groupe Audiens

Introduction

Hervé Demailly

Président de la CNMJ

La 11^e Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ) s'est tenue le 4 mai 2021 en visioconférence. Un petit rappel historique : la CNMJ est née à la suite des États généraux de la presse écrite organisés en 2008-2009, où il était apparu que les représentants de la profession – qu'ils soient journalistes ou employeurs – et les structures de formation se connaissaient peu ou mal, et surtout ne communiquaient pas entre eux. Elle est donc issue de la volonté de créer un lieu d'échange entre ces partenaires. Depuis ses débuts, elle a pour objectif de faire se rencontrer les différents acteurs de la profession que sont les journalistes, les organisations paritaires et les employeurs, et au-delà l'ensemble du monde de l'information, notamment les chercheurs et les universitaires.

Les premières conférences annuelles étaient essentiellement consacrées aux apports pédagogiques et à la structuration des formations en journalisme. Mais très vite, la réflexion s'est orientée vers l'évolution des pratiques professionnelles, soit parce que les outils ont transformé les pratiques, soit parce que les offres médiatiques ont évolué, soit parce que les modes de consommation ont changé. Nous avons eu ainsi plusieurs sessions au cours desquelles nous avons parlé innovation en matière de journalisme et nouveaux modes de consommation. Par la suite, nous nous sommes intéressés davantage

aux acteurs, c'est-à-dire aux journalistes. Nous avons ainsi eu une édition dont le thème était « Femmes-hommes, mode d'emploi dans les médias », une réflexion sur les évolutions des rapports au sein des rédactions. En 2020, nous avons consacré nos débats aux relations entre « les journalistes et les gens » – c'est-à-dire les citoyens, les lecteurs, les auditeurs, mais aussi les témoins cités dans les médias. À l'issue de chacune de nos conférences, un livret est édité, qui lui donne une dimension pérenne et s'inscrit dans une collection éditoriale.

Cette année, nous avons choisi d'aborder « les nouveaux risques du journalisme ». Dans la continuité de nos réflexions de l'an passé, il nous est apparu, notamment à travers l'exemple des Gilets jaunes, que les risques que prenaient ou subissaient les journalistes sur certains terrains étaient différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient quelques années plus tôt. Certes, le risque est inhérent à cette profession, mais, depuis quelque temps et dans une certaine partie de la société, nous voyons apparaître une véritable détestation à la fois des médias et des journalistes.

Voici quelques dizaines d'années, dans les zones de guerre ou sur les terrains dangereux, le mot « presse » écrit sur un drapeau, sur un casque ou sur un gilet pare-balles était une garantie de sécurité et de sauvegarde. Aujourd'hui, un tel affichage aurait plutôt un effet inverse en exposant les journalistes à des dangers expressément liés à l'exercice de leur profession. Au-delà de ces risques physiques propres à de tels terrains,

il s'est développé à l'encontre des journalistes des pratiques violentes et des pressions visant à les intimider. Cette année, Christian Lantenois, reporter photographe du quotidien régional *L'Union* (Reims), a été laissé pour mort sur les lieux d'un reportage et Morgan Large, journaliste spécialiste des dossiers agroalimentaires qui travaille en Bretagne, a constaté le déboulochage d'une roue de sa voiture. Sur le site de la RTBF [*Radio Télévision belge de la Communauté française*], on peut lire des témoignages de journalistes qui se sont fait insulter en couvrant des manifestations à Bruxelles et ont parfois dû être exfiltrés tant la haine des protestataires était flagrante. Ces quelques exemples montrent que, sur le terrain, s'exprime une violence qui peut concerner chaque professionnel.

À cette violence, aux risques de terrain, s'ajoutent désormais des mises en cause du travail journalistique au travers d'actions de harcèlement et d'intimidation. Ces comportements se sont développés depuis quelques années, notamment depuis l'essor des réseaux sociaux. Ils génèrent des risques tout aussi graves que ceux, physiques, liés au terrain, car ils visent à déstabiliser le professionnel visé, à perturber sa façon de travailler et peuvent même conduire à le détruire psychologiquement.

Nous allons donc, au travers de tables rondes, de cartes blanches, d'échanges, faire un état des lieux de ces nouveaux risques. Au-delà du constat, et comme il est inscrit dans l'ADN de la CNMJ, une place importante est faite dans

Depuis quelque temps, nous voyons apparaître une véritable détestation à la fois des médias et des journalistes

les débats aux questions de prévention et à la réflexion sur le rôle de la formation. Nous nous intéresserons donc aussi aux outils de prévention mis en place à la fois par les médias et dans les écoles, en matière de pédagogie.

Enfin, pour consacrer la place de la recherche universitaire au cœur des travaux de la CNMJ, deux chercheurs apporteront leur contribution sur le thème de la journée. Florence Le Cam, professeure titulaire de la chaire de journalisme à l'Université libre de Bruxelles, évoquera les violences, tant dans les rédactions que sur le terrain, et Jean-Marie Charon présentera le résultat de son travail sur les journalistes ordinaires confrontés à la violence lors du mouvement des Gilets jaunes. Bonne lecture. ➤



Carte blanche

JOURNALISME ET VIOLENCE :
DU TERRAIN À LA RÉDACTION

Carte blanche

Journalisme et violence : du terrain à la rédaction

Florence Le Cam

Professeure titulaire de la chaire de journalisme à l'Université libre de Bruxelles

Le propos qui suit est centré sur la question de la violence, sa nature structurelle dans le journalisme et la façon dont cette violence interroge le rapport au métier, les identités professionnelles et les pratiques.

En 2013, Denis Ruellan s'est intéressé aux reporters de guerre et à leur confrontation à la mort, aux risques qu'ils encourent. Nous avons poursuivi ensemble ce travail en l'élargissant à une autre catégorie d'acteurs du journalisme : les présentateurs de télévision. À partir de nombreux entretiens, nous avons essayé de comprendre l'attachement de ces journalistes, reporters et présentateurs, à leur métier. Cet attachement passe notamment par les émotions ressenties, recherchées, qui traversent les corps, les vies, qui laissent des traces. Dans l'ouvrage *Émotions de journalistes*⁽¹⁾, nous suggérons qu'elles seraient le motif de l'activité journalistique. Ressentir est, pour le journaliste, ce qui l'anime, l'engage, le rend dépendant, le perturbe et parfois le force à s'arrêter. Mais l'émotion n'est pas seulement un attrait du métier, elle est ce qui construit profondément l'acte journalistique, permet de le réaliser, contribue à le rendre possible et productif dans le processus de l'information. Elle est

à la fois un motif et un moyen du journalisme comme métier choisi et mis en œuvre. L'« émotricité », néologisme par lequel nous tentons de nous expliquer, exprime deux mouvements d'un même moteur : celui-ci tourne et entraîne. L'émotion est motrice, car elle incite à faire, et elle permet de faire. Cette émotricité semble alors permettre de résister aux risques encourus, parfois même de les apprécier, d'être en alerte pour se protéger ; elle peut aussi constituer la raison d'arrêter sa pratique professionnelle. Elle permet d'appréhender la violence, de l'éviter, de se protéger ou encore de l'utiliser.

Un second intérêt pour les questions de violence vient d'une recherche réalisée avec Manon Libert, de l'Université de Mons, et Lise Ménalque, de l'Université libre de Bruxelles, qui entendait traiter d'une question simple aux réponses complexes : comment se fait-il que les femmes ne représentent qu'un tiers des journalistes en Belgique francophone alors que nous formons davantage de femmes que d'hommes dans les quatre masters en journalisme francophone du pays et qu'elles sont également majoritaires à l'entrée dans le métier ? Au début de cette enquête, en 2018, nous n'avions – soyons honnêtes – aucunement l'intuition qu'une déférente de témoignages ferait état de rapports de domination et de violences organisationnelles.

⁽¹⁾ Florence Le Cam, Denis Ruellan, *Émotions de journalistes. Sel et sens du métier*, Presses universitaires de Grenoble, 2017.

Ceux-ci ne concernent pas uniquement les femmes; de nombreux hommes relatent aussi des situations douloureuses. Mais presque chaque journaliste femme pouvait à un moment ou un autre évoquer des situations de ce type, la concernant elle ou une collègue. Les violences racontées par les femmes sont multiples, liées aux ségrégations horizontales et verticales, à la charge mentale, à du harcèlement, à des discussions à caractère sexuel non voulues, des discours dénigrants à l'égard de leur genre, des propos de nature sexuelle, l'usage de surnoms à caractère sexuel, des formes d'infantilisation, des avances non sollicitées, des contacts physiques non sollicités, des pressions récurrentes de la part des collègues, de la hiérarchie, des sources et parfois des publics.

Ces violences dans le monde journalistique belge ont été énoncées de façon si intense qu'elles font maintenant l'objet d'une thèse de doctorat menée par Elena Louazon. Cette recherche analysera notamment les violences organisationnelles sur les femmes, les personnes racisées, les journalistes précaires et dans le quotidien du travail, qui s'expriment au travers des modalités d'embauche et de construction des carrières, dans les conditions de travail et les relations professionnelles au sein des organisations. Elles se traduisent notamment par du sexisme, du harcèlement ou des périodes de burn-out, pouvant conduire au départ du métier.

Ce propos laisse néanmoins de côté un autre pan de recherche, centré sur les violences telles qu'elles sont médiatisées par les journalistes. Comment médiatiser la violence? Quelles paroles, et quels effets, quelles interprétations? Comment raconter les violences envers les femmes? L'insécurité? La mort? L'inceste? D'autres auront le soin de poursuivre dans cette voie.

Ces deux recherches – celle sur les émotions d'une part, celle sur les femmes journalistes belges francophones d'autre part – m'interpellent sincèrement sur le métier, ses conditions d'exercice, le monde dans lequel nous entraînons nos étudiants, sur lequel nous portons nos regards de chercheurs. Je souhaite donc parcourir avec

vous un cheminement de pensée qui débute par une objectivation des violences et tente d'en trouver le sens et les dynamiques.

UNE OBJECTIVATION DES VIOLENCES

Deux grands ensembles de violences coexistent dans les mondes du journalisme. Le premier pourrait être identifié comme étant constitué de violences dites « extérieures » : les agressions physiques sur le terrain, dans des zones dangereuses, mais aussi dans le quotidien au sein d'une manifestation ou lorsque le journaliste dérange des entre-soi politiques, économiques ou mafieux. La Fédération internationale des journalistes, qui recense ces violences, montre qu'elles ne prennent pas la même forme partout. Les violences physiques (agression, enlèvement, séquestration, voire assassinat) sont évidemment liées au contexte politique, à la plus ou moins grande bienveillance des États envers les agresseurs et les situations d'agression – quand l'État n'est d'ailleurs pas lui-même l'agent violent envers les journalistes : que l'on pense aux conséquences des discours du président brésilien, Jair Bolsonaro, ou de la permissivité à l'égard des forces de police dans certains pays.

Ces actes de violence sont répertoriés; des formations aident parfois en amont les journalistes à s'en protéger. Ils font peur aux assurances et inquiètent des médias qui abandonnent leurs postes de correspondant permanent à certains endroits et se reposent sur la bonne volonté de journalistes indépendants qui prennent alors de gros risques. Ces violences sont donc visibles, reconnues, dénoncées pour la plupart. Elles s'attaquent à la liberté de la presse, au droit du public à l'information, à la liberté d'expression.

À cet ensemble de violences « extérieures » s'adjoint maintenant non seulement un discours de haine antijournalistes et antimédias – très bien décortiqué dans un article d'Arnaud Mercier et Laura Amigo⁽²⁾ –, mais aussi le cyberharcèlement des journalistes, surtout des femmes. De nombreuses études académiques récentes concernent le cyberharcèlement et les relations avec les publics (S.C. Lewis, R. Zamith, M. Coddington,

⁽²⁾ Arnaud Mercier, Laura Amigo, « Tweets injurieux et haineux contre les journalistes et les "merdias" », *Mots. Les langages du politique*, 2021/1 (n° 125), 2021.

2020⁽³⁾) ou les femmes journalistes sportives (T. Everbach, 2018⁽⁴⁾; D. Antunovic, 2019⁽⁵⁾). Ce phénomène se révèle transnational; il peut être observé autant aux États-Unis qu'en Indonésie ou au Pakistan.

En Belgique, nous menons actuellement avec le chercheur Sylvain Malcorps et l'Association des journalistes professionnels une enquête sur la manière dont les entreprises de l'univers des médias accompagnent leur personnel et surtout mettent – ou non – en place des procédures d'alerte, de suivi et de réaction au harcèlement en ligne visant celui-ci. Jusqu'ici, la recherche ne montre pas une prise en charge active de ces problèmes. Les journalistes sont souvent laissées seules et acculées à fermer leurs comptes, ainsi que le dénoncent deux d'entre elles, Florence Hainaut et Myriam Leroy – toutes deux de Belgique francophone –, dans le documentaire *#SalePute*, qui dresse un état des lieux des discours de haine en ligne, notamment envers les femmes médiatisées.

Le second ensemble de violences regroupe les violences organisationnelles. Les atteintes à l'intégrité et les mises en danger dans les entreprises du secteur ont été très peu étudiées. Or, les niveaux de violence sont multiples : social, en milieu de travail, organisationnel et hiérarchique. Des faits et des comportements violents sont observables, certaines normes et cultures de référence les encouragent ou les légitiment, et les impacts sur les journalistes et le personnel des rédactions sont rarement mesurés par les chercheurs – les syndicats et unions professionnelles le font sporadiquement, notamment s'agissant de la souffrance au travail. Ces violences concernent tout autant la gestion des carrières que la façon dont les collaborateurs sont traités (tant du point de vue économique que de la prise en charge des changements de vie, de la parentalité ou du soutien d'un parent; de la prise en compte de la charge mentale, de l'arimage entre vie professionnelle et vie privée).

Prenons les violences qui concernent les femmes, les précaires, les personnes racisées et enfin le monde étudiant. Les difficultés rencontrées par les femmes journalistes sont de plus en plus expliquées et analysées. En France, les travaux de Béatrice Damian-Gaillard, Eugénie Saitta et Sandy Montañola ouvrent de nombreuses voies. Ce mouvement s'observe aussi dans le monde anglophone, sur le harcèlement sexuel au sein des rédactions. Les difficultés que connaissent les jeunes journalistes ou les journalistes précaires sont également documentées. La précarité est évidemment un facteur d'angoisse et de stress pour un ensemble de travailleurs des médias. Même si le statut est parfois choisi, les conditions matérielles, les modes de contractualisation, la flexibilité demandée, la mobilité territoriale ou en matière de compétences sont de puissants moteurs d'« instabilisation » et de déstabilisation des travailleurs.

En Belgique, la petitesse du marché du travail et l'extrême interconnaissance au sein de l'univers des médias rendent la situation encore plus complexe. Les marges de manœuvre sont étroites pour celui ou celle qui voudrait revendiquer une amélioration de ses conditions de travail et exprimer son ressenti, dénoncer des violences au travail et par le travail. La question des origines joue également. Les médias belges sont produits non seulement majoritairement par des hommes, mais de fait par des hommes blancs. Le sujet de la diversité dans ce secteur est devenu un enjeu dans le pays depuis une quinzaine d'années. Il prend d'autant plus d'importance actuellement que des associations militantes de citoyens et citoyennes mais aussi de travailleurs et travailleuses des médias issus de groupes minorisés se mobilisent ou se structurent : une association, *Media and Diversity in Action*, vient d'être créée en Belgique; des baromètres de la diversité dans les contenus (notamment au niveau des sources) commencent aussi à exister, en particulier dans la presse magazine.

⁽³⁾ Seth C. Lewis, Rodrigo Zamith, Mark Coddington, « Online Harassment and Its Implications for the Journalist-Audience Relationship », *Digital Journalism*, vol. 8 (8), 2020.

⁽⁴⁾ Tracy Everbach, « "I realized it was about them... not me" : Women sports journalists and harassment », *Mediating Misogyny*, Palgrave Macmillan, Cham, 2018.

⁽⁵⁾ Dunja Antunovic, « "We wouldn't say it to their faces" : online harassment, women sports journalists, and feminism », *Feminist Media Studies*, 19 (3), 2019.

Dans les faits, les personnes issues de groupes minorisés, quand elles parviennent à s'insérer dans le marché médiatique, sont très peu visibles, n'occupent pas de positions hiérarchiques importantes ou alors très rarement et, surtout, semblent quitter le métier relativement rapidement. Le livre de la Française Alice Coffin, *Le Génie lesbien*⁽⁶⁾, est un exemple patent et il ne doit pas masquer le ressenti quotidien de certaines d'autres journalistes qui vivent en silence un ensemble de discriminations. Il est clair en tout cas que les entreprises de médias belges francophones commencent à se rendre compte du manque de diversité dans leurs salles de rédaction, puisque tant les instances ministérielles que les responsables de rédaction ont commencé il y a deux ans à solliciter les formations au journalisme pour tenter de trouver des solutions... avec en arrière-fond l'idée qu'ils pourraient, en renouvelant les figures de leurs équipes, rajeunir leur public.

D'importantes recherches empiriques sur le sujet sont encore nécessaires en Belgique. Mais, dans le cadre d'une recherche menée au sein de notre laboratoire et portant sur une controverse autour d'une présentatrice météo dans l'entreprise publique d'audiovisuel, nous faisons émerger un autre paramètre qui devrait retenir davantage l'attention des chercheurs : celui du racisme dans les entreprises du secteur, surtout d'un racisme bienveillant, voire de la négation du racisme structurel (qui est aussi une forme de violence) dans la couverture médiatique de certains faits et événements.

Enfin, le dernier point concerne les étudiants dont les modes de socialisation les confrontent souvent très tôt à des formes de violence, de domination, de concurrence. Sous prétexte de leur donner un avant-goût de leur future vie professionnelle, ils sont plongés dans des représentations organisationnelles, professionnelles, des sources et des publics dans lesquelles la violence occupe une place centrale.

Alors que le premier ensemble de violences est visible, public, le récit de ces violences internes rencontre des résistances : il est difficile de les

raconter et d'être cru. La narration de ces faits oscille entre des postures de déni (pour sauver l'image du journalisme, afficher l'importance de ce métier, transcender le quotidien, fustiger des générations, des genres ou des origines) et des revendications militantes fondamentales (l'association Prenons la Une, le documentaire *Je ne suis pas une salope, je suis une journaliste* de Marie Portolano et Guillaume Priou) qui ressemblent à des « arts de la résistance » au sens de James C. Scott⁽⁷⁾.

QUEL SENS PEUT-ON DONNER À CES VIOLENCES ?

La compréhension des violences internes doit reposer sur un constat abrupt qui considère la violence comme étant structurelle dans le journalisme. Elle serait même systémique. Le simple fait de choisir de faire des études en journalisme, en France, par exemple, relève d'un processus relativement violent de sélection et d'un parcours hyperconcurrentiel. L'entrée dans le métier aussi ; y rester est souvent aussi une gageure, y faire sa carrière reste aléatoire.

J'aimerais proposer deux pistes de réflexion. La première renvoie aux violences produites, subies, vues et reproduites et à une prise en compte globale. La seconde renvoie à ce que la violence dit du journalisme.

Dans l'introduction de ses textes choisis sur la violence⁽⁸⁾, Hélène Frappat rappelle que « *la violence serait la force en action, la force quand elle s'exerce* », et qu'il faut peut-être moins s'intéresser à la nature du concept de violence qu'aux usages spécifiques de celle-ci. En l'occurrence, elle renvoie avant tout au pouvoir, au fait d'y accéder, de s'y maintenir, mais aussi à sa critique, à l'opposition que celui-ci peut susciter. La violence dans un contexte organisationnel (que ce soit dans le journalisme ou au sein d'autres espaces professionnels) est produite dans des moments spécifiques, par des gestes, des attitudes, des décisions ; mais elle est aussi vue : nous en sommes témoins, parfois consentants, parfois silencieux, parfois – mais peut-être plus rarement – vindicatifs. Et elle est aussi, finalement, reproduite.

⁽⁶⁾ Alice Coffin, *Le Génie lesbien*, Grasset, 2020.

⁽⁷⁾ James C. Scott, *La Domination et les Arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, 2008.

⁽⁸⁾ Hélène Frappat, *La Violence*, Flammarion, 2000.

Sur plus jeune que soi, ou plus précaire, sur une personne se trouvant dans une situation plus délicate. Elle n'est donc pas seulement le fait de quelques-uns. Si les dénonciations des violences semblent de plus en plus fréquentes – certains parlent de « *libération de la parole* » –, elles apparaissent pourtant comme sectorielles : journalistes des rubriques sportives, femmes issues de groupes minorisés, femmes. Il me semble que ce n'est pas en isolant les actes que nous pouvons mieux comprendre la violence, mais bien en posant l'hypothèse que l'environnement médiatique et les conditions économiques, la précarisation des emplois et la gestion des ressources humaines et des carrières, les violences faites à certaines catégories sociales discriminées dans les entreprises du secteur, les silences, le manque de solidarité, la cécité forment un tout et s'alimentent mutuellement. Que tous ces éléments doivent être pensés dans leur intersectionnalité, seule à même d'expliquer de nombreuses situations de travail et les ressentis qu'elles font naître. Isoler certains faits et comportements violents d'autres faits et comportements violents n'est pas la solution.

Les faits et les comportements ne sont par ailleurs pas les seuls éléments à prendre en compte. Les chercheuses Chantal Arousseau et Simone Landry (1996⁽⁹⁾) insistent sur l'articulation de trois composants de la violence : les faits et les comportements observables d'une part, les normes partagées et la culture de référence d'autre part, et enfin les impacts à tous les niveaux (surtout psychosociaux). Les normes partagées et la culture de référence nous conduisent à la seconde piste de réflexion : ce que la violence dit du journalisme.

En premier lieu, la violence, son expression et sa dénonciation peuvent rendre visibles (aussi visibles que les violences extérieures) les rapports de pouvoir, de domination, le déni de tels faits, leur reproductibilité. Le journalisme serait un environnement misogyne, machiste, raciste, cultivant ces normes et cette culture de référence enracinées avant tout dans un monde très masculin. C'est prouvé dans certaines rédactions, à certains moments, dans certaines interactions. La dénonciation sert normalement à rendre visible

le problème, à le gérer éventuellement, mais surtout à attirer pendant un certain temps l'attention sur ces violences – à charge pour certains acteurs de maintenir cette attention pour que la situation ne revienne pas à l'état de départ, et à d'autres de la détourner afin de ne rien changer.

En deuxième lieu, la violence, son expression et sa dénonciation racontent aussi – et c'est parfois difficile à entendre – un certain attachement au travail, qui irait du goût du travail bien fait (au sens d'Yves Clot) aux disputes sur la qualité du travail, qui alimentent évidemment le conflit. Le goût du travail est réputé en sociologie pour unir et diviser à la fois. Certaines violences sont donc l'expression d'une domination, d'un pouvoir de l'un sur l'autre, quand d'autres sont l'expression d'un conflit sur la conception du travail, sur des valeurs, sur ce que représente le journalisme. Dans un monde social tel que celui du journalisme, des sens différents s'entrechoquent entre (pour aller beaucoup trop vite) une vision managériale et commerciale et une vision démocratique et de responsabilité sociale. Les violences sont aussi l'expression de conflits de valeurs sur ce qu'est le journalisme, ce qu'il devrait être, ce qu'il a été, ce qu'il sera. En somme, sur ce qui constitue pour les uns et les autres l'émotivité de faire ce travail, d'y vivre quotidiennement.

En troisième lieu, si l'on s'accorde sur le fait que la violence est structurelle en société, et particulièrement dans le milieu du travail, il faut alors s'interroger non seulement sur les violences produites et subies dans un contexte organisationnel au sein des entreprises de l'univers des médias, mais aussi sur ce que les journalistes eux-mêmes, comme corps professionnel, au travers des médias, produisent sur les individus, sur les autres, sur la société. Les violences faites aux femmes dans les rédactions ne peuvent se penser indépendamment des violences faites aux femmes dans la société, ni de la façon dont les médias produisent des discours sur ces violences, dont ils en parlent, dont ils en montrent les traces, en racontent les circonstances. Ce n'est qu'un exemple, mais les violences dans le journalisme sont à penser dans le même mouvement que les violences produites par le journalisme. ▀

⁽⁹⁾ Chantal Arousseau et Simone Landry, « Les Professionnelles et professionnels aux prises avec la violence organisationnelle » (Rapport n° 64), Université du Québec à Montréal, 1996.

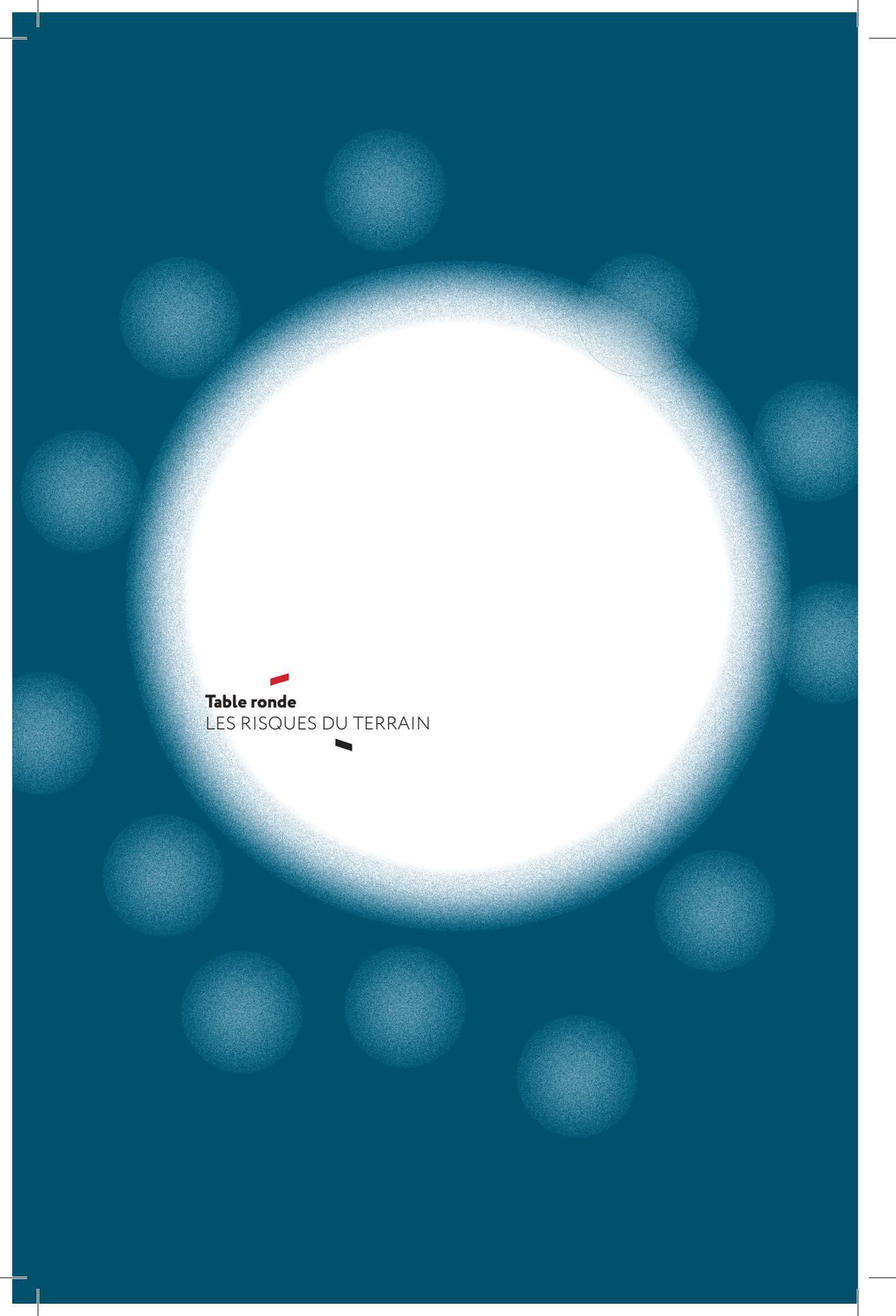


Table ronde
LES RISQUES DU TERRAIN

Table ronde

Les risques du terrain

Table ronde animée par **Jean-Marie Charon** et **Jacqueline Papet**.

Participants : **Anthony Bellanger**, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes ; **Estelle Henry**, pigiste pour RMC ; **Aline Leclerc**, reporter au *Monde* ; **Catherine Monnet**, rédactrice en chef à Reporters sans frontières.

➤ **Jean-Marie Charon** est sociologue, spécialiste des médias, chercheur associé à l'EHESS. Ancien président de la CNMJ, il a publié en 2021 avec Adénora Pigeolat *Hier, journalistes. Ils ont quitté la profession* (Entremises éditions).

➤ **Jacqueline Papet**, ancienne rédactrice en chef à RFI, est membre de la CNMJ et des Entretiens de l'information et présidente (CFDT) de la section journalistes de la commission paritaire nationale Emploi et Formation de l'audiovisuel. Elle a exercé le métier de journaliste pendant quarante ans à Paris et en reportage, notamment sur le terrain africain.

été un moment particulièrement délicat de cette confrontation au risque pour des journalistes qui n'étaient pas préparés à cela.

➤ **Aline Leclerc**, reporter au *Monde*, était rattachée au service politique durant toute la période du mouvement des Gilets jaunes, qui a débuté par des appels à la mobilisation sur Internet avant une première journée nationale d'action, le samedi 17 novembre 2018.

JE SUIS UNE REPORTER qui traite de questions économiques et sociales. Le poste qui avait été créé au service politique, à ce moment-là, avait pour but de mesurer l'impact des réformes économiques et sociales du quinquennat sur le quotidien des Français. Donc, quand monte le mouvement des Gilets jaunes, c'est moi qui le suis, à partir de questions économiques et sociales.

PREMIER CONTACT

J'ai une première rencontre sur un parking de supermarché en Seine-et-Marne, pour assister à une réunion de préparation de ce qu'allait être le 17 novembre. Ma chance a été de tomber sur une rencontre entre Gilets jaunes et d'avoir pu les entendre se parler, écouter les questions qu'ils se posaient, en présence de ceux qui seraient des leaders du mouvement - même s'ils n'ont jamais voulu se revendiquer comme tels -, Éric Drouet et Priscillia Ludosky. J'ai donc eu, avant même le 17 novembre, un avant-goût de ce que cela allait être, avec le positionnement sur des questions économiques et sociales et les revendications autour du pouvoir d'achat de la part de gens qui - point commun de ce premier

Quand on pense aux risques de terrain, on imagine d'abord les risques en zone de guerre ou de tension, essentiellement hors de France. On pense à la Syrie ou à l'Irak, aux balles perdues, aux engins explosifs détonant sur le passage de convois. On se remémore les enlèvements de conscrits ou de confrères devenus monnaie d'échange contre de l'argent, des armes ou d'autres otages... On a tendance à oublier qu'aujourd'hui les risques concernent d'autres terrains : manifestations, enquêtes, dans les pays étrangers mais aussi en France. La mobilisation des Gilets jaunes aura

groupe d'une vingtaine ou d'une trentaine de personnes – n'avaient jamais manifesté et ne votaient pas.

Arrive le 17 novembre. À la rédaction, nous ne savions pas ce qui allait se passer. Certains pensaient même qu'il n'y aurait rien. Le matin même, aucun rendez-vous n'était fixé, ce qui allait être un problème posé par ce mouvement : ce ne sont pas des manifestations dans leur forme habituelle. On se retrouve sur les Champs-Élysées, de petites grappes commencent à s'amalgamer – l'avantage avec des gilets jaunes, c'est que cela se voit, et ils en portaient tous.

Il est difficile d'essayer de rester carré quand on travaille dans ce chaudron

Aline Leclerc

La première journée, c'est une manifestation atypique, relativement calme, où les gens se rencontrent, se comptent, et où l'on entend les propos entendus auparavant. Le mouvement n'est pas constitué, et on ne sait pas très bien quel est l'objectif de cette journée. Lors de la réunion préparatoire, Éric Drouet avait résumé l'idée générale : « *L'objectif, c'est l'Élysée.* » C'était un peu flou dans les têtes. Comme le mouvement avait été complètement sous-estimé par les forces de l'ordre, les Gilets jaunes vont s'en approcher à 200 mètres. Plusieurs fois, ce jour-là, ils vont jusqu'à l'Élysée et, ne sachant pas quoi faire face aux barrages de police, ils repartent. Ils occupent la Concorde, retournent à l'Élysée, reviennent. En fin de journée, les forces de l'ordre arrosent de gaz lacrymogène la rue du Faubourg-Saint-Honoré, non qu'il y ait des violences, mais parce qu'il faut disperser le rassemblement. C'est un moment important, fondateur, une forme de surprise pour des Gilets jaunes dont je redis que c'est la première fois qu'ils manifestent. Beaucoup sont proches des forces de l'ordre, en comptent des membres dans

leur famille : il y a des enfants de gendarmes, des fils de militaires, des gens qui ont un oncle CRS ou un cousin, un fils, etc. C'est un milieu dont ils se sentent proches, et ils sont certains que les forces de l'ordre vont les rejoindre. D'où leur surprise quand la réponse arrive sous forme de gaz lacrymogènes. De cela va naître une forme de radicalisation très rapide, d'autant qu'ils n'ont pas les codes des manifestations.

Le 24 novembre, c'est beaucoup plus spectaculaire. Des barricades sont montées – pas par eux, mais par des gens beaucoup plus habitués à ce genre de mouvement de protestation – sur les Champs-Élysées. Il y a un feu au milieu de l'avenue. Ce sont des images qu'on a vues et revues depuis, mais à l'époque c'était complètement inédit. Et ce jour-là, puisque tout le monde se déclare pacifique, je cherche des gens qui désapprouvent cette forme d'action. Je pense qu'il va y avoir immédiatement une scission. Mais je ne trouve personne. C'est une caricature, mais quand on est journaliste, dans une manifestation, on fait un peu du « délit de faciès » : je vais voir les gens les plus « propres sur eux », les dames les plus élégantes, qui me semblent les plus éloignées de ces actions... Et je ne trouve personne pour condamner les violences. Les gens disent ne pas y participer, mais les comprendre. Il y aura de nouveau de très grosses nuées de gaz lacrymogène. En fin de journée, tous disent : « *Je reviens la semaine prochaine, équipé* » – avec des masques notamment. C'est un tournant.

LE 1^{ER} DÉCEMBRE

Puis c'est le 1^{er} décembre, dont tout le monde se souvient⁽¹⁾. Jusqu'à ce moment-là, je vais aux manifestations habillée normalement, sans matériel : seulement du sérum physiologique pour le gaz lacrymogène, mais sans produit décontaminant, sans casque, sans masque. Nous n'avons rien, aucun équipement n'est prévu à la rédaction pour ce type d'événement. Je ne suis pas la seule, au journal, à traiter ces manifestations : nous sommes nombreux, notamment pour les live, même si j'ai, certes, un peu le *lead* sur les papiers.

⁽¹⁾ La manifestation du 1^{er} décembre 2018 aux Champs-Élysées à Paris a notamment été marquée par le saccage de l'Arc de triomphe ; celle du 16 mars 2019, par l'incendie de la brasserie Le Fouquet's.

Au lendemain du 1^{er} décembre, je demande à être équipée. C'est entendu tout de suite par la direction de la rédaction, qui se met en quête de casques... chez Decathlon. On me demande : « *Qu'est-ce qu'il faut ?* » Mais, moi, je ne sais pas ce qu'il faut. Peut-être un casque. Peut-être un masque qui protège : « *Un masque de bricolage, tu crois que c'est bien ? - Peut-être, je ne sais pas.* » Je me rappelle la réaction d'une partie de la rédaction, de journalistes qui ne sont pas allés sur le terrain. Une collègue que j'aime beaucoup, une journaliste expérimentée, que j'estime énormément, me dit : « *Mais... qu'est-ce que c'est que cette histoire de casque ? C'est ridicule. On n'est pas BFMTV.* » Je lui réponds qu'elle ne se rend pas compte de la façon dont se passent les manifestations de Gilets jaunes. Ce n'est pas tant le problème des gaz lacrymogènes que celui des jets de projectiles : cela peut venir de tous les côtés. Cela m'est arrivé plusieurs fois, d'autant qu'on nous demande d'envoyer régulièrement à la rédaction des petits comptes rendus, par Tweet par exemple. Cela nécessite de se concentrer sur ce qu'on est en train d'écrire, et donc de perdre le suivi de la manifestation. Et cela crée ce nouveau risque : dans quelle mesure est-ce que je me mets en danger au moment où j'envoie ce Tweet ?

Je me rappelle la manifestation du 16 mars [2019]. C'était l'une des plus violentes sur les Champs-Élysées⁽¹⁾. À chaque fois que j'essayais de me mettre à l'abri quelque part, la vitrine derrière moi était brisée. Je me souviens avoir reçu un message de la rédaction disant : « *Au cours de tes pérégrinations, peux-tu demander aux gens s'ils sont plutôt "stop ou encore ?", pour que l'on fasse un papier dans les jours qui viennent ?* » Vous vous imaginez le décalage ? Vous êtes en train de vous demander où vous mettre pour ne pas prendre un éclat de verre, et on vous demande si les gens sont plutôt « *stop ou encore ?* »... J'ai répondu : « *Je crois que les gens sont plutôt "encore", autour de moi.* »

Cela a été l'une des difficultés, à savoir le peu de lisibilité de la manifestation. Je me rappelle une photographie de guerre du journal qui, le 8 décembre, m'avait dit - c'était un peu

du second degré - : « *J'ai presque plus peur dans cette situation qu'en Syrie, parce qu'en Syrie je sais où est le front, je sais d'où ça tire.* » Le problème des manifestations des Gilets jaunes et de la réponse des forces de l'ordre est qu'à aucun moment on n'est en sécurité.

Toute la question pour le journaliste est de savoir où se positionner. Mon travail de journaliste économique et social consiste-t-il à aller voir les violences et à savoir ce qui se passe, ou à rester en arrière pour entendre les revendications ? Mais une grenade lacrymogène, une GLI-F4⁽²⁾, cela se lance. Même loin des points de friction, on prenait des risques. Le 16 novembre 2019, lors de l'une des dernières grosses manifestations, place d'Italie à Paris, un Gilet jaune a perdu un œil en recevant une grenade lacrymogène dans le visage alors qu'il était à plus de 50 mètres du point chaud, en train de rire et de discuter avec ses amis. Et dès lors que les Gilets jaunes ne mettront plus leurs gilets, ce signe distinctif qui permettait aux forces de l'ordre de les différencier des journalistes, cela sera encore plus compliqué.

Cette année a été une très grosse « machine à laver ». Il est difficile de travailler dans la sérénité, d'essayer de rester carré quand on travaille dans ce chaudron en permanence.

J'ajouterai que, au printemps de cette année-là, j'ai été contactée par un organisme étranger (je n'ai pas souvenir de son nom) qui faisait une enquête sur les journalistes. Au même moment, il y avait les manifestations à Hong Kong et un peu partout. Les enquêteurs interrogeaient des journalistes dans le monde entier afin de connaître leurs pratiques. On m'avait demandé quel type d'équipement j'avais. On m'a énuméré tout une liste de matériel : « *On ne vous a pas proposé ceci ? On ne vous a pas proposé cela ? Est-ce que votre rédaction vous a proposé un stage ?* » Je crois en effet qu'il existe un stage intitulé « Comment se comporter en situation de péril ». C'est à ce moment-là que j'ai pris conscience qu'à l'avenir il faudrait qu'on se prépare. Que l'on forme les journalistes à comprendre des manifestations de ce type, à y faire face.

⁽²⁾ Grenade lacrymogène à effet de souffle, contenant une dose de TNT. Son usage par les forces de l'ordre a été interdit en janvier 2020, elle est remplacée par un autre modèle.

COUPURE...

Il y avait un décalage. Entre ce que nous pouvions observer et vivre le week-end, et ce que percevait le reste de la rédaction. Quand je sortais de la manifestation et que je voyais, parfois à quelques centaines de mètres, des gens prendre des verres à la terrasse des cafés, alors que de l'autre côté les gens risquaient leur vie (il y avait vraiment de très grosses tensions), c'était un énorme décalage.

Et avec la rédaction, c'était un peu pareil. Tous les week-ends, on voyait des journalistes qui prenaient un tir de LBD [*lanceur de balles de défense, une arme qui propulse à grande vitesse des balles de caoutchouc*] – ça a été le cas de collègues de la rédaction. Des journalistes voyaient leur matériel saisi par la police et n'avaient donc plus de moyen de protection. Le matin, j'em brassais mes enfants dans leur lit, avant de partir, en me disant : « *J'espère que ce soir, je reviendrai en un seul morceau.* » Le lundi matin, vous qui avez vécu cela – notamment le 16 mars –, vous arrivez à la rédaction et vous vous rendez compte que les gens ont passé un week-end comme si de rien n'était. On ne vient pas vous voir en vous tapant dans le dos, en vous disant : « *Ça va ? Ça a dû être éprouvant !* » En réalité, nous faisons cela un peu dans notre coin.

Parfois, je me dis que nous n'avons pas su assez bien expliquer, faire prendre conscience ou peut-être même témoigner de notre état d'esprit, de la façon dont nous étions pris dans ces manifestations. L'un de mes regrets est de ne pas avoir su communiquer. Il faut aussi de la sérénité et du recul pour dire les choses sans avoir l'impression de geindre ou d'être une petite chose fragile. Journaliste, c'est un métier où l'on n'aime pas les petites choses fragiles ! Et à la rédaction du Monde peut-être encore moins qu'ailleurs. Et quand vous avez des collègues qui partent sur des fronts de guerre, etc., vous n'allez pas venir en pleurant sur votre sort de journaliste qui couvre les Gilets jaunes. Vous vous dites que ce n'est pas audible, qu'il n'y a peut-être pas la place pour cela.

Estelle Henry, pigiste pour RMC, journaliste reporter d'images plurimédia. Elle a été confrontée à des risques d'abord dans le cadre du mouvement d'opposition au projet de barrage de

Sivens (Tarn), puis tout au long des manifestations des Gilets jaunes, qui ont souvent été très violentes à Toulouse, où elle est installée.

J'AI EU PLUSIEURS EXPÉRIENCES où la violence s'est exprimée. D'abord dans une manifestation à Toulouse contre le projet de Sivens, où je suis allée en tant que jeune reporter à Sud Radio – qui était alors à Toulouse. Cela faisait trois ou quatre ans que je travaillais. Je ne m'attendais pas à rencontrer autant de violence, d'autant que je m'étais rendue auparavant sur le lieu où le barrage devait être construit et que cela s'était bien passé. C'était au tout début. La presse s'était retrouvée là-bas. On nous avait quasiment fait une visite guidée des installations de la ZAD, sans problème.

Mais quelques semaines plus tard, lors de cette manifestation à Toulouse, j'ai compris qu'il y avait un vrai risque. Je me suis retrouvée coincée dans une nasse de policiers, j'ai respiré des gaz lacrymogènes. En fait, sans le vouloir, j'ai vécu ce qu'ont vécu les manifestants. L'un d'eux m'a attrapée par le col et m'a mise sur une bouche de métro pour que je puisse respirer, car j'étais totalement affolée, coincée. Nous ne pouvions plus bouger. Toute la place était encerclée. Et ce qui m'a vraiment étonnée, c'est que, lorsque je me suis tournée vers les policiers en brandissant ma carte de presse et en disant : « *Je dois sortir, je dois sortir* », ils n'ont pas voulu me laisser passer tout de suite, alors qu'ils voyaient que j'étais en larmes et que j'avais respiré du gaz. C'était ma première expérience d'une grosse manifestation avec prise de risque, et je ne m'y étais pas préparée. J'ai compris à ce moment-là que je n'avais absolument aucune formation pour cela.

Une petite demi-heure après, j'avais un direct à faire. Il a fallu que je reprenne mes esprits. Je sais que d'autres collègues, peut-être titulaires, avaient pu se former, suivre des stages où on leur apprenait à gérer ce genre de situation et à s'en sortir sans problème. Cela a été une première interrogation pour moi : évidemment, l'adrénaline fait partie du métier, mais justement, si cela fait partie du métier, nous devrions être formés. On devrait nous expliquer les bons réflexes : des choses à savoir, élémentaires, mais que l'on n'apprend pas.

FORMER AUX RISQUES ?

Je sortais pourtant d'une école de journalisme. J'ai fait une formation en alternance, ce qui signifie que j'ai travaillé comme journaliste assez vite tout en suivant des cours. J'aurais pu, alors, acquérir très facilement ce savoir, apprendre toutes ces petites choses très concrètes qui s'avèrent utiles dans des situations dangereuses. J'aurais pu être formée un minimum, si mon école avait été en mesure de prévoir un module. Car le fait est que nous allons tous être confrontés à ce genre de circonstances au moins une fois dans notre carrière.

À RMC, la rédaction pour laquelle je travaille principalement, on me dit : « *Surtout, ne te mets pas en danger. Ce n'est pas grave si tu n'as pas cet interlocuteur-là, on ne t'en voudra pas. L'important, c'est toi et ta sécurité.* » Je n'ai aucun reproche à leur faire dans ce domaine, ils ont toujours été attentifs et je les en remercie, ce n'est pas le cas de toutes les rédactions. J'avais un peu d'équipement personnel, notamment un casque de vélo, j'utilisais ce que j'avais sous la main. Je m'étais acheté du sérum physiologique, pour les yeux.

Je suis précaire, pigiste et, pour les formations, je pense que cela joue. Je n'ai pas forcément droit à des formations spécifiques pour travailler en milieu hostile. Certains collègues titulaires ont pu en bénéficier. Je pense notamment aux reporters de guerre : évidemment, c'est une part importante de leur métier et de leurs pratiques, il faut qu'ils soient formés. Mais ce serait bien également pour les pigistes, car certaines situations peuvent vite devenir dangereuses.

DES JOURNALISTES PRIS À PARTIE PAR LES FORCES DE L'ORDRE ?

Personnellement, je n'ai pas eu à vivre cela. Mais j'ai des collègues qui se sont fait viser, qui ont reçu des balles de LBD. Comment faire pour travailler dans ces conditions ? Si nous sommes pris en étau entre les deux « camps », je ne sais pas comment nous pouvons faire. À un moment, je me suis dit que je n'avais pas signé pour cela. Il y a quelque chose qui ne va pas. Je n'ai pas la réponse, mais cela me pousse à m'interroger.

Je ne dis pas que c'est partout comme cela, et que tous les policiers sont de mauvais policiers. Ce n'est pas la question. Mais le fait est qu'il y a des moments où cela fait peur. Où cela dérape. Il y a eu des moments où nous n'étions pas les

bienvenus ; on nous parlait mal. Alors que ces mêmes policiers, nous les voyons après en travaillant sur d'autres sujets, nous interrogeons leurs syndicats et l'échange se fait naturellement, de façon très fluide, sans aucun problème.

— Aline Leclerc

JE ME RETROUVE TOUT À FAIT dans ce témoignage. Il est vrai que ce rapport avec les policiers constitue l'un des problèmes. Au moins deux de mes collègues du journal *Le Monde* se sont fait retirer leur matériel. Bien évidemment, je ne demande pas de traitement de faveur pour les journalistes du *Monde*, mais quelle est la démarche derrière le fait de leur confisquer leurs lunettes et leurs masques de protection ? Je n'ai jamais compris. On nous enlève les moyens de nous protéger pour faire normalement notre travail. Que dirait-on si, je ne sais sur quel front, on retirait leur gilet pare-balles aux reporters ? C'est une histoire de cohérence.

Je veux bien comprendre que, lorsque des journalistes se retrouvent pris dans une nasse, les policiers n'aient pas le temps de faire le tri, de bien identifier les personnes. Mais lorsque, délibérément, au moment où nous passons un barrage, sur présentation d'une carte de presse, on nous retire notre matériel, je pense que l'on est face à une autre démarche. C'est un point, d'ailleurs, sur lequel nous n'avons jamais obtenu de réponse claire lorsque nous avons interpellé la préfecture de police.

— Estelle Henry

POUR MOI, UN AUTRE PROBLÈME s'est posé. À RMC, nous travaillons au sein du groupe Altice, dont fait également partie BFM. Les deux rédactions sont séparées, mais il peut arriver que certaines images de RMC soient récupérées par BFM pour illustrer des sujets. Dans mon cas, c'est suffisamment rare pour que je ne pense pas à le préciser à mes interlocuteurs. Or, ça s'est produit dans un contexte très compliqué, pendant le mouvement des Gilets jaunes. Ils considéraient BFMTV comme l'ennemi à ce moment-là, et mes images ont été diffusées sur BFM. Je n'avais pas eu l'occasion de prévenir les personnes auxquelles j'avais parlé, et elles l'ont très mal pris. Il a fallu que j'explique pendant une heure, une heure et demie, au téléphone, les raisons de cette diffusion. Mon interlocutrice

me racontait que des gens étaient venus la voir, qu'elle s'était « fait engueuler » ; elle me disait qu'ils s'étaient sentis trahis. Par la suite, j'en ai parlé à ma rédaction, qui a très bien compris et m'a indiqué que le mieux serait de prévenir les personnes interviewées à chaque fois. Mais sur le terrain, ce n'était plus la même chose. Jusque-là, je me présentais comme journaliste à RMC ; là, je leur disais « RMC / BFM ». Je citais un média pour lequel je ne travaille a priori pas, car mes chefs ne sont pas de BFM. Et ce nom déclenchait beaucoup d'incompréhension, d'insultes, de violence... Je n'étais pas très à l'aise, d'autant que mes images sont rarement reprises et que j'estimais qu'il n'était pas nécessaire de le dire. J'aurais seulement aimé que l'on me prévienne avant, je me suis sentie un peu en difficulté. Heureusement, ce n'est arrivé qu'une seule fois pendant toute la crise des Gilets jaunes.

Catherine Monnet est rédactrice en chef à Reporters sans frontières (RSF). Ancienne grand reporter à RFI, où elle a travaillé pendant quinze ans, ex-correspondante à Sarajevo, à Belgrade, à Jérusalem, elle connaît les difficultés qui peuvent naître sur le terrain même quand le reportage a été bien préparé, les difficultés liées à la sécurité, mais aussi à l'écart entre ce que vit le journaliste et ce qu'attend la rédaction à Paris.

LE PHÉNOMÈNE DE DÉCALAGE décrit par Aline Leclerc est subi par tous les grands reporters. On ressent toujours ce décalage en revenant de terrains difficiles, quel que soit l'endroit d'où l'on rentre. C'est l'une des grandes difficultés du métier. J'ai constaté avec un peu d'étonnement que depuis 2015, avec les attentats de *Charlie Hebdo*, puis avec les Gilets jaunes, les journalistes français, les photographes français confrontés à des situations comparables à celles de zones de conflit sont beaucoup plus en état de sidération que les grands reporters. Tout simplement parce que, lorsque ces derniers partent sur le terrain, ils ont le temps de se préparer psychologiquement. Lorsqu'une telle situation arrive chez soi, c'est d'autant plus déconcertant qu'on n'est préparé ni physiquement ni psychologiquement à vivre des scènes qui sont malheureusement courantes

dans d'autres endroits du monde. Il devient très dangereux pour les journalistes de couvrir des manifestations en raison du degré de violence.

LES SUJETS ENVIRONNEMENTAUX : ATTENTION DANGER, EN FRANCE...

Un autre danger de plus en plus visible, notamment en France, concerne les journalistes d'investigation qui traitent des questions environnementales. Morgan Large se décrit comme une « *petite journaliste* » – je reprends ses propos, je ne me permettrais jamais de dire cela d'elle – qui travaille pour une « *petite radio* ». Or elle se retrouve au cœur de pressions hallucinantes depuis qu'elle a témoigné pour un documentaire, *Bretagne, une terre sacrifiée*, diffusé sur France 5 mi-novembre 2020, dans lequel elle évoquait les conséquences de l'agriculture intensive sur la santé et l'environnement. Elle fait l'objet de pressions et d'actes de malveillance inquiétants. Sa chienne a été intoxiquée, les enclos dans lesquels se trouvent ses animaux ont été ouverts et ces derniers sont partis, les portes du local de sa radio ont été forcées et dégradées et surtout, fin mars, l'une des roues de sa voiture a été déboulonnée. Il s'agit là d'un acte de malveillance – on peut même parler d'un acte de sabotage – extrêmement grave, car elle a été mise en danger, et non seulement elle, mais aussi tous ceux qui auraient pu monter dans sa voiture. RSF, avec le SNJ [*Syndicat national des journalistes*], a porté plainte et nous avons demandé qu'une protection lui soit accordée. Il y a eu, il faut le noter, une réaction assez rapide et positive des autorités. Une information judiciaire a été ouverte contre X, et Morgan est maintenant en contact avec les forces de l'ordre, qui ont été alertées. Elle a des référents sécuritaires auxquels s'adresser si un nouvel acte de malveillance se produisait, ce qui est un peu rassurant.

Heureusement, les affaires de ce genre sont exceptionnelles en France. Mais il faut noter qu'il existe en Bretagne une situation particulière pour les journalistes enquêtant sur l'agroalimentaire et l'agrobusiness. En effet, il y avait auparavant eu le cas d'Inès Léraud, auteure de la formidable bande dessinée *Algues vertes, l'histoire interdite*⁽³⁾, qui dénonçait également les conséquences de l'agriculture intensive dans la région. Il s'est alors agi d'une autre forme de pression, également très efficace : Inès a été la

cible de deux plaintes pour diffamation. Dans les deux cas, le procès a été annulé quelques jours avant l'audience ; mais, pendant toute l'année précédente, elle avait dû consacrer son énergie et son temps à préparer sa défense au lieu de poursuivre son travail d'investigation. C'est ce qu'on appelle des procédures bâillon...

Ce qui arrive à Inès Léraud et à Morgan Large depuis deux ans, c'est un message clairement adressé à tous les journalistes, de la région ou d'ailleurs, qui aimeraient s'intéresser à l'agro-business en Bretagne, pour leur dire : « *Attention, danger ! Voilà à quoi vous vous exposez. C'est au mieux un procès en diffamation ; au pire, on s'en prend à vous physiquement et vous risquez éventuellement votre vie.* »

... MAIS AUSSI ET SURTOUT DANS LE RESTE DU MONDE

Travailler aujourd'hui sur les questions environnementales est une activité de plus en plus dangereuse à travers le monde. Les chiffres recueillis à RSF montrent qu'en moyenne deux journalistes sont tués par an depuis dix ans alors qu'ils travaillaient sur ces sujets. Pourquoi maintenant plus qu'auparavant ? Cela s'explique par la prise de conscience collective qui progresse sur ces questions. Auparavant, ces sujets pouvaient paraître anecdotiques, n'intéressaient pas grand monde, étaient en tout cas hors des radars médiatiques ; aujourd'hui, en raison de l'intérêt porté au réchauffement climatique et à toutes ses conséquences visibles, aux effets de la pollution, les journalistes sont beaucoup plus exposés. Ils dérangent les industriels dont les activités peuvent s'avérer très polluantes, et les lobbies.

Les trois quarts des exactions que l'on constate – il y a aussi des journalistes qui sont victimes d'agressions, de menaces très fortes... – se produisent dans deux régions du monde : l'Amérique du Sud, ce qui ne surprend guère, mais également l'Asie. Et dans cette zone, c'est en Inde qu'il y a le plus de morts, le plus d'agressions ; la plupart des cas où des journalistes environnementaux sont tués, menacés ou agressés sont liés aux activités de ce que on appelle la « mafia du sable ». Le sable est une matière première qui devient aussi précieuse que l'eau. Il sert à tout le secteur

de la construction, mais son extraction massive endommage énormément l'environnement. Dès que les journalistes enquêtent sur ces questions – et en Inde, en général, ce sont des journalistes locaux – pour dénoncer les conséquences de cette extraction sur l'environnement et sur les populations locales, ils se retrouvent face à des lobbies ou en tout cas face à des industriels extrêmement puissants. Certains ont été brûlés vifs, tués dans des conditions de très grande violence.

Il existe en Bretagne une situation particulière pour les journalistes enquêtant sur l'agroalimentaire

Catherine Monnet

Les journalistes qui s'intéressent aux sujets environnementaux sont aujourd'hui les plus exposés, avec tous ceux qui abordent les questions liées à la mafia – pas seulement la « mafia du sable », mais le crime organisé en général, tout ce qui touche à la corruption et aux liens entre des responsables politiques, économiques, de puissants hommes d'affaires et des mafias locales. Juste un chiffre marquant : au Mexique, qui est l'un des pays les plus meurtriers au monde pour les journalistes, près de 120 d'entre eux ont été tués en vingt ans parce qu'ils ont travaillé de près ou de loin sur les cartels de la drogue.

Mais ce n'est pas le cas uniquement à l'autre bout du monde : en Europe, durant les cinq dernières années, trois journalistes ont été tués parce qu'ils menaient des investigations sur les mafias et la corruption. La Maltaise Daphne Caruana Galizia est morte dans l'explosion de sa voiture. Daphne s'était lancée, avec ses enquêtes, dans une croisade anticorruption et elle dérangeait les puissants de l'île. En Slovaquie, le jeune reporter Ján Kuciak a également été tué ; il s'intéressait aux liens entre la mafia italienne et des responsables politiques et hommes d'affaires de son pays. Et plus récemment, en avril 2021, un

⁽³⁾ Inès Léraud, Pierre Van Hove, *Algues vertes, l'histoire interdite*, La Revue dessinée-Delcourt, 2019.

journaliste grec, Giorgos Karaïvaz, a été abattu alors qu'il travaillait sur des questions de corruption et enquêtait sur la police. Un confrère s'occupant des mêmes sujets a d'ailleurs été la cible d'un projet d'assassinat. Même si l'Union européenne reste la zone du monde où les conditions d'exercice du journalisme sont les plus favorables, même dans cette région « préservée », on déplore trois morts ces cinq dernières années.

■ Anthony Bellanger,

journaliste, historien et syndicaliste, est depuis 2015 le secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), dont le siège se trouve à Bruxelles. À ce titre, il est le porte-parole et le défenseur de l'ensemble de la profession dans le monde, notamment à l'Organisation internationale du travail, à l'Unesco ou à l'ONU.

LA FIJ REPRÉSENTE globalement 600 000 personnes dans le monde, nous sommes présents dans 150 pays et je me rends régulièrement sur des terrains compliqués – en Irak, en Afghanistan, au Pakistan, en Palestine ou en Somalie. J'ai été personnellement attaqué, menacé, que ce soit en Turquie ou en Irak, gazé à Ramallah il y a un an et demi par l'armée israélienne... Ce sont des contextes que nous connaissons et que nos collègues sur le terrain connaissent. Et le décalage est réel : lorsque l'on revient à Bruxelles, dans cette capitale de l'Europe où tout est à peu près bien organisé, on a du mal à expliquer à nos proches ce que l'on a vécu, ce que l'on a compris de ce que nos collègues, nos consœurs et confrères, vivent au quotidien.

QUELLE PROTECTION POUR LES JOURNALISTES MENACÉS ?

En plus de Morgan Large, dont le cas a déjà été évoqué, une autre consœur, Nadiya Lazzouni, a été menacée de mort après être intervenue dans une émission sur le voile et la présence de mamans voilées pendant les sorties scolaires. Nous avons envoyé une lettre au ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, qui nous a indiqué en réponse qu'il refuse à ces deux consœurs une protection rapprochée, estimant que les menaces ne le justifient pas. Pourtant, celles qui ont visé Morgan Large sont claires – je ne vois pas ce que l'on peut faire

de plus dans la gradation de la menace. Quant à Nadiya Lazzouni, elle se demande comment on peut en arriver à de telles conclusions, alors que la lettre de menace est toujours chez elle, en attente d'être examinée. La question est donc la suivante : que devons-nous faire maintenant ? Que devons-nous attendre ? Le pire ?

DES MÉTHODES MAFIEUSES

Il est toujours difficile de dresser un bilan de la liberté de la presse en quelques minutes, alors que nous connaissons, en France et en Europe de façon générale, des cas très explicites de menaces de mort, de plus en plus récurrents – même s'ils restent fort heureusement assez rares. Mais il ne s'agit pas là de méthodes issues d'un autre âge. Ce sont des méthodes de mafias, de groupes organisés, qui veulent en découdre avec une profession. Un jour, ce sont les journalistes, comme c'est le cas avec nos deux consœurs – deux femmes journalistes d'ailleurs, les femmes sont trop régulièrement menacées, prises pour cible – ; le lendemain, cela sera un pompier, un policier...

Toutes les études que nous avons menées avec l'Unesco (l'agence des Nations unies qui est chargée, notamment, de la sécurité et de la protection des journalistes, et dont la FIJ est membre associée) montrent qu'un assassinat – donc un acte organisé – est toujours précédé de menaces, plus ou moins directes, plus ou moins nombreuses. C'est pour cette raison que la FIJ prend très au sérieux ces menaces que subissent nos collègues femmes, en France ou dans le reste du monde. L'Inde est une zone où les femmes sont assassinées. En mars 2021, en Afghanistan, trois journalistes ont été assassinées, abattues violemment dans l'est du pays.

La réponse du ministre français est incompréhensible et irresponsable, car même les gouvernements de pays parmi les plus dangereux au monde pour les journalistes (Mexique, Irak, Afghanistan, Somalie, des pays où la FIJ est présente), malgré le manque d'équipement et de formation, comprennent l'intérêt de protéger les journalistes qui ont reçu des menaces de mort. Dans ces pays, des mesures de protection ont été mises en place, qui ont probablement permis d'éviter des drames – je dis « probablement » car, malheureusement, nous continuons à être témoins de drames.

Le Mexique, on l'a dit, reste le pays le plus dangereux du monde pour les journalistes : 14 consœurs et confrères y ont été assassinés en 2020. Dans le Livre blanc du journalisme mondial publié par la FIJ fin 2020 et mis à jour en mars 2021, nous avons déploré l'assassinat de 65 journalistes dans le monde : 14 au Mexique, 10 en Afghanistan, neuf au Pakistan, huit en Inde, quatre aux Philippines et en Syrie. Dans leur grande majorité (32), ces actes ont eu lieu dans la région Asie-Pacifique, qui englobe l'Océanie et l'Asie, y compris l'Asie centrale (notamment l'Afghanistan) ; 16 sont survenus en Amérique latine, neuf dans la zone regroupant le Moyen-Orient et le monde arabe, six en Afrique et deux en Europe. Et sur ces 65 morts, il y a eu cinq femmes : deux Mexicaines, une Afghane, une Pakistanaise et une Russe.

LES JOURNALISTES LOCAUX, PREMIÈRES VICTIMES

Derrière ces chiffres, ces statistiques, il y a des familles, des époux, des épouses, des enfants, que je rencontre sur le terrain ou que j'ai au téléphone. Il s'agit essentiellement de journalistes locaux - plus rarement de journalistes internationaux -, abattus, assassinés devant chez eux dans des zones dangereuses mais qui ne sont pas, ou plus, des zones de guerre, ce qui représente un changement par rapport aux années précédentes.

Le Mexique, avant la crise sanitaire, était une destination touristique, et je suis persuadé que, lorsque le système de vaccination sera mis en place, il va le redevenir. Comme l'Inde était une destination touristique. Au Mexique, contrairement aux années précédentes, des régions ont été gangrenées par le narcotrafic, les rivalités entre bandes autour de la drogue, notamment dans le nord-ouest. Au Pakistan, en Afghanistan, en Inde, la nouveauté par rapport aux trente dernières années, ce sont des groupes extrémistes religieux qui passent à l'action de façon violente. En Inde, on a tué des femmes chez elles. Au Pakistan, j'ai croisé la famille d'un journaliste local qui faisait son travail d'investigation dans sa région ; il se promenait toujours avec sa mobylette. Il a été retrouvé dans un fossé, dans les montagnes du nord-ouest. Idem en Irak. Ce sont des gens qui meurent car ils exercent leur profession.

L'impunité est, année après année, toujours aussi criante. Peu de structures, dans tous ces

pays, permettent aujourd'hui de prendre le sujet des assassinats au sérieux. Pour cette raison, la FIJ, avec nos affiliés dans 150 pays, a proposé aux Nations unies le vote d'une convention spéciale sur la sécurité et la protection des journalistes.

LE COVID-19, ALIBI POUR ENFERMER LES JOURNALISTES

Une autre nouveauté par rapport à la situation qui prévalait jusqu'au début des années 2000 : désormais, on place des journalistes en détention. Et il est clair que la crise du Covid-19 a aggravé cette situation. Elle a modifié le comportement de certains gouvernements, qui en ont profité pour museler les journalistes. Ils n'en avaient pas forcément les moyens jusqu'ici, mais, depuis la crise sanitaire, ils ont de bonnes raisons officielles, légales, de dire aux journalistes : « *C'est le confinement, vous n'avez pas le droit de bouger.* » Beaucoup de consœurs et de confrères ont été incarcérés l'année dernière, comme au Kenya. Beaucoup l'ont été de façon dite « administrative », pour des durées de deux à cinq jours, voire dix jours, puis relâchés sans aucun chef d'accusation. Cela s'est passé en Afrique, en Asie ; ces détentions administratives, nous n'en étions avertis qu'une fois que ces consœurs et confrères étaient sortis. Elles passent au travers de nos radars, puisqu'il est quasiment impossible de savoir qu'ils sont emprisonnés.

En revanche, dans de nombreux pays, surtout en Afrique et en Asie, les organisations affiliées à la FIJ ont permis aux journalistes de sortir pendant le Covid, d'être considérés comme faisant partie des professions essentielles, parce qu'elles ont négocié avec les ministères de tutelle. Dans les pays où la carte de presse existe, elle pouvait constituer un sésame. Là où elle n'existe pas, la carte de presse internationale - nous en avons édité un grand nombre à ce moment-là - a permis aux journalistes de franchir les frontières ou de passer les contrôles à l'intérieur du pays. Même en Europe, nous avons reçu des demandes de grandes rédactions, notamment France 24, RFI ou la BBC, qui ont fait appel à nous pour que leurs journalistes disposent de notre carte de presse internationale afin de pouvoir voyager au Royaume-Uni - cela leur permettait d'éviter la quarantaine -, aux Pays-Bas, au Danemark, voire en Argentine. Lorsque Maradona est mort, tout le monde voulait aller en Argentine, et la seule

possibilité pour y entrer était de détenir cette carte. La crise du Covid a modifié le comportement des journalistes, puisqu'ils ne travaillent plus de la même façon, mais elle a également modifié les relations avec certains gouvernements et le comportement de ceux-ci, ce dont tous nos rapports témoignent.

■ Jean-Marie Charon

J'AI SÉLECTIONNÉ DEUX QUESTIONS. D'abord : avez-vous eu l'occasion de débriefer ces longues périodes et ces épisodes difficiles avec votre rédaction ? Et la seconde : vous avez été amenée à intervenir sur des terrains où vous deviez cohabiter avec des personnes qui avaient le même matériel que vous, qui communiquaient sur les réseaux sociaux, parfois de manière un peu intempestive. Comment faites-vous lorsque vous vous retrouvez au milieu de gens qui ne sont pas journalistes et qui peuvent interférer avec votre travail ?

■ Aline Leclerc

PERSONNELLEMENT, je n'ai pas débrieffé avec ma rédaction. J'aurais dû. Récemment, j'ai rediscuté avec les gens qui chapeautent le site web sur le fait qu'il serait intéressant que, entre journalistes qui couvrent les manifestations, nous puissions avoir un échange sur nos façons de faire. C'est un début.

Quant aux « prétendus journalistes », je me méfie un peu du tri entre les « bons » et les « mauvais » journalistes, les « vrais » et les « faux ». Il est vrai qu'il y a des journalistes, notamment beaucoup de jeunes photographes, qui n'ont pas de carte de presse. Mais ce sont peut-être les photographes de demain. Et on a beaucoup utilisé leurs images après coup... Au *Monde*, un très gros travail a été réalisé par le service vidéo pour reconstituer et raconter des actes violents survenus pendant les manifestations, des cas où des personnes avaient été très grièvement blessées, pour savoir ce qui s'était passé ; on est donc bien contents que ces gens aient fait des images. Alors, quand je suis sur le terrain, je ne fais pas de différence : qui a une carte de presse, qui travaille pour une grande rédaction, qui travaille pour une petite... Tous les gens qui font des images aujourd'hui braquent leurs caméras dès qu'il y a un moment un peu chaud ; tout le monde pointe son objectif sur ce que fait la

police. En ce qui me concerne, j'écris, je trouve que c'est une chance dans ce contexte-là parce que, justement, nous sommes un peu décalés, mais je suis souvent avec des confrères photographes qui, eux aussi, lorsqu'il se passe quelque chose, essaient d'avoir des images.

Lorsque l'on fait la différence entre les « bons » et les « mauvais » journalistes, les « prétendus journalistes » et les journalistes encartés, j'ai toujours l'impression que l'on crée des castes, alors que ce n'est pas parce qu'un journaliste n'a pas de carte de presse qu'il mérite de se prendre une GLI-F4 dans la jambe ou de voir son matériel saisi. Il y a eu des mobilisations des sociétés de journalistes, notamment quand le matériel d'un journaliste, Taha Bouhafs – dont certains disent qu'il n'est pas un « vrai journaliste », même si maintenant il a une carte de presse –, a été saisi. Y compris au *Monde*, il y a eu beaucoup de débats. Ma position, à moi, Aline Leclerc, qui n'engage personne d'autre, est que lorsqu'un journaliste ou un apprenti journaliste, un futur journaliste encarté, voit son matériel ou son enregistrement saisi, alors qu'il n'a commis aucun méfait, cela devrait indigner toute la profession. Il n'y a pas de raison qu'ils soient plus maltraités que nous.

Les journalistes qui ont été blessés, les journalistes les plus pris à partie ne sont jamais ceux des grandes rédactions. Jamais. Ce sont toujours de jeunes journalistes. Les plus connus sont Taha Bouhafs, Gaspard Glanz et Rémy Buisine – peut-être celui qui est le plus reconnu. Mais on s'attaque toujours à eux. Je dis que, dès que l'on s'attaque à un journaliste quel qu'il soit, quel que soit son statut, la profession devrait s'indigner. Si vous ne vous indignez pas, c'est comme si vous acceptiez les faits. Je travaille au journal *Le Monde*, moi on ne m'embête pas, et je devrais dire aux autres, qui ne sont pas protégés par une grande rédaction : « *Ah, désolée, tu n'as pas ta carte. Je vais te laisser traîner par terre ou laisser saisir ton matériel* » ? En ce qui me concerne, à aucun moment la façon dont travaillent ces journalistes ne me nuit sur le terrain...

■ Estelle Henry

JE N'AI PAS VRAIMENT FAIT DE DÉBRIEF avec ma rédaction, c'était au fil de l'eau. Je travaille essentiellement les week-ends, et c'était plutôt d'un week-end à l'autre : « *Dis donc, la*

semaine dernière, cela a été chaud. J'espère que cette semaine ce sera plus calme. » Ce n'était pas très poussé, en tout cas pas très précis ni détaillé. Je ne peux pas dire que rien n'a été fait, mais ce n'était pas un véritable débrief.

En tant que correspondante en région, j'ai ressenti un certain isolement vis-à-vis de mes collègues. Au cours du séminaire des Entretiens de l'information⁽⁴⁾, j'ai découvert en les écoutant qu'ils avaient vécu la même chose que moi. J'ai trouvé regrettable que, s'agissant de ce qui se passe sur le terrain, il n'y ait pas davantage d'échanges entre nous, alors qu'il suffirait de créer un groupe WhatsApp pour régler le problème. Cela pourrait nous sortir un peu de l'isolement, car nous travaillons beaucoup seuls. C'est mon cas, c'est également le cas de certains de mes collègues qui, même s'ils sont deux ou trois titulaires sur un poste, se trouvent toujours seuls en mission.

Le fait est qu'à un moment donné cela nous atteignait psychologiquement, il faut le reconnaître. C'était compliqué, parfois, de se dire « samedi, je vais couvrir encore une manifestation ». Nous en étions au x-ième samedi et, par moments, je dois dire que j'avais la boule au ventre. Je savais que mes collègues vivaient la même chose, mais nous n'avions pas d'échanges durant lesquels nous aurions pu nous remonter le moral ou discuter de nos pratiques. Nous aurions pu nous dire : « Attention, à cet endroit-là, je sais que c'est compliqué. Il faut se méfier, cet endroit-là est dangereux... » Cela n'a pas eu lieu, c'est dommage, et je ne sais pas pourquoi. Ce qui est surprenant, c'est que, tous les samedis, nous savions que nous allions y aller et, finalement, nous étions tous dispersés. Nous aurions très bien pu nous dire : « On se retrouve un peu avant. » Ou au moins échanger nos numéros. Il aurait fallu que quelqu'un décide cela, mais tout le monde attendait un peu que l'autre le fasse.

■ Aline Leclerc

ALORS QUE LES JOURNALISTES POLITIQUES le font énormément : ils travaillent ensemble, d'une rédaction à l'autre. Mais ce n'est pas une pratique de reporter. Peut-être parce que nous ne couvrons pas toujours les mêmes événements.

Les gens qui suivent le Parti socialiste à Paris se connaissent tous. En ce qui me concerne, il est rare que j'aille à des endroits où il y a d'autres journalistes, à part lors de ces manifestations.

■ Catherine Monnet

IL FAUT BIEN ÉVIDEMMENT aider les journalistes menacés. RSF dispose d'un service d'assistance qui est présent pour les journalistes ayant besoin d'une aide urgente, et ce à travers le monde. La plupart des bourses d'assistance que l'organisation délivre servent à des journalistes ayant besoin de sortir le plus rapidement possible d'un pays, notamment s'ils sont menacés de mort. L'idée est d'essayer de les aider à s'exfiltrer au plus vite, soit en concourant à l'achat d'un billet d'avion, soit en facilitant l'obtention de papiers pour les faire venir en France ou en Allemagne, où RSF a une grosse antenne, une section assez importante qui est très active en matière d'assistance.

J'ai regretté que, s'agissant de ce qui se passe sur le terrain, il n'y ait pas davantage d'échanges entre collègues

Estelle Henry

Mais il y a aussi la nécessité d'aider psychologiquement les journalistes confrontés à des situations dramatiques. L'une des façons de le faire, c'est de financer des psychologues pour eux. Ce n'est pas nous qui écoutons directement leur parole, même si mes collègues chargés de l'assistance ou ceux qui travaillent sur les desks régionaux sont confrontés à des appels à l'aide, ou simplement à la détresse de certains de nos confrères : ensuite, nous les orientons et nous finançons des thérapeutes. Et il y a heureusement des thérapeutes de plus en plus spécialisés. La prise de conscience s'est faite progressivement

⁽⁴⁾ Organisé à Toulouse en mai 2020 et animé par Jean-Marie Charon (lire aussi pp. 51-53).

dans la profession, au cours des dix à vingt dernières années, quant au fait qu'il faut prendre en compte les symptômes post-traumatiques, qu'il faut aider et qu'il ne faut pas avoir peur. Je fais partie d'une génération dans laquelle, lorsque nous étions grands reporters et que nous allions sur le terrain, nous ne pouvions pas parler comme Aline Leclerc et Estelle Henry le font aujourd'hui très librement. C'était beaucoup plus tabou d'évoquer les risques, la peur et les problèmes que cela pouvait générer, ce que nous pouvions ressentir.

PRENDRE EN COMPTE LES SYMPTÔMES POST-TRAUMATIQUES

Quand Aline Leclerc racontait que, en disant au revoir à ses enfants le matin, elle espérait rentrer entière pour les retrouver le soir, c'est le genre de choses qui était tabou dans la profession. Tout le monde jouait un peu les gros bras : « *On va aller sur des terrains difficiles, mais nous, on est des durs.* » C'est une très bonne chose que de pouvoir, maintenant, parler des peurs que l'on a, des traumatismes que génère le fait de couvrir des événements difficiles, de se trouver dans des situations compliquées. Il faut le dire clairement, lorsque l'on est dans des situations extrêmement dangereuses, où on est menacé de mort parce que cela tire de tous les côtés – que ce soit des LBD ou de vraies balles –, à un moment, face à une réaction chimique produite par le cerveau, on peut se retrouver avec des symptômes post-traumatiques. Il est extrêmement important qu'aujourd'hui les rédactions en tiennent compte.

PRÉVENIR LES RISQUES

Elles sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à le faire. Par exemple, l'AFP a développé très tôt une cellule post-traumatique d'écoute de tous les reporters qui revenaient du terrain. À France Médias Monde, qui comprend notamment France 24 et RFI, la rédaction a été très traumatisée par des disparitions, par le décès de collègues tués sur le terrain. Et notamment après celui de Ghislaine Dupont et de Claude Verlon, abattus au Mali, il y a eu une prise de

conscience qu'il ne fallait plus être seulement dans la réaction, dans l'émotion, mais qu'il fallait agir et prévenir les risques. Nous voyons de plus en plus de rédactions non seulement prendre en compte la parole des journalistes traumatisés – et il n'est plus dévalorisant d'en parler – mais aussi développer des formations pour aider les journalistes à prévenir les risques sur les terrains dangereux, que ce soit dans des manifestations ou dans des zones de conflit.

Cette prise de conscience se voit aujourd'hui dans les chiffres du nombre de journalistes tués à travers le monde. Il y a cinq ans, la majorité d'entre eux étaient tués dans les pays en guerre, alors qu'aujourd'hui c'est plutôt dans les pays en paix, car l'investigation devient parfois plus dangereuse. Il y a aussi de moins en moins de journalistes tués sur les terrains de guerre parce qu'ils sont de mieux en mieux protégés, avec des gilets pare-balles, de mieux en mieux formés pour faire face au risque, et parce que l'on prend de plus en plus en compte la dimension psychologique. En effet, un reporter qui rentre et qui n'est pas bien soigné devient dangereux pour lui-même, lorsqu'il se trouve de nouveau sur le terrain, mais éventuellement aussi pour ses confrères, avec qui il peut être dans une fuite en avant et ne plus tout à fait mesurer les risques encourus.

Il y a des choses basiques à apprendre, qui peuvent éviter beaucoup de problèmes, particulièrement lors des manifestations. Ce sont des questions qui sont débattues au sein des organisations de défense des droits des journalistes, dont la FIJ, RSF, le SNJ, etc., à l'occasion du nouveau schéma national de maintien de l'ordre⁽⁵⁾ et du débat sur la sécurité nationale. Les policiers doivent apprendre à travailler avec les journalistes, tout comme les journalistes doivent apprendre à travailler avec les forces de l'ordre. C'est l'une des clés de la sécurité, en tout cas aujourd'hui, des journalistes qui couvrent les manifestations, en France. ▀

⁽⁵⁾ Document publié par le ministère de l'Intérieur et définissant les règles d'action des forces de l'ordre en la matière.



Carte blanche

JOURNALISTES FACE AUX RISQUES
PSYCHOTRAUMATIQUES : QUELLE
PRÉVENTION, QUELLE SOLUTION ?

Carte blanche

Journalistes face aux risques psychotraumatiques : quelle prévention, quelle solution ?

Bertille Ossey-Woisard

Psychologue clinicienne de formation, Bertille Ossey-Woisard est journaliste à l'AFP depuis vingt ans, après avoir travaillé à l'agence Reuters. En 2018, elle a soutenu un mémoire sur le thème « Journalistes face aux risques psychotraumatiques : quelle prévention ? » dans le cadre du DU Psychotraumatologie à l'université Paris Descartes.

Le propos développé ici concerne le psychotrauma, soit le trouble de stress post-traumatique (TSPT, qui est souvent désigné par le sigle anglais PTSD), les raisons pour lesquelles les journalistes sont concernés et ce qu'il est possible de faire.

Le psychotrauma, avec ses impacts psychologiques, a commencé à être étudié à la fin du XX^e siècle, lors d'accidents ferroviaires. Les premiers travaux sur les journalistes ont débuté au milieu des années 1990 et ce champ de recherche a pris son essor après les attentats du 11-Septembre, notamment aux États-Unis, au Canada et en Europe. Il n'y a pas d'études sur le psychotrauma et les journalistes en France, à l'exception d'une enquête réalisée par le médecin du travail de l'AFP en 2018.

Le TSPT répond à une définition très précise : il faut avoir vécu un événement potentiellement traumatique, avec un sentiment d'effroi, de détresse intense et d'impuissance. Il n'est pas

nécessaire d'avoir été confronté à la mort. Cela peut concerner le sujet lui-même, mais également un de ses proches. Parmi les situations potentiellement traumatogènes, on trouve les prises d'otage, les accidents de voiture, les catastrophes naturelles, une pandémie, les cambriolages avec menace d'une arme... Entre 20 % et 30 % des personnes exposées à une telle situation peuvent développer un TSPT. Même sans être sur place lors de l'événement, se rendre sur la scène d'un crime, d'un attentat terroriste ou visionner la vidéo d'une tuerie, d'un tabassage peut également constituer un risque.

La définition du TSPT regroupe aussi des symptômes très précis de psychotrauma : on y trouve notamment les flash-back, des cauchemars, des stratégies d'évitement - trous de mémoire, épuisement de l'affect -, un système neurovégétatif dérégulé en état d'hypervigilance. Il peut y avoir des complications de type dépressif, des troubles anxieux, des addictions, des douleurs somatiques, des risques de suicide. Nous ne sommes pas égaux face au risque de TSPT. Les femmes sont plus exposées que les

hommes ; des personnes qui, dans le cadre de leur profession, vivent à répétition des événements potentiellement traumatiques, comme les journalistes, les sapeurs-pompiers, les militaires et les policiers, sont également à risque. Le fait d'avoir eu des antécédents de violence dans l'enfance ou à l'âge adulte augmente les probabilités de TSPT.

Dans le terme « trouble de stress post-traumatique », on identifie le mot « stress », d'où une confusion qui intervient parfois : une situation telle qu'un deuil, un déménagement ou un divorce peut être vécue de manière bouleversante sans pour autant déclencher un TSPT. Une fois la situation stressante passée, le stress disparaît. Ce n'est pas le cas du TSPT, qui est un trouble qui se repère grâce à des questionnaires, se prévient et se soigne.

La prévalence du psychotrauma au sein de la population générale est de 1,9 %, selon des données de 2004 qui servent toujours de référence. Les femmes - on l'a dit - sont plus à risque, avec 2,9 %, contre 0,9 % pour les hommes. Une étude réalisée auprès de 1 000 journalistes de la presse écrite locale aux États-Unis a révélé que 4,3 % d'entre eux étaient atteints de TSPT. Une autre étude réalisée auprès de photoreporters couvrant les cartels de la drogue au Mexique a montré une prévalence de près de 59 %. Celle-ci est de 30 % chez les reporters de guerre, équivalente à celle que l'on trouve chez les militaires et les anciens combattants. Les travaux réalisés dans le monde entier montrent que la presse écrite, les photoreporters, les JRI et évidemment les pigistes peuvent être à risque.

Pourquoi les journalistes constituent-ils une profession exposée ? D'une part, parce qu'ils sont des cibles potentielles - cyberharcèlement, harcèlement, blessure, voire meurtre, emprisonnement, etc. Mais aussi parce qu'ils couvrent une actualité violente : conflits, faits divers sordides, accidents automobiles ou crise sanitaire⁽¹⁾. Les correspondants de guerre, notamment, encourent une double peine : ils se trouvent sur des terrains

violents et doivent raconter par les images, les vidéos, le texte, des histoires humaines indécibles. Aux journalistes de terrain, s'ajoutent les éditeurs. Le fait d'être exposé, de manière indirecte mais fréquente et prolongée, à des photos ou des vidéos peut avoir un impact sur eux. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'écouter le récit de victimes⁽²⁾.

LES CHEMINS DE LA PRÉVENTION

Il est d'abord nécessaire de prendre conscience du fait que les journalistes sont une population à risque, car dans ces métiers le sujet reste tabou - à la différence de ce qu'on constate dans d'autres professions à risque comme les travailleurs humanitaires, les sapeurs-pompiers ou les militaires, où c'est moins le cas. En parler ouvertement contribue à réduire le risque de psychotrauma.

Une fois le risque désigné, il est possible de mettre en place des protocoles de prévention et de soins avant, pendant et après la mission. Quelques rédactions ont des protocoles très précis, comme RFI, Reuters et l'AFP, mais la grande majorité des professionnels, qu'il s'agisse des écoles de journalisme, des rédactions ou des syndicats de journalistes, ne s'emparent pas du sujet. C'est le cas au sein des hiérarchies, parce que personne ne se sent légitime pour s'en emparer, parce que certains estiment que les journalistes ne sont pas concernés, parce qu'il y a des implications financières et que, dans un contexte de crise économique, la santé psychologique des journalistes passe au second plan. Or penser à la santé psychologique et physique de ces derniers fait partie de la responsabilité des directions de médias. Mais le sujet est également tabou parmi les journalistes eux-mêmes, par crainte d'être placardisé, d'être catalogué comme « sensible », comme un journaliste à ne pas envoyer sur le terrain... Toutes les recherches internationales montrent l'importance de la « culture du stoïcisme » dans la profession : on se tait parce que le travail doit être fait.

⁽¹⁾ *Injustices*, saison 1 : « Le paradoxe des journalistes » (cinq épisodes), Louie Media, 2019 : <https://louiemedia.com/injustices>

⁽²⁾ « Un journaliste doit pouvoir admettre que son métier est en train de le dévorer », *La Revue des médias*, 4 décembre 2020 : <https://larevuedesmedias.ina.fr/jessica-zabollone-hasquenoph-psychologue-journalistes> ; « Libérer la parole », sur le blog Making-of de l'AFP : <https://making-of.afp.com/liberer-la-parole>

Il est pourtant nécessaire de préparer le reporter à couvrir des événements violents et, par exemple, de ne pas envoyer sur une manifestation un professionnel qui n'a pas été formé (il existe des formations sur les manifestations violentes et les terrains conflictuels). Il faut préparer le journaliste, lui donner les outils pour se protéger : casques, gilets pare-balles, gouttes pour les yeux... Cela suffit pour qu'il se sente en sécurité, et donc pour réduire les risques. Beaucoup de ressources sont également proposées sur Internet (comme les guides de Reporters sans frontières et du Committee to Protect Journalists, ou le site américain Dart Center)⁽³⁾. Idéalement, il faudrait aussi mettre en place des soutiens psychologiques gratuits.

Un journaliste doit avoir la possibilité de dire : « *Non, je ne peux pas.* » Il faut entendre ce refus, ne pas stigmatiser la personne qui l'exprime, car

elle peut être prête à aller en mission aujourd'hui et être incapable de le faire un mois plus tard, et vice versa. Si la parole est transparente, il n'y aura pas de stigmatisation.

Il est également impératif de ne pas « étiqueter » les gens, de ne pas partir du principe qu'un correspondant de guerre est tout désigné pour couvrir un attentat terroriste en France, un accident aérien ou un accident de voiture. Quand on va faire un reportage sur un conflit à l'étranger, on s'y prépare et on n'est pas chez soi. Aller sur les lieux d'un attentat à Nice, dans son propre pays, peut avoir des répercussions nettement plus compliquées. ▀

Pour aller plus loin, Bertille Ossey-Woisard peut être contactée par mail à l'adresse : bertillewo@hotmail.com.

⁽³⁾ Reporters sans frontières : https://rsf.org/sites/default/files/guide_fr_2017_1.pdf ;

Committee to Protect Journalists : <https://cpj.org/fr/2012/04/guide-de-securite-des-journalistes/> ;

Dart Center for Journalism and Trauma : <https://dartcenter.org/>

Des situations où se prémunir et se protéger...

- Lorsque l'on travaille avec des images violentes, il faut partir du principe que s'exerce comme une forme de radiation, et que l'effet nocif dépend de la dose reçue. Il est donc important de ne pas les regarder en boucle ; de se concentrer sur un pan de vêtement et non pas sur une tache de sang, un visage ou un regard ; d'être attentif à soi ; de réduire le cadre de visionnage, de faire des pauses et de ne pas regarder ces images éprouvantes avant de se coucher. Il ne faut jamais soumettre des vidéos, des images, des sons violents à un collègue ou un proche qui n'y a pas été préparé. Si l'on n'est pas obligé de le faire, ne pas le faire. Ces recommandations sont extraites du « Guide pratique de sécurité des journalistes » de Reporters sans frontières, datant de 2017 et que l'on peut trouver sur Internet.
- Plus généralement, pour les journalistes qui vont sur le terrain, il importe de ne pas passer trop de temps sur un lieu potentiellement traumatique. Une fois que l'on a terminé de tourner les images, prendre les photographies ou réaliser les interviews nécessaires, il faut partir, même si c'est compliqué, même si on aimerait rester pour être utile, aider.
- Un angle mort dans l'angle mort : la « fatigue de compassion » - un processus complexe qui agit au niveau du cerveau -, très fréquente chez les soignants qui s'occupent de victimes traumatisées, peut aussi concerner des journalistes, notamment des rubricards qui couvrent des sujets difficiles (faits divers, femmes battues, incestes, crises migratoires...) depuis des années, voire des décennies. Il est possible de travailler sur cette forme de contamination psychologique. Lors d'une interview, le journaliste doit être conscient des « synchronisations » (postures, expressions du visage, de la voix, gestuelle, respiration) qu'il déploie face à l'interviewé et tenter de les réduire : plutôt que de se mettre face à son interlocuteur, s'installer légèrement en biais ; plutôt que de le regarder directement dans les yeux, regarder entre les deux yeux ; être attentif à sa propre respiration pour éviter de respirer au même rythme que la personne interviewée... ▀

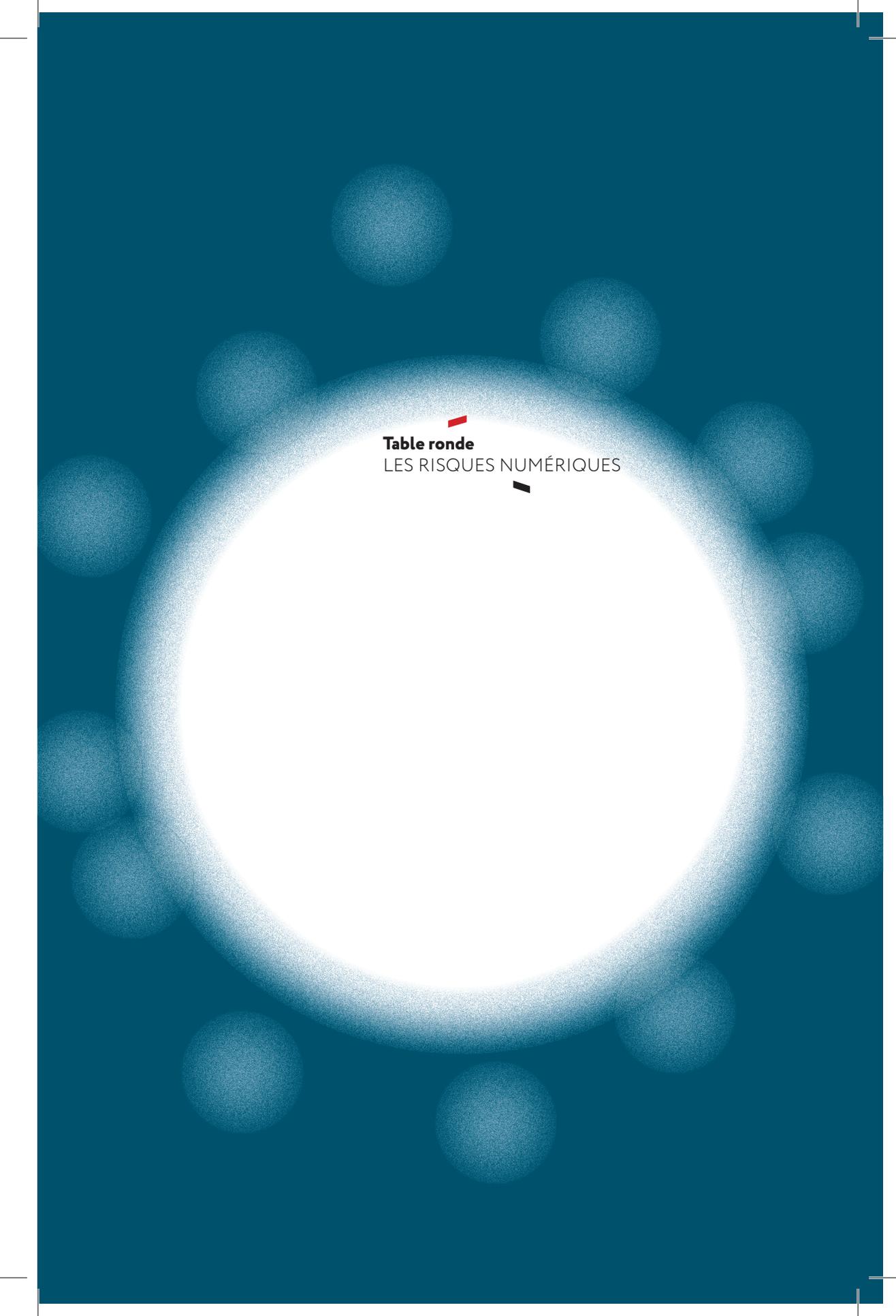


Table ronde
LES RISQUES NUMÉRIQUES

Table ronde

Les risques numériques

Table ronde animée par **Pascal Guénée** et **Charlotte Menegaux**.

Participants : **Julie Hainaut**, journaliste indépendante ; **Samuel Laurent**, journaliste au *Monde* ; **Saorla McCabe**, secrétaire adjointe du PIDC de l'Unesco ; **Éric Morain**, avocat pénaliste spécialisé dans le cyberharcèlement.

— **Pascal Guénée** est président de la Conférence des écoles de journalisme et directeur de l'Institut pratique du journalisme de l'université Paris-Dauphine.

— **Charlotte Menegaux** est responsable pédagogique et directrice du pôle de formation à distance de l'École supérieure de journalisme de Lille.

— **Pascal Guénée**
LES RISQUES NUMÉRIQUES SONT UN SUJET EN PLEINE EXPANSION. Nous ne parlerons pas ici des infox, ni de l'infobésité, ni des frontières parfois très poreuses entre l'information et la communication, pas plus que des conditions d'exercice du métier de journaliste dans certaines rédactions en ligne. Ce sont des maux qui pour certains, en lien avec le numérique, représentent de nouveaux risques pour les journalistes. Mais nous avons choisi de nous concentrer plus particulièrement sur les risques de violence et de harcèlement numériques dont on peut être victime parce qu'on est journaliste et qu'à ce titre on devient la cible d'attaques en ligne. Des attaques incessantes car, si l'on se trouve sur le terrain le temps d'un reportage, on est en ligne tout le temps, du matin au soir et du soir au matin, et pas seulement en temps de pandémie. Or quel journaliste serait en mesure de faire son travail sans utiliser du tout Internet ? On pourrait rétorquer

que personne n'est obligé d'être présent sur les réseaux sociaux. C'est vrai. Mais, depuis l'arrivée de ceux-ci, le métier de journaliste ne s'arrête plus au rendu de l'article ou du reportage. Il se poursuit dans le dialogue avec les publics, souvent d'ailleurs de manière positive.

Aujourd'hui, pour un journaliste, décider de ne pas être présent sur les réseaux sociaux peut être un choix compliqué, au moins pour deux raisons. Tout d'abord parce que c'est un moyen d'accès très rapide à de nouvelles sources, qu'il s'agisse de les identifier ou d'entrer en contact avec elles. Mais également parce qu'être présent sur les réseaux sociaux, c'est se rendre visible, ce qui peut être important, voire vital, lorsque l'on est pigiste ou jeune journaliste. Avec cette présence vient donc le risque de voir son profil scruté, analysé, et d'être victime des menaces et des attaques les plus féroces.

— **Saorla McCabe**, secrétaire adjointe du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'Unesco, travaille depuis de nombreuses années sur la liberté d'expression et a coordonné la Journée mondiale de la liberté de la presse de 2017 à 2020. Elle s'est plus particulièrement intéressée au harcèlement des femmes journalistes, en ligne ou sur le terrain.

LES JOURNALISTES, PAR LEUR RÔLE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE en tant que quatrième pouvoir, sont exposés à de nombreuses menaces

de violence, aussi bien en ligne que hors ligne. L'Unesco a lancé une étude de grande ampleur sur la violence en ligne à l'encontre des femmes journalistes, car plusieurs travaux ont montré que celles-ci sont beaucoup plus ciblées dans ce cadre que leurs collègues masculins. Les menaces auxquelles elles sont confrontées sont souvent fortement sexualisées ou axées sur des caractéristiques personnelles, physiques ou sur leurs origines ethniques, plutôt que sur le contenu de leur travail. Elles sont ciblées en raison de leur activité, mais aussi souvent en raison de leur genre, et cela influence la nature des attaques auxquelles elles font face. Une étude conduite par le quotidien britannique *The Guardian*, il y a quelques années, avait analysé 70 millions de commentaires faits sur des articles par leurs lecteurs. Elle avait montré que, parmi les dix journalistes les plus ciblés par des attaques ou des commentaires abusifs, huit étaient des femmes – et les deux hommes étaient noirs.

L'Unesco a donc mené une étude qui comprend diverses approches méthodologiques : une enquête auprès de plus de 900 journalistes dans 125 pays, plus de 170 entretiens avec des journalistes internationaux, des rédacteurs en chef, des experts, et deux études de cas portant sur Maria Ressa et Carole Cadwalladr. Pour ces deux journalistes reconnues, ont été analysés plus de 2,5 millions de messages reçus sur les réseaux sociaux. Nous avons également lancé quinze études de cas sur des pays, surtout des pays du Sud, car nous avons constaté qu'une grande partie de la recherche effectuée jusqu'à ce jour sur la question du harcèlement en ligne était concentrée sur l'Europe ou l'Amérique du Nord. Enfin, cela a été complété par une analyse documentaire de centaines de publications issues de recherches universitaires et de la société civile.

Qu'apprend-on de cette étude ? Tout d'abord, le sondage que nous avons réalisé montre que pratiquement trois femmes journalistes interrogées sur quatre ont déclaré avoir subi des violences en ligne au cours de leur travail. Ces violences prennent différentes formes, allant d'attaques particulières ciblées à des campagnes

de beaucoup plus grande ampleur. Ce sont des campagnes orchestrées, qui s'appuient notamment sur la désinformation et sur des menaces, attaquant ces journalistes pour saper leur crédibilité. Mais il y a aussi d'autres procédés, comme le *doxxing* (qui implique le partage de données personnelles sur des réseaux), le *trolling*, les menaces envers les membres de la famille. Parmi les femmes interrogées lors de l'enquête, 25 % ont déclaré avoir subi des menaces de violence physique ; 18 %, des menaces de violence sexuelle ; et 13 % ont reçu des menaces à l'encontre de leurs proches.

Une autre caractéristique des campagnes de violence en ligne subies par les femmes journalistes, c'est leur caractère intersectionnel. À la misogynie s'ajoutent d'autres formes de discrimination. Par exemple, 64 % des femmes journalistes blanches déclarent avoir subi des violences en ligne, mais le pourcentage monte à 81 % pour les journalistes noires. Et s'il est de 72 % pour les femmes hétérosexuelles, le taux monte à 88 % dans le cas des femmes journalistes lesbiennes.

Ce rapport conclut également que les campagnes de violence en ligne à l'encontre des femmes journalistes sont souvent liées à des campagnes de désinformation. C'est le cas pour 41 % des femmes journalistes sondées. Maria Ressa, une journaliste des Philippines qui a gagné le prix Unesco/Guillermo Cano pour la liberté de la presse⁽¹⁾, a été l'objet d'une campagne de désinformation de grande ampleur qui visait aussi à saper la crédibilité de son média, *Rappler*. À un moment, en 2016, elle recevait plus de 90 messages de haine par heure sur Facebook.

Le rôle des acteurs politiques est un autre point à souligner. Les attaques en ligne envers les journalistes ont souvent des motivations politiques, liées à des partis extrémistes, notamment d'extrême droite ou nationalistes ou encore populistes. Plus d'un tiers des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête ont identifié des acteurs politiques comme sources principales d'attaques les visant.

Une conclusion qui ne vous étonnera pas concerne le rôle des réseaux sociaux comme

⁽¹⁾ Depuis cette intervention, Maria Ressa a également été récompensée par le prix Nobel de la paix 2021, avec le journaliste russe Dmitri Mouratov

vecteurs de la violence en ligne. Parmi les personnes que nous avons interrogées dans le cadre de cette recherche, aussi bien lors des entretiens que lors du sondage, la majorité a déclaré que la réponse des réseaux sociaux vis-à-vis de ce fléau était insuffisante. Elles considèrent que Facebook est une plateforme plus dangereuse que Twitter, WhatsApp et les autres réseaux. Maria Ressa note d'ailleurs que les seules fois où Facebook a fait quelque chose à propos des attaques dont elle a été victime, c'est lorsqu'elle s'est adressée directement à des personnes qu'elle connaissait au sein de l'entreprise, et dont beaucoup n'avaient rien à voir avec la modération de contenu. Il y a donc clairement des progrès à faire dans ce domaine.

Trop souvent encore, la violence en ligne est présentée comme un problème un peu virtuel, moins grave que les attaques physiques que subissent les journalistes dans le cadre de leur travail. Pourtant, nous voyons que ses impacts sont nombreux. Une femme journaliste interrogée sur quatre a indiqué que cette violence avait eu des répercussions sur sa santé mentale. Cela a aussi des effets sur la liberté d'expression : 30 % de ces journalistes ont déclaré avoir eu recours à l'autocensure sur les réseaux sociaux.

Il faut ajouter que, parfois, une sorte de transition s'opère entre la violence en ligne et la violence hors ligne. Des journalistes ont été assassinés, comme Daphne Caruana Galizia à Malte qui avait, avant sa mort, fait l'objet d'une importante campagne de violence en ligne. Parmi les femmes journalistes interrogées lors de notre enquête, 20 % ont déclaré avoir été victimes d'agressions qui leur semblaient être en lien avec les attaques en ligne qu'elles subissaient.

Ce qui ressort clairement de notre étude, c'est que les réponses actuelles sont inadaptées. Répondre à ce phénomène nécessite l'implication d'un grand nombre d'acteurs, qu'il s'agisse des réseaux sociaux, des médias eux-mêmes, des autorités nationales ou des autorités juridiques. Une conclusion qui s'impose à la suite de nos entretiens avec les journalistes, c'est que les grandes plateformes restent bien trop inactives. Prenons le cas de Carole Cadwalladr,

cette journaliste britannique qui a subi de multiples attaques en ligne : sur les 7 700 auteurs de Tweet qui avaient été manifestement violents à son égard, près des trois quarts avaient encore des comptes actifs.

Les organes de presse ont également du mal à réagir efficacement. Un quart des personnes ayant participé à l'enquête disent avoir signalé la violence en ligne à leur employeur. Mais, dans près de la moitié des cas, c'est resté sans suite ; 9% des journalistes ont reçu comme conseil de « *se blinder* » ou de « *s'endurcir* », ce qui constitue une réponse inappropriée. Seules 11 % des femmes journalistes qui ont signalé subir des violences en ligne l'ont déclaré à la police et, parmi elles, 8 % seulement ont engagé une action en justice ⁽²⁾.

Charlotte Menegaux

LA PROCHAINE INTERVENANTE est Julie Hainaut. Elle n'a pas souhaité apparaître à l'écran lors des débats de la Conférence nationale des métiers du journalisme pour des raisons qu'elle explique ci-dessous. Elle témoigne de son expérience de cyberharcèlement, mais souhaite ne pas être cantonnée à ce rôle de témoin. Elle livre ici son retour d'expérience, l'analyse qu'elle a pu en faire, notamment sur les réactions de son entourage face au problème de cyberharcèlement, sur les failles d'un système qui permet d'en arriver là, mais aussi sur les suites judiciaires et sur l'absence de réponse politique.

Julie Hainaut,

journaliste pigiste.

JOURNALISTE PIGISTE, JE SUIS CYBERHARCELÉE depuis plus de trois ans pour avoir fait mon job, qui consiste à rapporter des faits. Et aussi de manière spécifique parce que je suis une femme. Comme cela a déjà été exposé, je n'insisterai pas sur la dimension misogyne et sexiste.

En 2017, j'ai écrit un article sur un bar qui vantait la période coloniale. Les patrons du bar cherchaient à retranscrire l'esprit colonial comme « *un esprit à la cool, une époque où l'on savait recevoir* », où « *il y avait du travail* », etc. Ce sont des propos qui m'ont évidemment

⁽²⁾ L'ensemble des conclusions de cette enquête est disponible sur le site de l'Unesco.

choquée. Tout a été enregistré sur bande sonore, avec leur accord. Mon article a déclenché un tollé sur les réseaux sociaux, parce que beaucoup d'internautes pensent qu'il est plus acceptable de tenir des propos de ce genre que de les dénoncer. Il y a aussi eu beaucoup de réactions venant de « trolls » ; je ne les sous-estime pas, mais il suffit de ne pas répondre pour qu'ils se calment et trouvent une autre cible. Et il y a eu aussi, et surtout, des harceleurs néonazis. Un site qui se déclare « *le site le plus raciste de la fachosphère* » a publié toute une série d'articles sur moi, avec des insultes – « *pute à nègre hystérique* », « *serpillière à foutre africain* » –, mais également des menaces de mort, des menaces de viol, des photos volées, etc. Tout cela était accompagné de photos et de vidéos d'esclaves enchaînés, d'Hitler et de Goebbels. Cela s'est traduit ensuite par des intimidations en bas de chez moi, à des moments importants, par exemple lorsque je devais donner une conférence à la fac ou participer à une table ronde sur la haine en ligne.

J'ai déposé de nombreuses plaintes pour diffamation et injure publique, mais le terme de « cyberharcèlement » n'a pas été retenu au début. Il ne l'a été qu'à ma cinquième plainte, et cela a été classé sans suite et n'a pas été annexé à tout mon dossier.

Un harceleur, parmi des milliers, a été mis en examen. Il a été condamné en première instance à six mois avec sursis et a interjeté appel. Il a choisi l'avocat d'Alain Soral et a été relaxé en décembre [2020], non pas sur le fond, mais pour une question de procédure – de prescription. C'est une décision inquiétante, qui met évidemment en danger ma sécurité et ma liberté, la liberté de la presse et la société dans son ensemble.

L'objectif du cyberharcèlement est de réduire les personnes au silence. Cela fonctionne extrêmement bien. Il est aussi de les éloigner des réseaux sociaux, de les précariser, de nuire à leur santé mentale. Il y a des effets concrets sur la vie personnelle et professionnelle. On se retrouve constamment en état d'alerte, en hypervigilance, on s'épuise et on épuise les gens avec qui l'on vit – sans parler des insomnies.

Cela entraîne un réel traumatisme, avec de nombreuses conséquences, tout aussi traumatisantes que le cyberharcèlement en lui-même :

le fait de développer du stress post-traumatique, ce qui sous-entend l'évitement et un phénomène de dissociation. Et tout ce qu'il y a autour, le *victim blaming*, c'est-à-dire toutes les personnes qui vous expliquent que vous l'avez cherché, qu'il faut éteindre son ordinateur, que c'est virtuel, pas réel. La réalité, c'est que c'est loin d'être virtuel : c'est numérique ; la différence est très importante. On m'a aussi comparée avec d'autres journalistes qui avaient subi du cyberharcèlement. On m'a dit que je n'avais pas réagi pareil, que je réagissais trop, que je prenais cela trop à cœur... Comme s'il y avait une espèce d'échelle dans le cyberharcèlement, une sorte de gradation. Le cyberharcèlement est par définition quelque chose de protéiforme.

Le cyberharcèlement a des effets concrets. On se retrouve constamment en état d'alerte, on s'épuise

Julie Hainaut

J'ajoute que la situation est différente selon qu'on est pigiste ou intégré à une rédaction. Si l'on a une rédaction solidaire derrière soi, on ne vit évidemment pas l'événement de la même façon. En ce qui me concerne, j'étais pigiste, ma rédaction en chef a été aux abonnés absents pendant ces trois années. Elle s'est murée dans le silence, ce qui n'aide pas à vivre le cyberharcèlement.

Je voudrais aussi parler du traitement médiatique et de la réaction de certains journalistes et de la profession. Il y a eu une énorme vague de soutien. RSF [*Reporters sans frontières*] et le SNJ [*Syndicat national des journalistes*] se sont constitués partie civile au procès. J'ai été soutenue par de nombreux journalistes. Mais il y a aussi eu des articles qui ont contribué à me discréditer. Par exemple, après le premier procès de l'un de mes harceleurs, le rédacteur en chef d'un média a écrit un papier, et notamment ceci : « *La journaliste, qui avait détruit un bar à Lyon...* », et non pas : « *La journaliste menacée de viol et de mort qui a fait son travail* ». Ceci

me semble inquiétant. En tant que journaliste, on a une responsabilité sociale et les mots que l'on choisit ont leur importance.

J'ai également été confrontée, pendant trois ans, à une justice lente, à des personnes qui n'étaient pas toujours formées, pas toujours conscientes des enjeux et des problématiques systémiques, et pas toujours volontaires dans la lutte contre la haine en ligne. Cela fatigue, mais cela permet aussi d'apprendre énormément de choses. En observant le milieu du journalisme, on s'aperçoit que l'on est dans une profession qui a encore des pratiques et des réflexes sexistes, ce qui n'aide pas à bien exercer son métier. J'ai aussi pu observer tout le petit monde de la justice, des métiers du droit, des avocats et des politiques. Il y a aussi beaucoup de pratiques sexistes dans ce milieu, ce qui n'aide pas non plus à gérer le cyberharcèlement.

Être cyberharcélée coûte cher. Je ne l'ai pas quantifié sur ces trois années, mais entre le fait de déposer plainte, de prendre un avocat, de faire des allers-retours à Paris, de voir des psychologues, le coût augmente extrêmement vite.

Personnellement, je vous conseille de ne pas déposer plainte au commissariat, mais directement auprès du procureur, ou alors de vous rendre au commissariat avec une plainte déjà rédigée, parce que c'est compliqué d'être face à des policiers qui ne comprennent pas forcément ce que l'on vit. Et cela prend du temps, sur place, d'expliquer.

Désormais, je ne veux plus intervenir simplement en tant que témoin. Parce que les femmes sont souvent cantonnées à ce rôle. Le fait d'avoir vécu ces choses permet de mieux les appréhender et d'avoir une expertise. Je fais partie de Prenons la Une, une association de journalistes créée par Claire Alet et Léa Lejeune⁽³⁾, qui milite pour une juste représentation des femmes dans les médias et pour l'égalité au sein des rédactions. L'association a mis en place un protocole et propose son aide de plusieurs manières, notamment avec des formations sur le cyberharcèlement. Elle peut aussi écouter des journalistes victimes ou les rediriger vers des professionnels, des psys ou des avocats. On

peut prendre en main les réseaux sociaux de la journaliste ou du journaliste victime, faire des captures d'écran à sa place, etc. Et récemment, une *task force* a été créée : c'est une équipe de journalistes formés à la question du cyberharcèlement, qui est disponible en cas de campagne de cyberviolences.

 **Éric Morain**, avocat pénaliste spécialisé dans le cyberharcèlement.

LA JUSTICE REGARDE LE MONDE NUMÉRIQUE, depuis une trentaine d'années, un peu comme une poule regarde un couteau. Elle a beaucoup de mal à appréhender d'abord l'outil, parce que les juges, les policiers, les gendarmes sont mal équipés et mal formés de ce point de vue, ou en tout cas pas suffisamment. Et aussi parce que le législateur ne cesse d'ajouter dans le Code pénal des infractions dites « numériques » ou tournant autour du numérique, et que les procureurs qui sont chargés des poursuites sur l'ensemble du territoire n'en peuvent plus de ces infractions votées tous les quinze jours ou toutes les trois semaines et qu'on leur demande d'appliquer sans qu'ils aient ni une formation ni un quelconque recul.

Par exemple, l'École nationale de la magistrature forme les futurs magistrats, mais aussi les magistrats en poste qui ont une obligation de formation permanente : il y a une dizaine ou une quinzaine de thèmes de formation par an, et ils doivent s'inscrire pour un minimum d'heures. Il se trouve que les infractions au droit du numérique, de cyberharcèlement, ont fait l'objet d'une seule et unique formation – c'était l'an dernier. C'est dire si, quand on lâche les futurs magistrats dans leur juridiction, on ne les a pas formés à ces infractions. Et cela concerne toute la chaîne pénale. Les policiers, les gendarmes, qui sont le plus souvent les interlocuteurs des victimes, ont ce que l'on appelle une charge de TTR, c'est-à-dire de traitement en temps réel des infractions, celles qui troublent immédiatement, plus ou moins gravement l'ordre public : cela va des accidents de la route aux problèmes de stupéfiants, de violences et d'agressions sexuelles.

⁽³⁾ Le collectif Prenons la Une est né en 2014, avec la publication dans *Libération* d'une tribune, « Femmes à la Une », signée par plus de 800 journalistes. Il s'est constitué en association en 2018.

Par rapport à tout ce qui est virtuel, il y a une sorte de plafond de verre qu'il faut percer, parce que, dans l'état d'esprit des magistrats et de l'ensemble de la chaîne pénale, existe encore beaucoup trop l'idée que ce n'est pas réel. À force d'arriver à porter des affaires devant un tribunal, de le faire savoir, on parvient à montrer qu'il y a un mécanisme qui n'est pas seulement virtuel.

Voici quelques exemples tirés de ces expériences. Effectivement, les victimes sont majoritairement des femmes. Lorsqu'elles sont journalistes, c'est non seulement parce qu'elles sont visibles, mais en plus parce que – pardonnez l'expression – «elles l'ouvrent». Elles disent des choses publiquement, c'est leur métier, leur rôle de journaliste. Cette parole libre apparaît pour le cyberharceleur comme une forme d'agression. La perception est totalement inversée. On constate aussi dans ces affaires que 95 % – pour ne pas dire 99 % – des cyberharceleurs sont des hommes. Il y a donc une écrasante majorité de victimes qui sont des femmes, et une quasi-totalité des cyberharceleurs qui sont des hommes. C'est assez rare, dans le spectre pénal, d'avoir quelque chose d'aussi tranché. Peut-être que les années qui viennent nous montreront quelques nuances, mais aujourd'hui on en est là.

Il y a un impact immédiat et réel sur la vie de la personne cyberharcelée. Impact d'autant plus fort pour les journalistes que leur image est exposée. Beaucoup de journalistes qui travaillent à la radio sont maintenant filmés. Il y a cinq ou dix ans, on ne voyait jamais leur physique et très rarement leur visage. Aujourd'hui, on constate une véritable explosion des cas de cyberharcèlement de journalistes, principalement des femmes, parce que l'auditeur devient téléspectateur. Et avec des remarques, l'envoi de messages de plus en plus menaçants, des réflexions sur le physique, sur l'habillement, sur la coiffure, etc. Certains vont même jusqu'à attendre les femmes journalistes devant leur rédaction, parce qu'ils ont pu mettre un visage sur une voix et qu'ils peuvent éventuellement venir les importuner. C'est un vrai changement, cela a eu une incidence sur le phénomène de cyberharcèlement.

On a une très belle loi, à laquelle nous sommes nombreux à être attachés : la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Elle a été retouchée au fil des ans, avec des ajouts plus

ou moins heureux, mais également avec la sortie de certaines infractions du texte pour les remettre dans le droit commun. Elle est extrêmement protectrice de la liberté de la presse et, en même temps, elle définit des abus. Cela signifie : « *Je peux tout dire, mais à un moment il y aura une ligne rouge, qui va être la diffamation ou l'injure.* » Cette loi est formidable, nous sommes assez peu nombreux à la pratiquer quasiment au quotidien, mais elle présente des contraintes procédurales extrêmement fortes. Et en ce qui concerne le cyberharcèlement sur les journalistes, il est beaucoup trop fréquent que la voie procédurale choisie par la plaignante ou le plaignant, son avocat, voire par le parquet, soit celle d'une infraction relevant du droit de la presse, extrêmement protectrice de celui que l'on va accuser de cyberharcèlement, qui prétend avoir été diffamé, injurié.

La définition donnée aujourd'hui du cyberharcèlement ne me satisfait pas, parce qu'elle oblige la victime à apporter la preuve que ce qu'elle subit est un agissement répété destiné à porter atteinte à son état psychique. Cela la contraint à passer devant un expert psychologue ou psychiatre pour déterminer s'il y a réellement une atteinte à son psychisme : on ajoute une épreuve à son parcours du combattant, déjà particulièrement éprouvant. Nous essayons de faire changer la loi, pour supprimer cette obligation d'expertise et pouvoir trouver une sorte de *modus vivendi* en faisant valoir que le cyberharcèlement a pour but de troubler la tranquillité d'autrui.

Pour résumer : premièrement, lorsqu'une victime se tourne vers la justice, il existe un nombre important d'infractions pour qualifier les faits ; deuxièmement, le passage de l'audio au numérique filmé a fait exploser le nombre d'affaires de cyberharcèlement ; troisièmement, il nous faut des enquêteurs formés. Il y a quelques mois, une femme dont j'étais l'avocat me disait au téléphone, depuis l'autre bout de la France : « *Je suis à la gendarmerie, Maître, vous m'avez conseillé d'aller déposer plainte.* » Et au même moment, j'entends le gendarme appeler sa collègue en disant : « *Ginette, il y a Twitter... Tu connais Twitter ? Moi, je ne l'ai pas, je n'ai que Facebook.* » Nous en sommes parfois là, et il est dès lors très difficile de porter ces infractions jusqu'au bout de la chaîne pénale.

En revanche, des solutions existent, grâce à l'aide d'associations, au recours à des avocats spécialisés et à une formation des policiers, des gendarmes et des magistrats qui, nous l'espérons, va se généraliser. Ce ne sont plus les infractions de demain, ce sont les infractions d'aujourd'hui. Nous sommes encore en retard numériquement, et il est regrettable que ce soit la justice qui soit en retard.

Si un journaliste est victime de harcèlement actuellement, il doit faire trois choses : tout d'abord, prévenir son employeur, car celui-ci a une obligation de sécurité à son égard ; ensuite, faire des copies d'écran et, si cela se passe en ligne (prenons l'exemple de Twitter), également relever l'adresse URL du message en question. Les copies d'écran n'ont qu'une valeur relative tant qu'elles ne sont pas constatées par huissier, et il est évident que l'on ne va pas régler à chaque fois des frais de PV de constat. Cela permet, si une enquête est ouverte, de solliciter Twitter, qui est vraiment « le vilain petit canard » dans la coopération judiciaire, ou Facebook, qui aujourd'hui collabore bien mieux.

Il y a une dernière chose à savoir : lorsque vous signalez des messages ou des comptes sur Twitter, si le titulaire supprime lui-même son compte, Twitter est dans l'impossibilité technique de retrouver les messages en question. Il y a donc toujours une sorte d'arbitrage à faire : si on ne le signale pas, si on laisse le message en ligne, si le compte reste en état d'être utilisé, peut-être cela permettra-t-il d'identifier son titulaire. Nous avons assigné, au nom de quelques-uns, Twitter France et Twitter Californie devant le tribunal correctionnel de Paris et nous attendons le procès avec impatience. Pour l'instant, la plateforme ne collabore pas avec la justice. Ses responsables invoquent systématiquement le premier amendement à la Constitution américaine, qui permet, je le rappelle, de faire un salut nazi si vous en avez envie ou de vous promener déguisé en je ne sais quoi dans la rue. Nous sommes face à deux cultures juridiques différentes en matière de liberté d'expression, et aujourd'hui Twitter ne collabore pas, refuse de donner des identifiants et des adresses IP. La situation est donc extrêmement difficile.

Samuel Laurent,

journaliste au *Monde* et ancien responsable de la rubrique Les Décodeurs, a publié le livre *J'ai vu naître le monstre. Twitter va-t-il tuer la #démocratie ?*⁽⁴⁾, dont voici quelques lignes en guise de propos liminaire :

« Le harcèlement peut prendre la forme d'une vague, une déferlante violente qui emporte tout sur son passage. Mais le plus souvent, il s'apparente au supplice de la goutte d'eau : un flux, plus ou moins fort mais d'abord et surtout régulier, qui tombe, Tweet à Tweet, reproche à reproche, inlassablement. Une petite mélodie qui répète en boucle "c'est nul", "tu es mauvais", "tu es vendu", "tu es partisan", "tu n'y connais rien". J'ai beau me protéger, filtrer, masquer, bloquer, penser qu'à force j'ai l'habitude, on ne la prend jamais vraiment. D'autant que le niveau a monté. Là où aux débuts de Twitter, en 2012, un harcèlement consistait en quelques dizaines d'injures, il peut désormais se chiffrer en milliers de messages. »

LE LIVRE RACONTE DIX ANS DE TWITTER. J'étais sur ce réseau assez tôt, je fais partie de cette génération de journalistes pour qui cela a été un tremplin professionnel. Mais je fais aussi partie de ceux qui en ont été victimes, sans doute parce que j'y étais très actif et très visible, sans doute aussi parce que je dirigeais un service de vérification factuelle et que, quand vous vérifiez des informations et que vous donnez tort à des gens, en général ils ne sont pas ravis.

Pour élargir la problématique à l'aide d'un exemple, je peux parler du harcèlement que j'ai subi à la suite d'un article concernant un rappeur, Nick Conrad, qui sortait un clip assez violent, *Pendez les blancs*. Quand on me demande de faire un article, le titre a été mis en ligne six mois auparavant mais le buzz se déchaîne parce que, un jour, quelques personnalités d'extrême droite repèrent le clip, qui avait moins de 500 vues, et le propulsent sur les réseaux sociaux. Immédiatement, l'emballement est

⁽⁴⁾ Samuel Laurent, *J'ai vu naître le monstre. Twitter va-t-il tuer la #démocratie ?*, Les Arènes, 2021.

généralisé, avec des politiques, mais aussi des journalistes qui s'en emparent pour dire « *Mais c'est scandaleux!* », « *Qu'est-ce que c'est que ce clip?* », « *Quelle horreur!* », etc., ce qui va contribuer au buzz, et permettre au rappeur d'acquérir une certaine notoriété.

Tout cela, je l'ai raconté dans un article assez factuel, et cela m'a valu d'être taxé de compli-cité avec le rappeur. J'ai été accusé de l'excuser alors que j'essayais d'apporter du contexte, ce qui m'a valu sans doute la plus violente campagne de harcèlement que j'ai connue – et j'en ai connu pas mal en dix ans –, avec des gens qui sont venus me chercher sur Facebook pour m'expliquer qu'ils voulaient que l'on pendre ma fille sous mes yeux. C'était extrêmement violent. Et cette campagne de harcèlement contre moi a été en grande partie relayée par des journalistes, par des directeurs de rédaction, des directeurs adjoints de rédaction, par des médias, en général des médias plutôt de droite ou d'extrême droite, qui avaient très mal supporté le fait même que je puisse poser des faits, poser du contexte sur un phénomène au lieu de m'en indigner.

C'est quelque chose que j'ai vécu à de nombreuses reprises dans ma carrière de vérificateur : le fait même de donner du contexte sur une plateforme comme Twitter, qui est une plateforme où l'on s'indigne, peut vous conduire à être harcelé. Ce qui pose une question : comment un journaliste doit-il se comporter sur ces plateformes ? Que doit-on y faire et ne pas y faire ? Est-ce à nous, journalistes, d'alimenter la machine à s'indigner, et n'avons-nous pas un rôle un peu particulier là-dedans ? Il y a une tendance depuis dix ans, chez les journalistes, à considérer que, sur un réseau social, il ne faut pas se comporter comme un journaliste, mais être une personnalité lambda – faire des blagues, rigoler, s'indigner, faire des jeux de mots... Finalement, ne serait-ce pas un tort ? Ne serait-il pas temps, pour les journalistes, de s'interroger sur la manière dont ils se présentent sur ces réseaux ?

Même en ce qui concerne le choix des informations : on va avoir une surreprésentation d'un certain nombre de sujets parce qu'ils sont très visibles sur Twitter. Mais est-ce que, parce que c'est visible sur Twitter, c'est forcément quelque chose qui s'est développé dans la société, qui est massif et mérite qu'on le traite ? Les réseaux

sociaux forment un outil formidable pour entrer facilement en contact avec des gens, pour trouver des sujets, des angles, pour voir ce dont on parle. Mais c'est aussi un piège, parce que beaucoup de gens savent très bien y faire de l'activisme et attiser des polémiques. L'extrême droite identitaire est très forte dans ce domaine, elle l'est même de plus en plus. C'est une leçon, que l'on n'arrive pas à se poser collectivement en tant que journalistes pour se demander, avant de parler d'un sujet : est-ce que c'est quelque chose qui, au-delà de Twitter, intéresse un public plus large ?

Le fait même de donner du contexte sur Twitter, une plateforme où l'on s'indigne, peut conduire à être harcelé

Samuel Laurent

Le deuxième point qui m'a finalement fait arrêter Twitter – en réalité, je n'ai pas tout à fait arrêté, mais je me contente désormais de faire ma petite promotion, j'ai cessé de discuter sur ce réseau –, c'est un harcèlement qui a duré très longtemps. En mai 2019, nous avons fait un article, aux Décodeurs, sur l'affaire de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière : le gouvernement avait dit que les Gilets jaunes avaient envahi l'hôpital, ce qui s'était avéré faux. Après la publication de cet article, nous avons subi – et j'ai subi – un harcèlement assez massif et très long de la part, non pas de l'extrême droite ou de l'extrême gauche, mais des supporters d'Emmanuel Macron. Et nous nous sommes aperçus, en enquêtant sur le sujet, qu'en réalité il y avait une organisation de ces supporters, qu'il y avait en amont des groupes privés sur le réseau Telegram qui se coordonnaient, avec des éléments de langage et des cibles désignées, pour orchestrer ce qu'ils appellent la « riposte », mais qui n'est rien d'autre que du harcèlement coordonné et organisé.

Ce qui pose une autre question : celle de la dichotomie du discours politique sur le harcèlement et le cyberharcèlement. D'un côté, on

va faire des lois pour dire « *le cyberharcèlement, c'est mal* » ; de l'autre, tous les partis politiques en France, y compris le parti au pouvoir, disposent de forces militantes qui sont organisées, encadrées, entraînées pour aller riposter, ce qui, en pratique, veut dire cyberharceler. Évidemment, celles-là ne vous menacent pas de mort, mais quand 500 personnes viennent dire que vous êtes nul, que votre article est nul et que vous êtes moche, cela n'en reste pas moins du cyberharcèlement. À un moment donné, se pose la question de l'hypocrisie qui consiste à légiférer sur le cyberharcèlement des journalistes et à entretenir en même temps des armées militantes qui y sont formées.

Ce sont des questions encore ouvertes, et il faudrait que les états-majors politiques s'interrogent là-dessus. Parce qu'on nourrit une bête, on nourrit un danger. Nous avons bien vu, aux États-Unis, à quel point radicaliser des gens, les transformer en soldats numériques pouvait déboucher sur des effets de filtre et les pousser dans leurs retranchements, un processus dont l'aboutissement peut être QAnon et ses supporters tellement radicalisés qu'ils ont perdu tout sens commun.

Le rôle même des plateformes repose sur une hypocrisie. Un réseau comme Twitter est conçu sur le principe de l'indignation. On peut lui demander d'assurer une modération, mais sa grammaire même prédispose à la violence. Twitter, ce n'est pas un endroit pour avoir un discours modéré ou un débat constructif et de fond. Est-ce que nous avons besoin de participer à cette espèce de lessiveuse à indignation générale en permanence ? En plus, en France, Twitter, c'est six millions d'utilisateurs ; Facebook, 20 millions. Et pourtant, les journalistes sont tous sur Twitter et jamais sur Facebook, on l'a bien vu avec les Gilets jaunes.

On peut demander beaucoup de choses aux plateformes : on peut leur demander d'être plus réactives, on peut demander à Twitter de mieux collaborer avec la justice... Mais, sur le fond, il demeure un péché originel. Elles n'ont jamais été conçues comme des espaces de modération du discours, mais comme des tuyaux où toute la stratégie marketing était justement de dire qu'il n'y avait pas de modération et que ce n'était pas à elles qu'il revenait d'en faire. Donc leur demander aujourd'hui de modérer, c'est antinomique avec

leur *business model*. Et c'est quelque chose qu'elles ne pourraient d'ailleurs pas faire. Actuellement, si Facebook voulait modérer a priori tout ce qui est publié sur sa plateforme, il lui faudrait embaucher 200 000 modérateurs, tellement il y a de messages postés. Est-il encore possible de demander à ces plateformes de modérer un discours *a priori* ? Je ne le pense pas. Ce qu'on peut faire, c'est s'interroger sur le rôle que nous y jouons, comment y aller sans se faire tabasser et quelle part de nous-mêmes nous sommes prêts à donner là-dedans. Il faut peut-être se comporter davantage en journaliste sur les plateformes, et sans doute moins en tweetos ou « facebookos » lambda. Nous ne le sommes pas. Nous sommes des cibles, nous sommes des personnes qui délivrons un discours peut-être plus qualifié ou avec plus d'impact. À partir de là, il faut apprendre à ne plus nous comporter comme des utilisateurs lambda.

Un exemple parlera peut-être à des étudiants en journalisme. Il y a quelques années, nous avions une apprentie au sein des Décodeurs ; un jour, à propos d'un article tout bête sur un militant de La France insoumise ayant fait un visuel qui était faux, les militants sont allés chercher son compte Facebook et sont remontés à des posts qu'elle avait publiés quand elle avait 14 ou 15 ans, pour les lui ressortir. Donc la consigne aux étudiants, c'est : « *Protégez-vous. Protégez votre Instagram, protégez votre vie privée, ne laissez pas des choses en ligne, accessibles, parce que cela va être utilisé contre vous.* » C'est effrayant d'avoir ce discours, et de devoir dire : « *Attention, on va utiliser ce que vous avez pu écrire adolescent ou ce que vous pouvez faire, et vous n'avez pas le droit d'avoir une vie normale sur Internet.* » Malheureusement, c'est la situation réelle, et actuelle.

Pascal Guénée

EFFECTIVEMENT, LE CHOIX DE CETTE PROFESSION, comme d'autres, impose, vis-à-vis des réseaux sociaux, ce que l'on pourrait appeler – je ne sais pas s'il faut le qualifier ainsi – une certaine « hygiène numérique », ou en tout cas un rapport tout à fait particulier, face à ces nouveaux risques qui, on le voit dans ces exemples, sont extrêmement importants. Et avec, me semble-t-il, une relative impunité par rapport à la masse du phénomène...

▀ Saorla McCabe

L'IMPUNITÉ EST LÀ. S'agissant des attaques commises contre les journalistes, elle est énorme. Si l'on regarde seulement les meurtres de journalistes, 90 % restent impunis, selon les chiffres de l'Unesco. Pour les attaques commises en ligne, s'ajoutent toutes les difficultés qui apparaissent pour enquêter et poursuivre, parce que beaucoup des auteurs de ces attaques sont anonymes, qu'ils sont parfois à l'étranger ou parce que, souvent, les autorités judiciaires et policières ne sont pas assez formées, ne sont pas sensibilisées à la gravité de cette question. Il y a beaucoup de progrès à faire.

L'algorithme des réseaux sociaux contribue à diffuser un certain type d'informations. Une étude de l'Institut de technologie du Massachusetts [MIT] montre que les fausses informations se propagent six fois plus vite en ligne que des informations vérifiées. On ne peut pas abandonner l'idée que ces plateformes ont un rôle à jouer dans la modération et que, lorsque des attaques sont signalées, elles ont la responsabilité d'y répondre. Un premier pas dans ce sens serait au moins d'assurer un niveau de transparence plus élevé qu'actuellement sur la réponse à ces attaques. Nous sommes incapables, en ce qui nous concerne, d'obtenir des informations à propos du nombre d'attaques qui sont signalées aux réseaux sociaux, du pourcentage d'attaques à propos desquelles ils ont fourni une réponse adéquate, ou encore du temps que cela leur a pris. Mais le fait est que, sur la base de ce que nous ont dit les journalistes que nous avons interrogés, cette réponse est clairement inadéquate. Je pense qu'il faut quand même travailler avec les réseaux sociaux, pour qu'ils fassent partie de la solution.

▀ Charlotte Menegaux

SELON LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE de l'Unesco, 30 % des journalistes interrogées s'autocensurent sur les réseaux sociaux. Avez-vous l'impression de vous autocensurer, dans la mesure où votre liberté d'expression est réduite ?

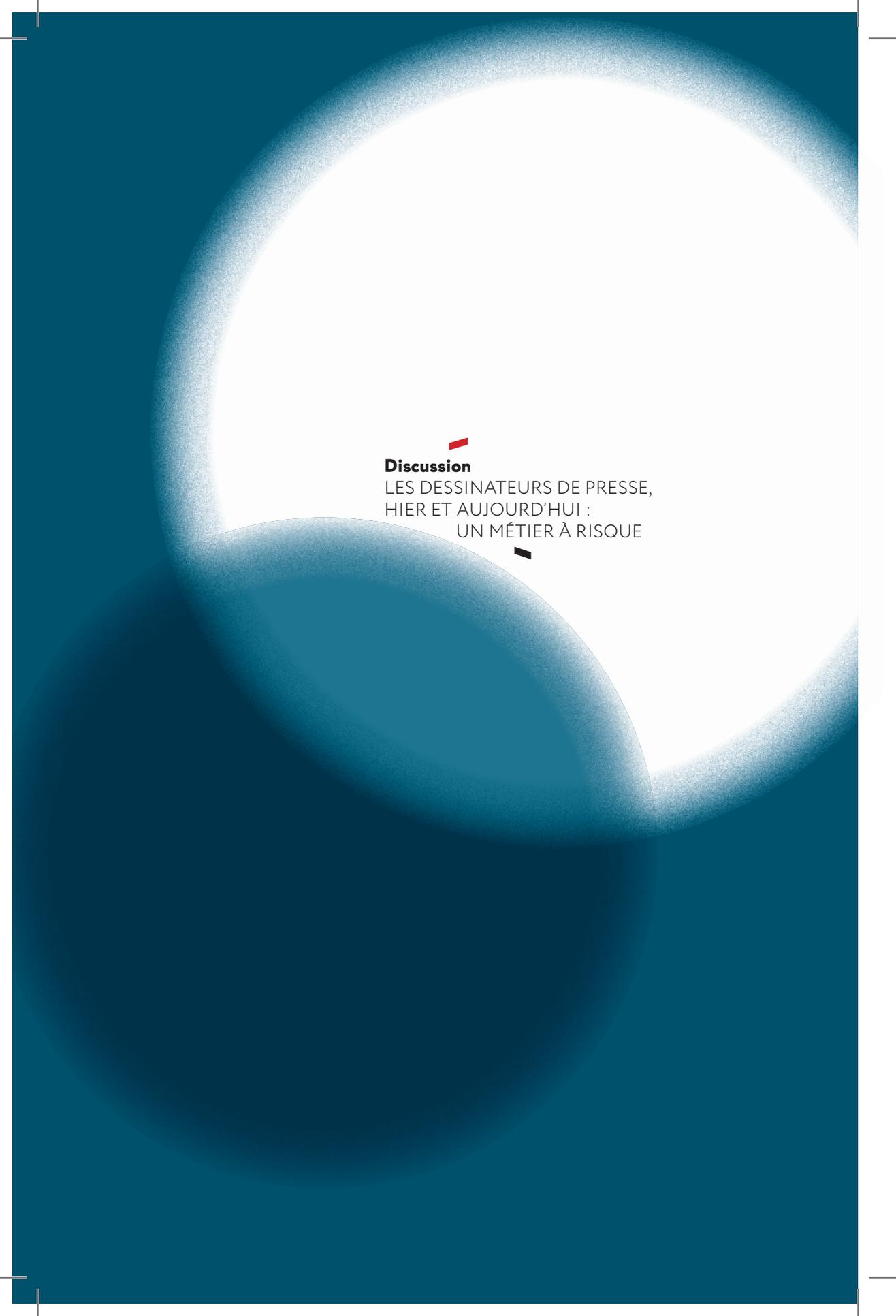
▀ Samuel Laurent

EN CE QUI ME CONCERNE, j'ai arrêté de poster et ainsi, effectivement, il n'y a plus de souci. C'est un choix délibéré : à un moment donné, je me suis dit « stop ». L'un des pièges,

c'est que, lorsqu'on passe des heures à débattre sur Twitter avec des gens, on finit par travailler pour Twitter, et plus pour son employeur. Cela pose aussi cette question-là. Très rapidement, dans ma pratique de Twitter, je me suis aperçu que c'était du travail. C'est resté du plaisir deux ou trois ans, mais au bout d'un moment c'était devenu du travail. Et je n'y allais pas forcément avec plaisir. Parce, que quand vous savez que vous allez avoir 50 personnes qui vous insultent... cela perd un peu de son charme.

Certains médias ont réagi, notamment le *New York Times*, qui a imposé une charte très contraignante à ses journalistes. Est-ce la bonne solution ? Je ne le sais pas, parce que c'est une question de ligne éditoriale. Il ne s'agit pas de dire : « *Aucun journaliste n'a le droit de donner son avis ou de faire des blagues en ligne.* » Je pense qu'il appartient à chaque média de définir ses règles et ce qu'il attend de ses journalistes, ou pas. Cela dépend de la ligne éditoriale, de qui vous êtes, de comment vous travaillez. Mais de toute façon, lorsque l'on est journaliste, sans s'autocensurer, on ne peut pas avoir une pratique innocente. On ne peut pas se dire que cela n'aura pas de conséquence.

Par ailleurs, il faut bien comprendre que, si un journaliste se comporte de façon très vindicative sur Twitter, cela va nécessairement rejailir sur sa rédaction. La phrase « *mes propos n'engagent que moi* », que nous avons presque tous mise dans nos bios Twitter, n'a jamais eu aucun effet. Vous êtes représentant d'un média, que vous le vouliez ou non, et, même si vous vous plaignez de la file d'attente dans la boulangerie, vous utilisez un compte qui est assimilé à un média. Et même si vous avez deux comptes, l'un personnel, l'autre professionnel, cela ne change rien. Il est donc difficile de parler de liberté d'expression ou de censure, dans la mesure où l'on est dans un rôle professionnel. ▀



Discussion

LES DESSINATEURS DE PRESSE,
HIER ET AUJOURD'HUI :
UN MÉTIER À RISQUE

Discussion

Les dessinateurs de presse, hier et aujourd'hui : un métier à risque

La discussion est animée par **Élise Colette**, journaliste, et le discutant est **Alexis Lévrier**, maître de conférences à l'université de Reims Champagne-Ardenne, historien de la presse.

— Élise Colette

Nous allons discuter de deux types de risques : ceux qui pèsent sur le dessinateur de presse et ceux qui pèsent sur le dessin de presse. C'est ce qui fait l'histoire de la liberté d'expression en France. Pour commencer, il faut rappeler les actualités dramatiques liées à ces deux sujets : l'affaire Samuel Paty⁽¹⁾ et le risque mortel de montrer des caricatures ; et l'attentat de 2015 contre la rédaction et les dessinateurs de *Charlie Hebdo*. Pourrais-tu brièvement, Alexis, nous expliquer les conséquences que ces deux attentats ont eues sur le métier de dessinateur de presse – dans le cas de *Charlie Hebdo* – et sur la conception de la liberté de la presse et de la liberté d'expression – dans le cas de Samuel Paty ?

— Alexis Lévrier

Ce qui est terrible, c'est que *Charlie Hebdo* faisait figure de dernier gardien d'une tradition française de la caricature antireligieuse. À la suite d'une somme de malentendus dont nous allons parler, il passait pour un journal islamophobe, ce qu'il n'est absolument pas. Aujourd'hui, *Charlie*

Hebdo est pratiquement le seul représentant d'une grande tradition française, celle du journal satirique majoritairement constitué de dessins. *Le Canard enchaîné* était lui aussi l'héritier de cette tradition, mais il y a de moins en moins recours et, s'il a déjà publié des caricatures, y compris antireligieuses, c'est de moins en moins le cas. Même à *Charlie Hebdo*, c'est devenu très difficile. On peut rappeler par exemple que Luz, après avoir fait le dessin de Mahomet dans le numéro des survivants, juste après l'attentat, a décidé de quitter *Charlie*, sans doute épuisé par une lutte qu'il savait perdue d'avance. Il n'y a plus beaucoup de dessinateurs, il n'y a plus beaucoup de titres de presse qui osent encore représenter cette tradition, et on ne peut que le regretter.

Avec Samuel Paty, cela relève d'une autre dimension, qui me touche personnellement et qui touche tous les pédagogues, c'est-à-dire ceux qui montrent des dessins de *Charlie Hebdo* en essayant d'expliquer d'où ils viennent. Je le fais pour ma part à travers une perspective historique ; c'est aussi ce que faisait mon collègue

⁽¹⁾ Professeur d'histoire-géographie, Samuel Paty a été assassiné aux abords de son collège, dans les Yvelines, le 16 octobre 2020, pour avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves lors d'un cours sur la liberté d'expression.

Samuel Paty. Et lui, il l'a payé de sa vie. On connaissait le risque que courait le dessinateur de presse. Mais ce que nous montre la mort de Samuel Paty, c'est que ce risque est élargi désormais à ceux qui ont l'outrecuidance de montrer ces dessins à leurs élèves ou à leurs étudiants. On a donc le droit d'être inquiet.

Élise Colette

Avec l'affaire Samuel Paty, on arrive à une apothéose dramatique. Pendant très longtemps, les risques qui pesaient à la fois sur les dessinateurs de presse et sur la liberté d'expression provenaient d'une censure exercée d'en haut. Dans l'affaire Paty, c'est une sanction horizontale, une forme de censure qui vient de la foule, qui vient du bas et qui finit par être tellement forte qu'elle fait taire les dessinateurs. Ou qu'elle menace la vie de certaines personnes qui représentent cette liberté d'expression. Es-tu d'accord avec cette analyse ?

Alexis Lévrier

Je suis tout à fait d'accord. La censure verticale existe toujours, mais plutôt dans d'autres pays, notamment sur le plan politique. Il y a des dessinateurs qui sont enfermés, qui sont menacés – on peut penser à Nime en Algérie⁽²⁾, par exemple – parce qu'ils ont osé s'en prendre au pouvoir. Mais en France, et dans les pays occidentaux de manière générale, la censure est plutôt intériorisée du fait de la peur : la peur de l'attentat, mais aussi la peur des réactions sur les réseaux sociaux.

On parlera peut-être de l'abus du terme « *cancel culture* » avec l'exemple de Xavier Gorce. C'est aussi un paravent derrière lequel s'abritent un certain nombre de dessinateurs, qui ont tout simplement fait de mauvais dessins et ont choisi comme cela de se victimiser. Mais c'est vrai qu'il y a une censure qui vient du bas, une censure horizontale d'un nouveau genre, à laquelle nous ne sommes pas préparés et à laquelle les dessinateurs eux-mêmes, dans notre histoire, n'étaient pas préparés.

Élise Colette

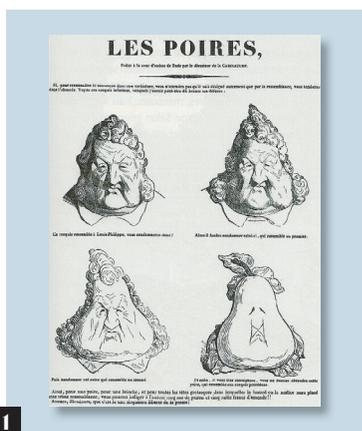
Si on revient à l'histoire, en France, on voit apparaître la caricature aux alentours de la monarchie de Juillet. Cette apparition s'accompagne d'une résistance de la part des autorités politiques, qui vont essayer par tous les moyens de l'interdire.

Alexis Lévrier

En fait, il y avait déjà des caricatures pendant la période révolutionnaire, mais l'on n'avait pas les moyens techniques de les intégrer aisément aux titres de presse. Il a fallu la lithographie, qui apparaît à la fin du XVIII^e siècle, pour que l'on soit en mesure de publier facilement des caricatures dans les journaux. La caricature politique va ainsi connaître une première heure de gloire avec la monarchie de Juillet. Il faut rappeler que Louis-Philippe arrive au pouvoir grâce à une révolution liée à la volonté d'empêcher la liberté de la presse. L'une des ordonnances publiées le 26 juillet 1830 avait purement et simplement suspendu la liberté de la presse, ce qui a provoqué les trois journées révolutionnaires de juillet 1830.

Louis-Philippe doit son arrivée au pouvoir à la nécessité de respecter la liberté de la presse, mais il ne va cesser ensuite de restreindre cette liberté, de la contraindre, notamment pour ce qui est des caricatures. Le journal *La Caricature* de Charles Philippon s'amuse à le représenter régulièrement, et Philippon a été jugé en novembre 1831 pour « outrage à la personne du Roi ». Il a alors décidé de transformer le monarque – puisqu'il n'avait plus le droit de le représenter – en poire, comme en témoigne un dessin très connu, qui est à l'origine de Charles Philippon, avant d'être redessiné par Honoré Daumier [*voir dessin n° 1*]. Et ce n'est que le début d'une limitation qui mènera d'ailleurs en 1835 à une loi dite « scélérate » qui réduit considérablement la liberté de la presse, notamment le droit de caricature. Entre-temps, de 1831 à 1835, s'engage un jeu du chat et de la souris entre le pouvoir et les caricaturistes. On peut citer notamment cette étape, très connue et très amusante, dans un autre journal de Philippon qui s'appelle *Le Charivari*. On venait

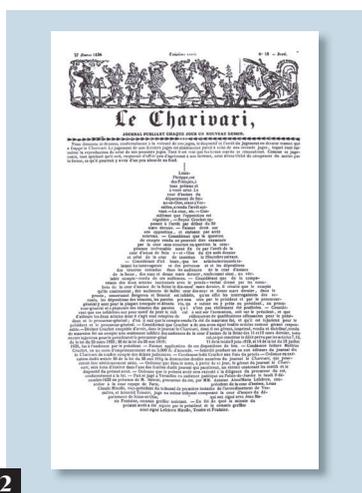
⁽²⁾ Abdelhamid Amine, alias Nime, avait été condamné en décembre 2019 à un an de prison, dont trois mois ferme, pour des dessins politiques. En juillet 2021, il a annoncé s'exiler en France.



1 « Les Poires », illustration d'Honoré Daumier parue dans le journal *La Caricature*, 1831.

de le condamner pour avoir une nouvelle fois représenté Louis-Philippe sous la forme d'une poire, mais il choisit de tourner en dérision cette décision judiciaire. Le 27 février 1834, le texte de la condamnation est ainsi publié en une sous la forme d'un calligramme [voir *des-sin n° 2*] qui représente... une poire !

On voit donc que l'interdit est à la fois respecté, puisqu'on a publié la condamnation, et contourné, puisque l'on continue à représenter Louis-Philippe sous la forme d'une poire. Cet exemple est resté célèbre dans l'histoire de la presse et il montre à quel point la caricature, le dessin, est un moyen de se moquer des



2 *Le Charivari*, 27 février 1834.

dirigeants politiques et de résister à toutes les tentatives du pouvoir d'empêcher cette critique et cette contrainte.

Élise Colette

C'est un jeu du chat et de la souris entre la presse et le pouvoir qui va durer quasiment jusqu'à aujourd'hui, même si des lois ont encadré la liberté d'expression pour la garantir. Mais cette manière de dire « *Vous nous interdisez ça, on trouve un autre moyen* », ce sont des choses que l'on retrouve aujourd'hui.

Alexis Lévrier

Toujours. *Charlie*, par exemple, respecte cette tradition. Les caricatures en une de *Charlie Hebdo* ne sont pas explicitées. La caricature se donne à voir sans commentaire et c'est toute sa force. C'est l'évidence du dessin, sa polysémie, qui permet de contourner la censure.

En 1835, on supprime donc purement et simplement les caricatures et il faudra attendre très longtemps, en tout cas la fin de la monarchie de Juillet, avant qu'elles ne soient de nouveau autorisées. Et il faut surtout attendre la loi de 1881, qui a fixé les grandes règles de la liberté de la presse, pour que les dessinateurs puissent à nouveau critiquer le pouvoir sans risquer d'être mis en prison.

Élise Colette

Avant de revenir à la loi de 1881, peux-tu nous expliquer comment on passe de caricatures essentiellement politiques à des caricatures sur la religion, les communautés religieuses et les représentants religieux ?

Alexis Lévrier

La caricature religieuse et la caricature politique sont mêlées dès la période révolutionnaire, notamment parce que l'on se moque à la fois de l'aristocratie et du clergé. Ce sont les trois ordres que l'on représente : le tiers-état, sous la forme d'un paysan, qui ploie sous le poids du clergé et de la noblesse.

Historiquement, la critique religieuse et la critique politique sont intimement liées. L'idéal des Lumières permet de s'attaquer à la religion en mettant sur le même plan toutes les croyances. Mais, si la Révolution a supprimé le délit de blasphème, une loi sur le sacrilège a été



3

Les Corbeaux, n° 127,
1^{er} septembre 1907.



5

« Le Vatican », dessin de Gabriele Galantara
pour *L'Assiette au beurre*, 18 novembre 1905.

promulguée en 1825, sous la Restauration. Il faut donc attendre la grande loi de 1881 pour que la critique des religions soit véritablement autorisée en France. La grande période de la caricature antireligieuse peut dès lors débiter, et elle durera jusqu'au vote de la loi de 1905, voire jusqu'à la Première Guerre mondiale. C'est donc durant ces quelques décennies, notamment pour parvenir à la séparation de l'Église et de l'État, que des journaux vont se créer. On peut citer notamment *Les Corbeaux* [voir dessin n° 3], *L'Assiette au beurre* ou *La Calotte*. Aux côtés de ces trois journaux, d'autres périodiques plus éphémères vont eux aussi se faire une spécialité de publier des caricatures antireligieuses [voir dessin n° 4].

Aujourd'hui, on a du mal à imaginer la virulence dont pouvaient faire preuve certains dessinateurs, à l'image de Gabriele Galantara

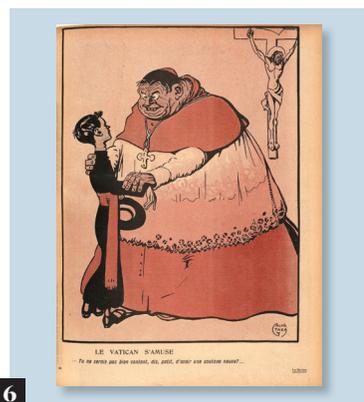
dans cette caricature publiée en une d'un numéro de *L'Assiette au beurre* consacré au Vatican [voir dessin n° 5]. L'intention est limpide : le Vatican est personnifié pour montrer qu'il prend l'argent du pauvre croyant, qui est finalement sa victime innocente. Mais Galantara n'hésite pas, pour cela, à représenter le clergé sous la forme d'un monstre, d'une entité maléfique. Cela étant, le même numéro de *L'Assiette au beurre* contient aussi des dessins étonnamment modernes, que l'on pourrait même dire prémonitoires au regard de l'actualité récente : ainsi, dans celui-ci [dessin n° 6], Galantara évoque de manière transparente la question de la pédophilie dans l'Église.

Il existe donc des points communs avec la manière dont on continue à se moquer de l'Église aujourd'hui : ces journaux aiment par exemple souligner le goût des prêtres pour la bonne



4

Une de *La Lanterne*,
« journal républicain anticlérical », 1902.



6

Dessin de Gabriele Galantara publié dans
L'Assiette au beurre, 18 novembre 1905.



7
« Le Monstre clérical », *La Calotte*,
15 novembre 1912.



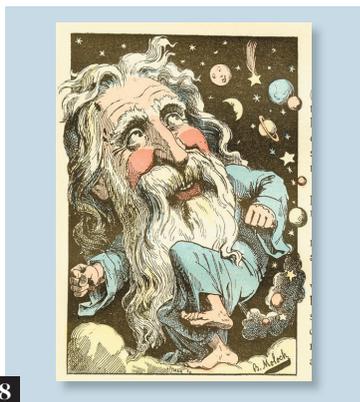
9
« Dieu d'Israël », dessin de František Kupka
paru dans *L'Assiette au beurre*, 7 mai 1904.

chère et leurs penchants lubriques. Mais lorsqu'ils recourent au procédé de l'animalisation, les dessinateurs de la Belle Époque franchissent parfois des limites d'une façon qui serait difficilement concevable aujourd'hui : la violence de ces caricatures serait intolérable pour une large partie du public. C'est le cas avec ce « *monstre clérical* » [voir dessin n° 7]; le clergé est représenté sous la forme d'une créature monstrueuse qui empêche la révélation de la « *vérité* ». Il ne s'agit que d'exemples parmi beaucoup d'autres de ces caricatures qui se multiplient à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. La principale cible, évidemment, c'est la religion chrétienne, puisque c'est la religion d'État.

Si le dessin n° 8 peut paraître beaucoup moins violent, il l'est en fait tout autant : critiquer le clergé est une chose, mais le vrai blasphème,

c'est de s'en prendre non pas simplement aux représentants de la religion mais à la religion elle-même, et donc à Dieu. Les religions monothéistes ont déjà en commun d'interdire de le représenter ; or, ici, on le représente dans le but évident de le désacraliser : on voit un dieu pèteur dans une série qui s'appelle *Le Trombinoscope*. De même, on a très souvent des représentations de ce dieu sous la forme d'un pauvre hère, d'un vieillard indigent, impotent, démuné. L'humaniser et le dégrader, c'est déjà une première manière de se moquer de lui.

On va parfois plus loin, comme dans cette caricature extraite d'une édition de *L'Assiette au beurre* [dessin n° 9]. Le journal faisait des numéros sur un thème, dont chacun était confié à un dessinateur en particulier. Ici, c'est František Kupka qui est chargé d'un numéro seulement intitulé « Religions » – le choix du pluriel est déjà une manière de relativiser et de banaliser le fait religieux. Il va par exemple représenter les « *dieux hindous* », les « *dieux japonais* », les « *dieux des Peaux-Rouges* », les « *dieux nègres* », enfin toutes sortes de dieux plus ou moins fantasmés pour montrer que le dieu du Vatican n'est qu'une divinité parmi beaucoup d'autres. Le « *dieu d'Israël* », publié ici, est un dieu qui fait peur, qui est tout le contraire de l'image que l'on voudrait en avoir, d'un dieu bienveillant qui fait la paix et le bien autour de lui. Dans le même numéro de *L'Assiette au beurre*, Kupka s'en prend aussi au « *dieu turc* », et donc à la religion musulmane. Le dessin vise plus particulièrement le régime de Abdülhamid II, le « *Sultan rouge* », mais une telle représentation



8
Dessin de Moloch paru dans *Le Trombinoscope*
n° 19, portant sur Dieu, août 1881.

(un guerrier cruel sur un tas de cadavres) serait unimaginable aujourd'hui. Pensez au Mahomet de Luz : c'est un Mahomet gentil, bienveillant, humanisé mais sympathique, avec le titre « *Tout est pardonné* ». C'est le contraire de cette représentation de l'islam comme une religion intrinsèquement violente et sanguinaire.

— Élise Colette

La loi de 1881, que nous avons déjà évoquée mais sur laquelle on peut s'attarder un peu, que fait-elle comme distinction à cette époque-là, au tournant des XIX^e et XX^e siècles ? Que permet-elle en matière de représentation caricaturale des religions ? Qu'est-ce qu'elle autorise et n'autorise pas, qui a peut-être une résonance aujourd'hui ?

— Alexis Lévrier

J'essaie toujours d'être modéré lorsque je critique la presse : j'aime les journalistes et je les défends. Mais je trouve qu'il y a une erreur, que la presse a hélas tendance à relayer, dans les débats actuels sur la laïcité. Tout le monde se réfère à la loi de 1905, alors que, pour tous ceux qui aiment la presse et plus généralement tous ceux qui sont attachés à la liberté d'expression, la première loi, le socle de la République, est au moins autant la loi de 1881 que celle de 1905. Elle est très claire, et je trouve qu'elle est très saine. C'est-à-dire qu'elle protège les personnes ou les communautés de personnes. On n'a pas le droit d'insulter les chrétiens ou les musulmans, par exemple, et c'est très bien comme ça. Par contre, on a le droit de dire ce qu'on veut de leurs croyances. Et cela, c'est une idée héritée du XVIII^e siècle qui est qu'un individu ne se réduit pas à la somme de ses convictions. C'est vrai sur le plan politique, mais aussi sur le plan religieux. Donc, quand on dit du mal du dieu chrétien, du dieu juif ou du dieu musulman, ce ne sont pas les musulmans, les juifs ou les chrétiens que l'on insulte, c'est leur religion, c'est leurs croyances et on en a le droit dans un cadre républicain. Quand on nous dit que *Charlie* a tort et enfreint les lois, c'est faux parce que *Charlie Hebdo* respecte les principes de la loi de 1881, qui est très claire et qui a gardé toute sa pertinence et toute son efficacité.

À la Belle Époque, on a pu voir une autre tradition qui, elle, s'en prenait aux personnes et aux communautés de personnes. *La Libre Parole* de

Drumont, par exemple, utilise la caricature pour s'en prendre aux Juifs. Ce n'est pas du tout la religion juive qui intéresse Drumont, il n'en parle qu'assez peu. Ce qu'il veut, c'est représenter les Juifs comme une communauté malfaisante qui, avec ses doigts crochus, enserre le globe terrestre. Il utilise tous les clichés raciaux, les clichés sur le rapport à l'argent, etc. Ça, c'est clairement du racisme. Mais représenter le « *dieu d'Israël* » comme on l'a vu avec Kupka n'a rien de raciste. Et c'est ce malentendu-là qui persiste autour de *Charlie Hebdo* aujourd'hui : les détracteurs de ce journal font une confusion entre racisme et critique des religions.

Charlie peut se tromper. À titre personnel, je reconnais qu'il y a des choses dans *Charlie Hebdo* qui m'ont parfois choqué. Par exemple, quand ils ont représenté Maryam Pougetoux de l'Unef, évidemment ils visaient le voile, mais il y avait aussi la personne sous le voile. Et parfois, il est difficile de faire le distinguo entre les deux. Là, je trouve que cette jeune femme était aussi attaquée en tant que personne. Donc *Charlie* peut se tromper ; tout le monde, du reste, peut se tromper. Tous les caricaturistes, même les meilleurs, ont pu dériver de la critique de la religion vers la critique des personnes. Mais il faut toujours rappeler qu'on a une loi très claire et que, si on n'est pas d'accord, on peut porter plainte. C'est cela qu'apporte la loi de 1881 : elle fait passer la presse du contrôle du ministère de l'Intérieur à la tutelle du ministère de la Justice, comme les simples citoyens. C'est-à-dire que, si on n'est pas d'accord avec un journal ou avec un journaliste, on peut porter plainte contre lui. Cela ne relève plus de l'État et c'est très bien ainsi.

— Élise Colette

Si on continue un peu et que l'on revient à des temps plus contemporains, on voit que les dessinateurs de presse connaissent très bien l'histoire de la liberté d'expression. Que peux-tu dire de ce dessin célèbre, parti d'une caricature contre le clergé catholique pour évoluer vers une caricature contre la religion musulmane ?

— Alexis Lévrier

En 1902, Jossot, dans *L'Assiette au beurre*, représente un défilé de clercs qu'il associe à des oies [voir dessin n° 10]. Son dessin a évidemment pour



10

Dessin de Jossot publié dans *L'Assiette au beurre*, 1902.



Dessin de Riss pour une exposition en hommage à Jossot, 2011.

but de dénoncer le côté grégaire et moutonnier de la religion. Il est très simple, très connu, ce n'est pas le plus méchant, mais c'est devenu un archétype du dessin de presse antireligieux. Et donc, plus récemment, quand on a voulu appliquer à l'islam ce qu'on avait fait pour la religion chrétienne pendant la Belle Époque, on a joué avec ce dessin-là.

À la fin des années 1980, deux jeunes filles arrivent voilées à l'école, ce qui suscite une polémique considérable, la première polémique sur le voile. En septembre 1989, pour montrer le lien entre la caricature de Jossot et l'islam, Cardon, dans *Le Canard enchaîné*, dessine des mollahs, des représentants de l'islam, qui prennent la place des clercs, et des oies voilées [voir dessin n° 11], de manière à montrer que c'est la même polémique, que c'est le même combat. Plus tard [en 2011], lors d'une exposition consacrée à Jossot, Riss - actuel directeur de *Charlie Hebdo* et l'un des survivants de la tuerie de 2015 - a joué avec une

autre loi, celle sur la burqa [voir dessin n° 12]. Et il se place dans cette lignée qui veut dire : « *Nous allons revendiquer de faire pour l'islam ce que l'on faisait jusqu'à présent pour la religion chrétienne.* »

■ Élise Colette

Dans ces dessins, la frontière entre critiquer la religion et critiquer la communauté religieuse commence à être un peu floue, quand même...

■ Alexis Lévrier

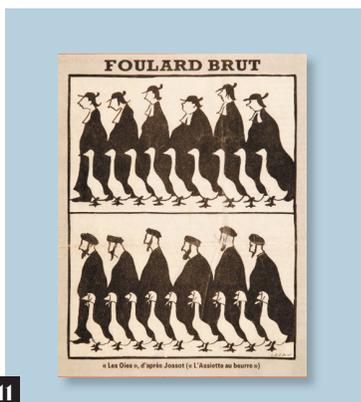
Je ne trouve pas. Je parlais de Maryam Pougetoux tout à l'heure : on voit très clairement, dans la une de *Charlie*, la jeune femme sous le voile et on voit qu'elle est caricaturée de manière malveillante. Ici, ce n'est absolument pas le cas, le principe de la burqa est critiqué mais on ne voit pas les femmes sous le voile. À mon sens, c'est donc bien le symbole qui est visé et en aucun cas les personnes.

■ Élise Colette

Revenons à la période actuelle et aux risques qui pèsent sur le dessin de presse et sur les dessinateurs de presse aujourd'hui. Aux États-Unis, ils sont devenus si pesants que certains - comme le *New York Times* - ont décidé de ne plus publier de dessins de presse du tout. En France, l'affaire Xavier Gorce, ce n'est pas ça, mais ça commence quand même à y ressembler, non ?

■ Alexis Lévrier

Pour moi, ce sont deux choses très différentes. Il y a vraiment des craintes à avoir au sujet de la décision du *New York Times* d'arrêter de publier des caricatures. Certes, cette décision concerne l'édition internationale et non le journal américain,



11

Dessin de Cardon, *Le Canard enchaîné*, 1989.

mais quand même. Le dessin qui a créé la polémique était antisémite, mais, au nom de ce dessin très problématique, on a renoncé à publier des caricatures depuis juin 2019 dans l'édition internationale du *New York Times*, ce qui est triste et grave. C'est céder à la pression de la base, puisque ce n'est pas une décision politique, mais une décision prise à la suite des réactions, sur les réseaux sociaux, de lecteurs qui s'estimaient outragés.

Il y a donc là une crainte à avoir, qui pour moi est très différente de ce qui a accompagné en France, au début de cette année 2021, la polémique autour du dessin de Xavier Gorce. Le cas Gorce a plutôt révélé un problème de fonctionnement interne au *Monde*, qui a du reste été reconnu comme tel par la rédaction. D'abord, contrairement à ce que faisait Plantu, qui envoyait toujours plusieurs dessins, Gorce en envoyait un seul. La rédaction n'a donc pas la possibilité de choisir. Il l'envoie en outre le soir ou la nuit, à une heure trop tardive pour que la rédaction parisienne puisse exercer un droit de regard. La décision de valider ce dessin, publié le 19 janvier, a donc été prise aux États-Unis, dans les bureaux du *Monde* à Los Angeles, par la personne qui gère la newsletter « Le Brief du *Monde* », où paraissait la série *Les Indéguirables*. Or, dans l'histoire de la presse, dans l'histoire du dessin de presse, un dessin est certes individuel, mais il engage toujours une rédaction. C'est pour cela que Plantu en proposait plusieurs. Le thème traité par Xavier Gorce dans cette caricature était d'autant plus sensible que la rédaction du *Monde* se battait au même moment contre l'inceste. C'était l'époque de la publication du livre de Camille Kouchner⁽³⁾ dans lequel elle accuse [son beau-père] Olivier Duhamel d'inceste sur son frère jumeau, et le journal avait choisi d'accorder beaucoup de place à cet ouvrage. Ça touchait donc vraiment aux choix rédactionnels forts du *Monde* en ce début d'année 2021. Et Xavier Gorce, qui ne s'est d'ailleurs jamais bien expliqué là-dessus, commet un dessin raté, qui fait la confusion entre des transgenres et des victimes d'inceste. C'était extrêmement ambigu, tout comme l'attitude de Xavier Gorce, qui a pu dire qu'on lui avait retiré son dessin. C'est faux, ce dessin n'a jamais été retiré. Xavier Gorce n'a

jamais été licencié ou exclu de la rédaction du *Monde*, il est parti de lui-même, il a fait ce choix en conscience et c'est son droit. Il a retrouvé du travail tout de suite à la rédaction du *Point*, ce n'est donc pas un martyr, ce n'est pas une victime de la *cancel culture* comme on l'a prétendu.

Et ce qu'a surtout montré ce dessin, c'est qu'une caricature engage aussi une rédaction et que *Le Monde* devrait travailler à une amélioration de ses circuits de validation afin de ne pas publier des dessins qui ne correspondent pas à la ligne éditoriale du journal.

■ Élise Colette

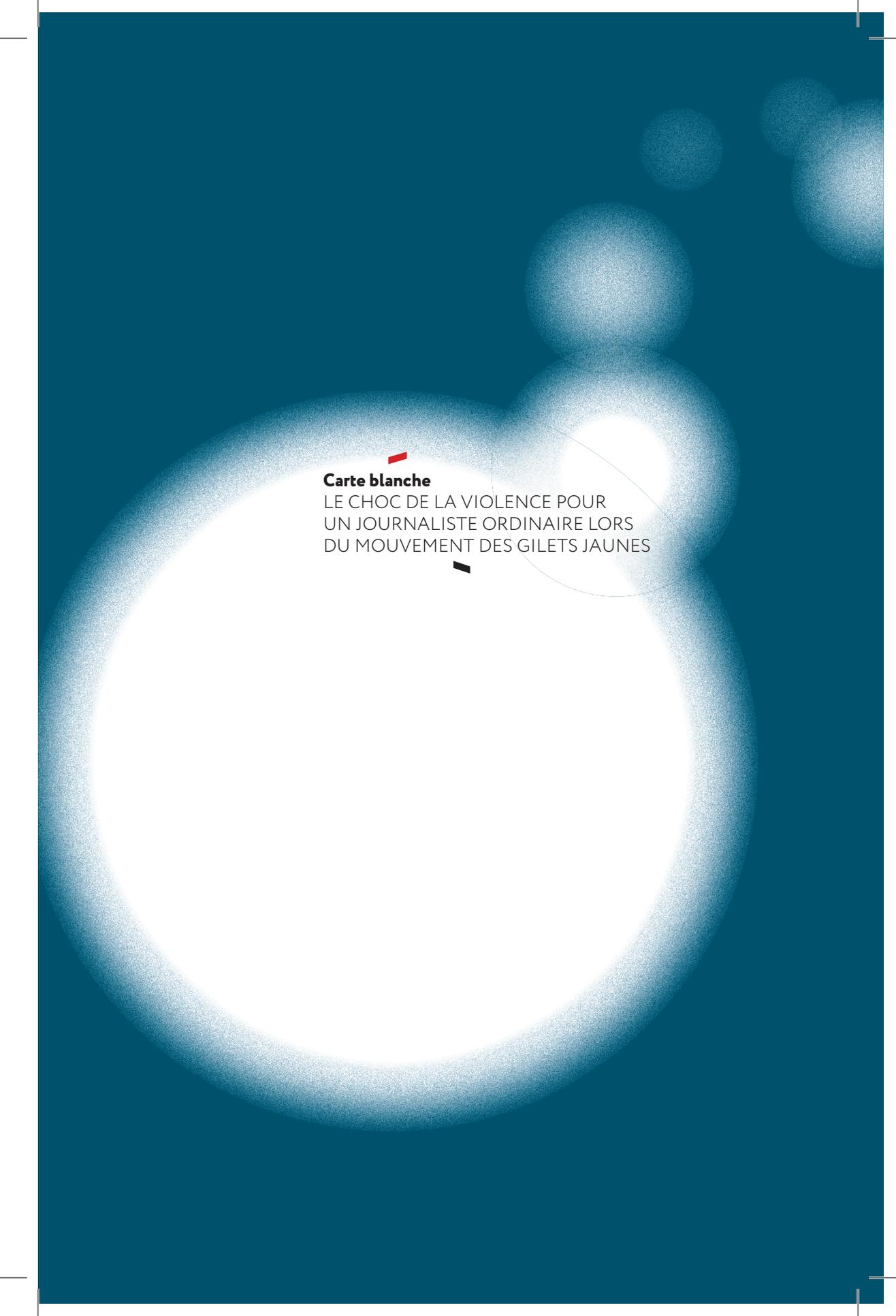
On a parlé de la loi. Après toutes ces affaires et ces drames, est-ce qu'une évolution de la loi est à craindre ou à souhaiter, qui permettrait de prendre en compte l'émergence des réseaux sociaux, de l'expression très forte de certaines communautés ?

■ Alexis Lévrier

Le problème n'est pas la presse, elle est bien régulée. On peut bien sûr aménager la loi de 1881, mais je crois qu'il faut rester fidèle à son esprit. Le problème réside davantage dans la régulation des réseaux sociaux. Ils sont souvent américains. Or, ils ne connaissent rien à la loi de 1881, ils ne connaissent rien à notre distinction entre la critique des personnes et la critique des religions. Ils vont donc avoir tendance à restreindre la liberté de critique des religions, ce qu'ils font d'ailleurs déjà souvent. Ce n'est pas aux réseaux sociaux de se charger d'une régulation. Celle-ci ne peut avoir lieu qu'avec des juges, des instances qui respecteront le droit de la presse et la liberté d'expression telle qu'elle est en France. J'espère que nous n'y renoncerons pas.

Quand je vois l'évolution, y compris chez mes propres étudiants, sur ces questions-là, on peut être inquiets parce qu'effectivement ce distingue que je viens de faire et qui renvoie à l'histoire de la presse, pour eux, n'existe pas. Pour une partie d'entre eux, attaquer le symbole, attaquer la religion, c'est nécessairement attaquer les personnes. À mon avis, ce serait faire le deuil de l'esprit des Lumières que de renoncer à la critique des religions. ■

⁽³⁾ Camille Kouchner, *La Familia grande*, Seuil, 2021.



Carte blanche

LE CHOC DE LA VIOLENCE POUR
UN JOURNALISTE ORDINAIRE LORS
DU MOUVEMENT DES GILETS JAUNES

Carte blanche

Le choc de la violence pour un journaliste ordinaire lors du mouvement des Gilets jaunes

Jean-Marie Charon

Sociologue des médias

Dans le cadre des Entretiens de l'information - association dont la vocation est, depuis vingt ans, d'observer les conditions dans lesquelles les journalistes travaillent - et en partenariat avec les Clubs de la presse de six villes et régions (Rouen, Paris, Lyon, Toulouse, Nantes et Lille), nous avons organisé, entre novembre 2019 et octobre 2020, six séminaires pour revenir sur le traitement de l'information lors du mouvement des Gilets jaunes. Ils ont réuni au total un peu plus d'une centaine de journalistes de divers médias, aux fonctions et aux statuts différents, praticiens du journalisme ordinaire : reporters, spécialistes du social, faits-diversiers, rédacteurs en chef, chefs de service, pigistes et non-pigistes. Notre propos va s'attacher à distinguer les risques qui nous sont apparus comme spécifiques au travail sur ce mouvement, sachant que, bien entendu, ils s'imbriquent les uns avec les autres.

LE SENTIMENT D'IMPRÉPARATION. Les journalistes témoignent de leur impression de n'avoir rien vu venir et de s'être retrouvés hors des terrains connus et du cercle de leurs interlocuteurs habituels - s'ils connaissaient parfois leurs interlocuteurs,

c'était dans un autre cadre que celui de la mobilisation sociale. Ils n'ont pas compris les codes, pas compris la virulence des propos tenus, surtout lorsque ceux-ci émanaient de personnes avec lesquelles ils s'entretenaient par ailleurs sur d'autres registres. Ils n'ont pas compris non plus la violence exprimée à leur rencontre, verbale mais aussi physique. D'où une forme de surprise et une impression d'imprévisibilité qui débouche sur un sentiment de colère. Une colère que l'on reporte contre soi, avec le sentiment de ne pas avoir été compétent, de ne pas avoir su faire. Et une colère aussi, probablement, vis-à-vis de la profession, vis-à-vis de la manière dont on se représente la société française, alors qu'on n'avait pas vu venir ce mouvement social.

LA COUPURE. Coupure par rapport à qui? Par rapport à l'encadrement, d'abord, auquel les journalistes sur le terrain avaient parfois du mal à faire comprendre ce qui se passait, l'importance des phénomènes; les grilles de lecture ou les angles qui leur étaient proposés ne fonctionnaient pas. Coupure aussi vis-à-vis des collègues de la rédaction, qui ne comprenaient pas davantage ce qui se passait.

La coupure s'est parfois aussi exprimée par rapport au traitement du mouvement. Des journalistes ont eu le sentiment d'être complètement

à contre-pied de ce qui était diffusé à la télévision, plus particulièrement sur les chaînes d'information en continu. Ils ont pu avoir la même sensation vis-à-vis du traitement au sein de leur propre média : les éditorialistes, par exemple, pouvaient aborder le sujet en des termes qui ne correspondaient pas à l'expérience qu'en avaient les journalistes sur le terrain. Et coupure, aussi, avec la hiérarchie ou des journalistes spécialisés qui ne voulaient pas aller sur le terrain, persuadés que la représentation qu'ils avaient du mouvement était suffisante. Ce hiatus s'est exprimé dans des médias très différents, aussi bien en presse régionale que dans une agence de l'AFP.

L'EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE. Elle fut pour beaucoup inattendue. Une violence souvent imprévisible, aléatoire, d'un rond-point à l'autre, d'un samedi à l'autre, qui se manifestait de façon verbale mais aussi physique. L'accueil pouvait être très différent selon les moments et selon les modalités du traitement du mouvement par la rédaction, et un journaliste pouvait être mis en danger sur un rond-point. Cette confrontation à la violence était pour beaucoup totalement inédite, d'où un cri du cœur entendu de séminaire en séminaire : « *Nous ne sommes pas des reporters de guerre.* » Certains ont dû s'équiper d'un casque ou d'un gilet pare-balles ; parfois, comme à France 3, avoir des gardes du corps avec eux lors des manifestations ; donc travailler dans des conditions inhabituelles, avec un matériel qu'ils n'avaient pas l'habitude d'utiliser. Les journalistes sur le terrain ont également perçu des manifestations de violence de la part des forces de l'ordre – parfois de responsables qu'ils étaient habitués à rencontrer dans d'autres circonstances et qui n'ont pourtant pas hésité à ordonner des tirs ou des charges à leur rencontre.

Pour certains, cette violence s'est traduite par des blessures physiques, ayant éventuellement entraîné des arrêts de travail. Pour d'autres, par des blessures psychologiques, le stress et la peur, le fait de partir chaque samedi avec « *la boule au ventre* », voire par le burn-out. Une journaliste pigiste qui travaillait pour BFM dans une petite société de production à Rouen a été en burn-out pendant plusieurs mois, sans pouvoir revenir sur ces manifestations.

LA DURÉE. Certains ont été en semaine sur les ronds-points et le week-end dans les manifestations pendant des semaines, des mois, presque une année selon certains témoignages. Cela implique de

la fatigue, un sentiment d'isolement, d'usure, d'épuisement intellectuel. Comment penser ce mouvement multiforme et inédit quand on n'a pas le temps de s'arrêter ni de réfléchir ? Il en découle une certaine forme de frustration. Que dire de nouveau ? Que dire d'original ? Il est paradoxal d'être à ce point mobilisé pour couvrir un événement en ayant à ce point le sentiment de ne plus pouvoir en tirer quelque chose. Selon certains témoignages, la couverture était devenue totalement obsessionnelle, au point de ne penser qu'à cela, de ne plus pouvoir dormir.

L'ISOLEMENT. L'isolement vis-à-vis des collègues : l'impression de ne plus être compris, de devoir traiter les sujets, trouver de nouveaux angles, chercher la bonne grille de lecture, se protéger, mais sans pouvoir trouver d'autre ressource que soi-même. Un isolement vis-à-vis de la famille aussi, parfois d'ailleurs avec des situations périlleuses dans l'environnement familial. Et l'impression d'être coupé de tout – de la société, de l'environnement social –, de ne plus sortir, de ne plus avoir d'autre horizon que le traitement de ce mouvement. Certains en parlent comme d'une forme de « dessèchement » personnel, l'impression d'avoir perdu beaucoup de leur capacité à réagir au monde qui nous entoure et aux événements et de se trouver, finalement, fragilisés.

L'ÉPUISEMENT. À la fois physique, psychologique et intellectuel. Cet épuisement a été d'autant plus éprouvé par les uns et les autres qu'il s'est souvent doublé d'une amertume liée à l'impression d'avoir été incapables de rendre compte du phénomène social complexe dont ils étaient témoins. Autant les journalistes réunis lors des séminaires ont donné le sentiment de s'engager, de livrer beaucoup d'eux-mêmes, autant ils ont ressenti une forme d'impuissance à rendre compte du mouvement inédit, exceptionnel, auquel ils avaient affaire.

Ces séminaires – même les plus tardifs – ont été, pour la majorité des journalistes qui y ont participé, la première occasion de revenir sur leur vécu, sur la manière dont ils avaient travaillé ; de discuter entre collègues de médias différents, avec des fonctions différentes, de leur expérience de cet événement. La conclusion s'ouvre donc sur une question : pourquoi les journalistes ont-ils tellement de mal, y compris au sein de leur rédaction, à revenir sur leurs pratiques, leurs expériences, leurs impressions et la façon dont ils ont vécu des événements ?

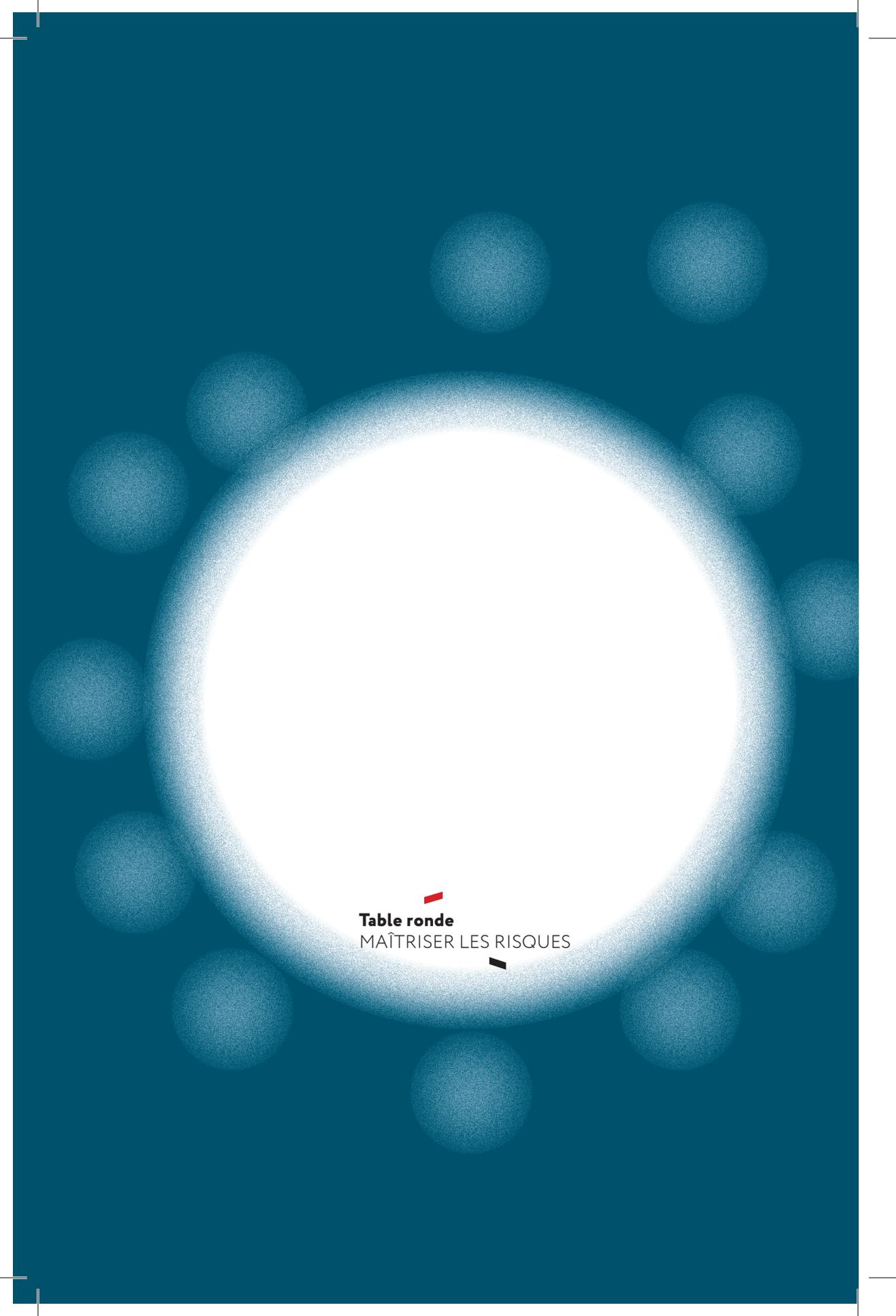


Table ronde
MAÎTRISER LES RISQUES

Table ronde

Maîtriser les risques

Table ronde animée par **Nicole Gauthier** et **Cyril Petit**.

Participants : **Xavier Antoyé**, rédacteur en chef du *Progrès*, du *Bien public* et du *Journal de Saône-et-Loire*; **Anaïs Denet**, JRI à Télecantantes, ex-correspondante pour RMC et BFMTV; **Jean-Christophe Gérard**, directeur de la sûreté à France Médias Monde; **Manon Minaca** et **Mérodie Taberlet**, journalistes en formation à l'IPJ – Paris-Dauphine; **Soraya Morvan-Smith**, journaliste à France 24 et maître de conférences associée à l'IUT de Lannion.

– Nicole Gauthier

est journaliste et directrice honoraire du Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) – Université de Strasbourg.

– Cyril Petit

est journaliste et directeur de la rédaction du *Journal du dimanche*.

« **M** *aîtriser les risques.* » Sans doute aurions-nous pu être plus modestes et dire « *prévenir* » ou « *anticiper les risques* ». Les questions de formation sont au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs de la profession : formation initiale, pour sensibiliser les futurs journalistes aux risques qu'ils rencontreront demain sur le terrain; formation continue, car la prévention nécessite une vigilance permanente, d'autant que de nouveaux risques – encourus sur des terrains jugés moins sensibles, ou liés au numérique – apparaissent.

En préalable aux témoignages et échanges d'expériences sur le thème de cette table ronde, la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ) a lancé deux études inédites autour de la formation initiale des journalistes aux risques, à leur perception et leur approche. La première, qui questionne la façon d'enseigner et d'appréhender les risques, a été réalisée

auprès des responsables des 14 écoles de journalisme reconnues; la seconde, conduite par deux étudiantes de l'Institut pratique du journalisme (IPJ) de l'université Paris-Dauphine, porte sur la perception des risques professionnels par les étudiants encore en formation.

– Soraya Morvan-Smith

est journaliste à France 24 et maître de conférences associée à l'IUT de Lannion. L'étude présentée ici a été menée avec **Charlotte Menegaux**, responsable pédagogique à l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille, et **Pascale Colisson**, responsable pédagogique à l'IPJ – Paris-Dauphine.

L'ÉTUDE, CONDUITE PAR LE BIAIS D'ENTRETIENS LONGS avec des responsables pédagogiques des 14 écoles aux cursus reconnus, montre une formation qui se structure, avec une meilleure prise en compte du trauma, du sexisme, du harcèlement, notamment en ligne, et des risques pour la sécurité physique et numérique. La précarité vécue par les étudiants fait l'objet d'une prise de conscience. L'apparition de nouvelles violences en manifestation lors de la crise des Gilets jaunes a suscité une adaptation rapide. Les écoles ont, de plus, été réactives face à la crise du Covid-19. Cet accompagnement a complété la préparation existante aux situations de terrain extrêmes que sont le terrorisme, les catastrophes naturelles, les guerres, les faits divers ou encore l'exercice du métier dans les zones difficiles.

LETERRAIN. Les risques du métier sont abordés de façon concrète à l'occasion de la préparation des ateliers de reportage en radio et en télévision. Les intervenants sont des journalistes de terrain : leur rôle est de transmettre leur expérience, y compris en matière de sécurité. Les

aux journalistes, tandis que les cours de socio-économie des médias examinent les situations de précarité ou les rapports hiérarchiques. Il faut distinguer également les cours consacrés aux thématiques police-justice-faits divers, qui permettent d'aborder le traitement de l'information, la manipulation politique ou les pressions. Et en cours de droit, impossible de faire l'impasse sur les devoirs et les droits des journalistes - en plus du cadre juridique de la presse.

Plusieurs écoles ont formalisé un cycle sur les conflits. Un module intitulé « conflits et migration » a permis de parler du terrain, mais aussi de la préparation et de la négociation de l'accès à ce terrain. Les cours consacrés à la sécurité peuvent aborder les grands reportages, les terrains de guerre et contenir un volet spécifique sur les violences liées au genre. Certaines écoles se sont coordonnées avec France Médias Monde pour proposer un module de prévention des risques dont la spécificité est d'être particulièrement adapté au métier de journaliste, contrairement aux formations existantes très orientées « armée ». Cette formation de France Médias Monde, qui a aussi été dispensée à Bayeux *[dans le cadre du Prix Bayeux Calvados-Normandie des*

Master class ou débats permettent de répondre à des questions pratiques et déontologiques

anciens étudiants de retour à l'école jouent un rôle important dans ce processus. Des discussions sont aussi possibles au moment des travaux d'enquête, de collecte d'information, où l'on évoque le rapport aux sources.

Les cours de déontologie et d'éthique abordent le risque en favorisant le retour sur les difficultés rencontrées par les étudiants. La sociologie permet de s'intéresser à la défiance face

Manon Minaca et Mélodie Taberlet,

journalistes en formation à l'IPJ - Paris-Dauphine, ont, à la demande de la CNMJ et dans le cadre de leur formation, élaboré, administré et exploité un questionnaire sur la perception des risques par les étudiants en école de journalisme et sur de possibles solutions pédagogiques à mettre en place pour les y préparer. Cent quarante-cinq étudiants des 14 établissements au cursus reconnu ont accepté d'y répondre : 55 % de femmes et 45 % d'hommes, âgés de 18 à 34 ans.

POUR LES BESOINS DE CETTE ÉTUDE, nous avons identifié sept catégories de risques. À celles recensées dans le cadre des travaux de la CNMJ - risques liés au terrain, risques numériques, précarité du métier, risques psychologiques -, il nous a semblé important d'ajouter les risques liés au genre, ceux liés aux préjugés sur le métier et les risques politiques. Ce choix est le fruit de notre expérience et de discussions régulières entre étudiants en journalisme. Les préjugés nous ont semblé distincts des « risques sur le terrain » puisqu'ils peuvent se manifester en dehors du cadre professionnel et sont susceptibles d'affecter la confiance du journaliste mais aussi ses relations sociales et familiales. Les risques liés au genre (discrimination, harcèlement, agressions sexuelles) ont été déclinés en deux points : ceux rencontrés sur le terrain, mais aussi ceux que les étudiants en journalisme peuvent affronter au sein même

correspondants de guerre], est désormais recon- nue comme un modèle du genre.

Il arrive aussi que les écoles doivent défendre la production de leurs étudiants, expliquer qu'être jeune journaliste ne consiste pas nécessairement à plaire mais à informer et que cela peut générer des tensions, notamment quand les sources ont des attentes qui ne sont pas satisfaites par ce qu'elles peuvent lire ou voir ensuite. Les responsables d'écoles ont aussi vu émerger un nouveau profil d'étudiants, plus engagés dans une forme de militantisme, et témoignent qu'il n'est pas aisé de les accompagner.

Les moments d'échanges que constituent les tables rondes, master class ou débats permettent de réunir des témoignages ou de répondre à des questions déontologiques et pratiques. Les écoles font souvent intervenir des professionnels de la sécurité, de la justice, des policiers, mais aussi des avocats. Dans l'une d'elles, des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur ont pu évoquer la façon dont ils étaient une cible potentielle pour des services étrangers et comment ils devaient détecter ce type de contacts.

Les échanges se poursuivent par le biais des travaux réflexifs des étudiants qui permettent

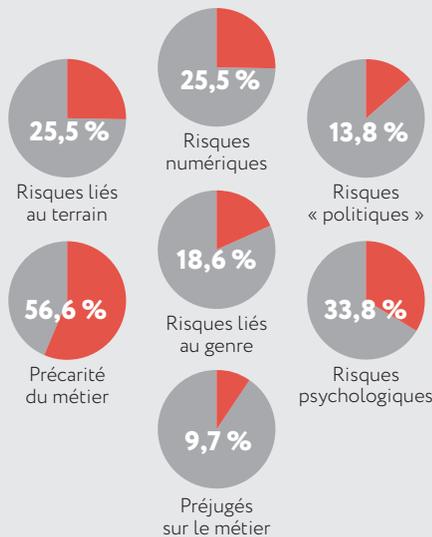
de remonter les difficultés rencontrées sur le terrain ou sur les lieux de stage. Les rapports, mémoires et soutenances sont des moments clés pour aborder les situations délicates et les préoccupations. On est frappé par la grande disponibilité dont font preuve les équipes encadrantes pour accompagner les étudiants dans leurs difficultés. Elles assurent ce suivi via le tutorat et des échanges moins formels. Cela s'illustre lors des stages de première année en PQR [*presse quotidienne régionale*], où les étudiants sont parfois confrontés à leur premier terrain difficile. Ils peuvent être amenés à couvrir, seuls, des faits divers – et en être bousculés.

À l'occasion du mouvement des Gilets jaunes, l'idée d'un terrain devenu plus largement dangereux pour les journalistes s'est imposée dans les écoles. Celles-ci y ont répondu par une vigilance accrue, avec le souci d'accompagner les étudiants dans la prise de conscience de ces dangers, de leur donner des codes et des points de repère, de les aider à identifier les sources, à prendre des contacts et à apprécier l'organisation d'une manifestation. Elles leur ont aussi appris à communiquer pour désamorcer une situation conflictuelle en montrant

des rédactions. Les risques que nous avons qualifiés de « politiques » (c'est-à-dire d'éventuelles réductions des libertés des journalistes) ont été intégrés au questionnaire en écho au débat autour de l'article 24 de la loi « sécurité globale » interdisant la diffusion malveillante de l'image du visage ou de tout autre élément d'identification de membres des forces de l'ordre*.

Les risques liés à la précarité du métier semblent de loin les plus redoutés par les étudiants – plus de la moitié de ceux ayant répondu à l'enquête disent les craindre –, suivis par les risques psychologiques, puis ceux liés au terrain et les risques numériques. ➤

PART DES ÉTUDIANTS DÉCLARANT CRAINDRE CHAQUE TYPE DE RISQUE



* Devenu l'article 52 dans la version du texte adoptée par le Parlement, il a été censuré par le Conseil constitutionnel depuis cette intervention.

de l'empathie, en faisant preuve de pédagogie et en étant à l'écoute. Les situations de rassemblements sportifs ou politiques ne sont en revanche évoquées que de façon marginale. Le matériel de protection en manifestation reste également peu abordé.

Le risque sanitaire étant dominé par le Covid-19 au moment de l'étude, les écoles ont mis en place des solutions pour l'emprunt du matériel. La Conférence des écoles de journalisme – qui réunit les responsables des 14 établissements dont les cursus sont reconnus – a élaboré une réponse spécifique, structurée et particulièrement efficace.

LES RISQUES NUMÉRIQUES. La sécurité informatique est enseignée dans l'ensemble des écoles aux cursus reconnus. La durée et la méthode varient, les formateurs étant des acteurs du numérique ou des journalistes spécialisés. L'association Nothing2Hide a été fréquemment citée comme ressource par les responsables d'établissement, tout comme le documentaire

sur la surveillance de masse *Nothing to Hide*⁽¹⁾. Les enseignements couvrent le risque de hameçonnage, la sécurité des mots de passe, la navigation sécurisée ou encore l'hygiène numérique.

Les étudiants ont parfois du mal à gérer leur posture de citoyen et de journaliste sur les réseaux sociaux. En se professionnalisant, ils se doivent d'être exemplaires. Les écoles ont conscience du rôle qu'elles ont à jouer pour les accompagner. Dans la plupart des établissements, les responsables pédagogiques développent une stratégie de vigilance généralement associée à un abonnement aux comptes des étudiants – sur Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn le plus souvent. Ces encadrants interviennent lorsqu'ils l'estiment nécessaire, tout en étant confrontés à la limite des groupes de statut privé, de facto moins visibles.

La question du cyberharcèlement a, de plus, émergé lors de cours relativement récents sur la lutte contre les discriminations. Les journalistes y sont étudiés comme potentielles cibles de harcèlement ; ils peuvent aussi être, on l'a

⁽¹⁾ Documentaire de Marc Meillassoux et Mihaela Gladovic, 2017.

... LES RISQUES LIÉS AU TERRAIN

(manifestations, accidents, attentats, faits divers, catastrophes naturelles, situation sanitaire)

• La perception des risques

40 % des étudiants interrogés indiquent avoir déjà été confrontés à une ou plusieurs situations à risque sur le terrain, principalement lors de manifestations – que le risque émane des participants ou des forces de l'ordre – ou à l'occasion de faits divers. Certains ont reçu des menaces de mort en couvrant des homicides.

• Les témoignages

« En manifestation, certains m'ont menacé et ont tenté de me voler mon matériel. J'ai aussi reçu un tir de LBD [lanceur de balles de défense] dans la cuisse et subi des pressions de la part de la police, m'incitant à quitter les lieux. »

• Les attentes vis-à-vis de la formation

41 % des étudiants se disent mal ou peu préparés et soulignent que la théorie ne suffit pas. Beaucoup évoquent la nécessité d'organiser des mises en situation ou des simulations pour savoir, par exemple, quel matériel apporter en manifestation, comment s'équiper, comment repérer une situation risquée, dialoguer ou négocier : « Je ne veux pas prendre de mauvaises habitudes en pensant qu'elles sont les bonnes. »

LES RISQUES NUMÉRIQUES

(cyberharcèlement, menaces, manipulations, intimidations, insultes en ligne ou en privé, piratage, commentaires haineux...)

• La perception des risques

Un étudiant sur quatre a déjà été confronté à ce type de risques.

vu, en position de harceler. En l'absence de formation spécifique sur le cyberharcèlement, l'idée d'une réflexion commune aux écoles est en projet. France Télévisions a conçu une formation pour ses journalistes avec des questions du type : comment se prémunir, comment réagir et se protéger ? Une des écoles fait appel depuis deux ans à l'un de ses responsables pour adapter ce programme à ses étudiants.

RISQUES PSYCHOLOGIQUES. La souffrance psychologique est, c'est un fait, assez répandue parmi les journalistes. Dans les écoles, on y sensibilise les étudiants. Il est toutefois difficile de trouver un équilibre entre les avertir du danger et les dégoûter du métier.

Toutes les écoles préparent à ces risques, y compris ceux du burn-out ou de la course aux piges... Certaines l'abordent par le biais de rencontres professionnelles, d'autres analysent le fonctionnement d'une rédaction où des violences peuvent avoir lieu. On y évoque le management par le sentiment, avec des charges de travail qui peuvent être importantes, et les techniques pour « s'imposer aux imposants », utiles aux apprenants issus de groupes sociaux défavorisés.

Dans l'ensemble des écoles, les étudiants reçoivent des conseils ou contacts de collectifs de pigistes, de sociétés de rédacteurs, de syndicats... Évoquer les lois, les organisations, les instances représentatives du personnel permet de leur dire « *vous n'êtes pas seuls* », alors que la précarité du métier les inquiète sensiblement.

La douleur des autres est une étape parfois éprouvante pour eux. La formation au traitement des faits divers avant le stage de PQR entre dans ce cadre. Ensuite, au début de la deuxième année, les équipes des écoles débriefent largement les immersions en rédaction ; c'est souvent l'occasion de déminer des situations difficiles. Une formation spécifique apprend aux étudiants la gestion des émotions face aux drames, avec des conseils sur l'empathie et la juste distance.

La sécurité informatique est enseignée dans l'ensemble des écoles aux cursus reconnus

• Les témoignages

« C'est presque devenu quotidien, ça fait partie du métier aujourd'hui pour moi. »

« Un mec que j'avais interviewé dans le cadre d'un micro-trottoir m'a retrouvée sur Facebook et m'a envoyé un message pour déglisser mon travail et attaquer mon professionnalisme. C'est surtout le fait de me sentir traquée dans mon espace privé qui m'a mise mal à l'aise. »

• Les attentes vis-à-vis de la formation

Les étudiants expriment une insatisfaction importante à l'égard de la formation : ils s'estiment « moyennement préparés » pour la moitié d'entre eux et 16 % se jugent « mal préparés ». « Ça ne suffit pas de répéter qu'on doit s'endurcir. » Leurs demandes concernent principalement les réactions à adopter, le moment auquel il convient d'impliquer sa rédaction, et les moyens de se protéger concrètement du cyberharcèlement.

« Il faut inviter des intervenants spécialisés, des ingénieurs en informatique par exemple. »

LES RISQUES POLITIQUES

(éventuelles réductions des libertés des journalistes : arrestations, fichage, entrave à l'exercice du métier sur le terrain...)

• La perception des risques

14 % des étudiants déclarent y avoir déjà été confrontés, principalement lors de manifestations et de la part des forces de l'ordre. Plusieurs évoquent aussi des menaces de procédure judiciaire proférées par les avocats de personnes concernées par un de leurs articles.

Si les étudiants ont encore une faible expérience de ce type de risques, leur crainte d'y être confrontés une fois dans la profession est plus importante : 23 % d'entre eux ont « très peur » d'être « entravés dans

...

Le trauma revient par ailleurs régulièrement, en cours d'éthique en particulier, que ce soit pour réfléchir à comment aborder la mort, le suicide, les maladies mentales, à comment se positionner lors d'un procès ou à comment réagir face à la souffrance animale. Les écoles disposent toutes de relais, avec des permanences psychologiques à l'université, en ville, et des personnes ressources à contacter en cas de problème.

Les bonnes pratiques consistent à donner des outils aux étudiants, sans tomber dans un discours anxiogène. Nous avons retenu plusieurs initiatives dont la pertinence – doublée d'une faisabilité ou d'une facilité de mise en œuvre – méritait qu'on les souligne.

Il est notamment possible de se préparer à comprendre l'organisation d'une manifestation en posant les questions suivantes : quel service d'ordre, quel statut, quelle place pour les journalistes lorsqu'ils sont sur ce terrain, où se placer, qu'est-ce qu'on met dans son sac, à

quel point prend-on des risques ? En pratique, réaliser des duplex chahutés en cours de télévision permet de simuler dans un cadre inoffensif la prise à partie d'une équipe éditoriale ou des atteintes au matériel.

Certaines écoles proposent aux étudiants de s'entraîner pour préparer un reportage en utilisant une check-list.

Les formations sur le modèle de celles de Nothing2Hide et de France Télévisions abordent les précautions numériques en amont des actions éditoriales, les façons dont on se protège numériquement en tant que journaliste, dont on protège ses sources, comment réagir face au cyberharcèlement, à l'*astroturfing*⁽²⁾ ou comment l'entourage professionnel peut prendre le relais, y compris lors d'attaques de meutes en ligne.

Pour trouver la « bonne conduite numérique idéale », une école a demandé aux étudiants d'élaborer une charte en première année. Ceux-ci ont rédigé des règles de vie commune auxquelles il a ensuite été facile de les faire adhérer.

⁽²⁾ Pratique visant à amplifier ou à créer de toutes pièces un mouvement d'opinion apparemment spontané, notamment à travers les réseaux sociaux.

... *l'exercice de leur métier de journaliste* » et 69 % en ont « un peu peur ».

• **Les attentes vis-à-vis de la formation**

Là encore, les étudiants sont à la recherche de conseils pratiques pour faire face à des situations délicates. Ils souhaitent aussi mieux connaître leurs droits.

« J'aimerais savoir comment réagir lorsque l'on est embarqué par les flics. D'abord prévenir son employeur ? Son syndicat ? Son avocat ? »

LA PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

• **La perception du risque**

C'est le risque le plus redouté. Sur la totalité des étudiants qui ont répondu au questionnaire, 35 % en ont « peur » et 39 % « très peur ». Selon les témoignages, certains craignent d'y sacrifier leur vie personnelle. D'autres redoutent de devoir accepter des postes qui ne correspondent pas à leur

projet ou à leurs envies. D'autres encore se projettent et envisagent déjà la possibilité de changer de voie.

• **Les témoignages**

« Ce qui m'inquiète, c'est d'accepter des propositions que je ne pensais pas accepter au départ pour éviter le chômage. »

« Je me dis qu'avec ce bac+5, si les choses viennent à se corser, je pourrai toujours rebondir et trouver un métier avec des revenus plus réguliers. »

• **Les attentes vis-à-vis de la formation**

Se projetant souvent dans une activité de pigiste, les étudiants aimeraient être mieux formés à la « débrouille » : comment proposer et vendre une pige, savoir « se vendre » durant les entretiens, soigner sa candidature... Ils aimeraient également entendre plus de témoignages, notamment sur les réalités de la vie de free-lance.

Face aux stages en entreprise, il est déterminant de sensibiliser aux situations pouvant représenter un risque physique ou psychologique : comment couvrir des faits divers, des accidents de la route... Et la sensibilisation aux violences professionnelles, sexistes, sexuelles et aux autres discriminations permet de mieux les reconnaître et de réagir.

Citons l'Unesco, qui a édité un livret très utile sur la sécurité des femmes journalistes; l'association Clashes, qui propose un document sur les violences sexistes et sexuelles; ou encore l'Association de la presse judiciaire, qui a publié [*avec le Syndicat national des journalistes*] le « Guide de défense du journaliste » - où les situations de garde à vue sont notamment évoquées.

Certaines situations peuvent difficilement s'appréhender de façon théorique, mais les écoles aident à préparer aux risques avec une mise en situation cruciale lors des ateliers, des déplacements et des stages. Un décalage existe d'ailleurs parfois entre les enseignements et les réalités sur le terrain. On peut faire le constat que l'accompagnement est imparfait sur les aléas numériques ou ceux liés aux rassemblements - risques devenus presque banals. Les enseignants, eux,

observent que les consignes ne sont pas toujours intégrées ou respectées. Dans la plupart des situations évoquées, la bonne attitude, les bons réflexes viendront de l'expérience professionnelle et de l'accompagnement par les pairs. Enfin, il faut noter que les équipes pédagogiques

Les écoles font le choix de dire la vérité en faisant attention à ne pas avoir un discours trop anxiogène

disposent d'une marge de manœuvre étroite en raison de la densité des enseignements et de la nécessité de cibler des actions dont l'efficacité opérationnelle peut être appréhendée rapidement. Les écoles font donc le choix de préparer aux risques multiples d'un métier multiforme, de dire la vérité en faisant attention à ne pas avoir un discours trop anxiogène, tout en sachant que le risque zéro n'existe pas et qu'aucun enseignant ne peut prévoir chaque cas de figure.

LES RISQUES LIÉS AU GENRE

(remarques sexistes, agressions, menaces, blagues de mauvais goût, gestes déplacés...)

• La perception des risques

Seules les femmes se sont dites concernées par ces risques, leurs réponses au questionnaire ont donc été isolées. 62 % d'entre elles ont déjà fait face à des comportements ou des gestes déplacés, au sein d'une rédaction ou sur le terrain. Sur le terrain, elles sont fréquemment jugées sur leur physique, souvent par des élus ou des personnes âgées. Dans les rédactions, elles rapportent que des collègues hommes peinent à accepter leur présence; plusieurs d'entre elles indiquent se sentir exclues dans les rédactions spécialisées dans le sport.

• Témoignages

« Ce sont des regards insistants, des réflexions sur le physique et des mains dans le bas du dos, surtout avec des élus âgés. »

« Une fois, j'enregistrais des sons d'ambiance lors d'un reportage et un homme m'a dit qu'il aurait de meilleurs sons à enregistrer avec moi. »

« J'ai déjà entendu : "si tu as le poste, c'est parce qu'ils veulent féminiser la rédaction", comme si je n'avais pas les compétences pour y prétendre. »

« Je suis arrivée dans une rédaction de sport en même temps qu'un autre stagiaire. Le rédacteur chef qui nous a accueillis s'est uniquement adressé à lui durant toute la présentation et la visite. »

• Les attentes vis-à-vis de la formation

Les étudiantes réclament plus de témoignages et d'espaces de discussion avec des journalistes concernées. Elles évoquent aussi la nécessité d'apprendre à réagir selon la provenance des comportements déplacés. ...

➤ **Anaïs Denet**, diplômée de l'ESJ Lille en juin 2015, était correspondante dans l'Ouest pour RMC et BFMTV lorsqu'elle a été confrontée, en février 2017, à l'affaire Troadec. Bref rappel des faits : une famille de quatre personnes disparaît à Orvault, près de Nantes ; des traces de sang sont retrouvées dans la maison familiale ; dix jours après l'ouverture de l'enquête criminelle, le beau-frère du père avoue le quadruple meurtre. Anaïs Denet a relaté son expérience dans un livre, *Troadec et moi*⁽³⁾. Elle est aujourd'hui journaliste reporter d'images à Télénantes.

J'AVAIS 23 ANS. Ce premier fait divers à l'écho national était un baptême du feu. J'ai compris tout de suite que je n'avais pas appris grand-chose à l'école en matière de faits divers – je pense d'ailleurs que ça s'apprend surtout sur le terrain. Je venais d'arriver dans la région nantaise comme correspondante et je n'avais pas de sources, ni au sein de la police, ni au sein de

la justice. Je connaissais un policier avec lequel j'avais commencé à travailler un peu, mais il n'avait pas encore complètement confiance en moi. J'ai dû me débrouiller avec le peu de moyens dont je disposais. Ma seule solution était d'aller frapper aux portes des gens directement concernés, donc la famille des victimes et celle du meurtrier présumé. C'est ce que j'ai fait, et sans me protéger.

J'y suis allée, en frappant à leur porte plusieurs fois par jour, à un moment où l'on ne savait pas qui avait tué cette famille – donc sans savoir qui était derrière. Je l'ai fait surtout en subissant une pression importante : je travaillais pour la matinale de Jean-Jacques Bourdin sur RMC, qui était passionné par l'affaire et voulait sortir des exclusivités de façon quotidienne. Mais je n'avais pas les armes, alors que je travaillais à côté de pontes du fait divers, qui avaient déjà couvert beaucoup d'affaires.

Dans le livre que j'ai tiré de cette expérience, je raconte à quel prix je vais finalement réussir à tirer mon épingle du jeu. Je vais parfois

⁽³⁾ Anaïs Denet, *Troadec et moi*, Denoël, 2020.

... LES RISQUES PSYCHOLOGIQUES (événements marquants, maîtrise des émotions, identification avec des interlocuteurs, rythme de travail, non-déconnexion, interrogations éditoriales...)

• La perception des risques

21 % des étudiants en journalisme ayant répondu au questionnaire ont déjà été confrontés à ces risques, sur le terrain ou dans une rédaction.

• Témoignages

« Le plus dur, c'est les faits divers. On est seul à couvrir une région, on passe des heures au volant, on traite un sujet et le lendemain on repart sur autre chose, sans avoir eu le temps de le digérer. Il n'y a personne avec qui digérer ce qu'on vit, c'est dur. »

« Depuis le rachat du média pour lequel je travaille, notre ligne éditoriale a beaucoup changé et c'est devenu pénible d'être associée

tous les jours à une chaîne dans laquelle on ne se retrouve pas, psychologiquement. »

• Les attentes vis-à-vis de la formation

Les étudiants se sentent isolés et réclament davantage de dialogue et de partage d'expériences, au-delà de la simple prévention. Certains proposent également la mise en place d'un soutien psychologique plus accessible et d'exercices nécessitant un rythme de travail moins intense pour une meilleure analyse de l'information.

LES PRÉJUGÉS LIÉS À LA PROFESSION

• La perception des risques

Nombre d'étudiants hésitent à révéler leur future profession à des proches ou à des inconnus. Plusieurs ont également fait part de mots violents prononcés à leur intention : « Étudiant en journalisme ? C'est très bien, tu vas

franchir des lignes jaunes. Un jour, je vais taire ma réelle identité pour enregistrer un témoignage ; un autre jour, enregistrer « dans le creux de la porte » : la personne interviewée a vu le micro, mais elle a à peine eu le temps de réagir que j'avais appuyé sur le bouton Enregistrement. Pour moi, ça a été un parcours initiatique. J'ai vu qu'il y avait des limites dans ce métier, surtout dans le traitement des faits divers. Je n'étais pas à l'aise en revenant de ces maisons où j'avais l'impression de trahir les gens et de ne pas faire mon métier correctement.

J'ai fini par nouer une relation particulière avec la mère d'Hubert Caouissin, le meurtrier présumé ; elle ne va parler qu'à moi, ne va ouvrir sa porte qu'à moi. Je suis encore incapable d'expliquer pourquoi mais, cette personne que je me reproche d'avoir interviewée « dans le creux de la porte », je vais retourner la voir sans micro pendant quatre ans et elle va accepter de me raconter son histoire. Je vais « réparer », c'est-à-dire faire les choses proprement, faire du bon travail de journaliste et éviter les écueils dans lesquels j'étais tombée à cause de la pression qui pesait sur mes épaules parce qu'il fallait ramener quelque chose.

pouvoir apprendre à mentir » (entendu d'un coach sportif) ; « *Et sinon, tu préfères mentir aux gens ou sucer le gouvernement ?* » (d'amis d'un ex-conjoint). Seuls 24 % d'entre eux ne se sont jamais posé la question.

• Les témoignages

« *À chaque fois on passe par moi pour critiquer l'ensemble du monde médiatique, comme si j'étais la porte-parole de la profession.* »

« *Avant de parler, je tâte le terrain, pour ne pas avoir à sortir l'éternel laïus sur ce qu'est notre déontologie et pourquoi nous ne sommes pas vendus, ou à la botte de l'État.* »

• Les attendus vis-à-vis de la formation

Les étudiants suggèrent des ateliers d'éducation aux médias interactifs pour mieux comprendre les critiques, apprendre à défendre leurs choix, mais aussi pour changer le regard de certains jeunes sur la profession.

J'étais pigiste. J'étais rémunérée quand je proposais un sujet que la rédaction acceptait. J'ai vécu ce risque pendant quatre ans et je suis très contente d'en être sortie. Mais je comprends que ça inquiète les jeunes journalistes.

Je voudrais aussi remettre les choses dans leur contexte. J'étais correspondante dans l'Ouest dans les années 2016, 2017, 2018. Outre l'affaire Troadec, j'ai suivi le scandale François Fillon, dont le fief est à Sablé-sur-Sarthe. J'ai vécu la

Comment fait-on, nous journalistes, face à la douleur des gens ? Ça, je n'ai pas su le gérer du tout

Anaïs Denet

crise des Gilets jaunes, j'ai vécu des émeutes en banlieue après la mort d'Aboubacar Fofana dans le quartier du Breil à Nantes. La violence est omniprésente dans nos métiers et, pour moi, elle l'a été de façon extrêmement forte pendant deux ans. C'est la violence que j'impose, moi, aux gens dans un fait divers en allant frapper à leur porte plusieurs fois par jour alors qu'ils sont en train de souffrir. Mais c'est aussi la violence que je subis en tant que jeune journaliste. Le micro de BFMTV n'est pas facile à porter. Et je l'ai vécu en manif : l'agression par les Gilets jaunes, ce moment où on a commencé à être accompagnés de gardes du corps pour travailler... Quel sens cela avait-il d'interviewer des gens en étant entourés de molosses ? Que peuvent vous livrer, vous raconter vos interlocuteurs dans un cadre aussi compliqué ?

Et en fin de compte, comment fait-on, nous journalistes, face à la douleur des gens ? Ça, je n'ai pas su le gérer du tout. La rédaction me réservait un hôtel, je dormais à peine quelques heures, je me réveillais en pleine nuit, je ne m'économisais pas. Et en plus, je prenais la douleur des gens en pleine face. Je n'ai pas bien réussi à le gérer au début – je le fais mieux maintenant. En conséquence, j'ai développé un stress assez important. J'avais grossi, je ne me sentais pas bien, j'ai coupé les ponts avec beaucoup d'amis

et j'ai même mis mon couple en danger : il n'y avait plus que le boulot. Ça arrive dans d'autres métiers, mais c'est particulièrement prégnant dans le journalisme et je pense que, jeune, on peut très vite se laisser aspirer.

À la rédaction, personne ne m'a dit d'arrêter. Au contraire. Pour le dire clairement, c'est à nous-mêmes de nous protéger. J'ai aussi eu affaire à deux types de management très différents, celui de RMC et celui de BFMTV ; je travaillais pour les deux rédactions. Le management de BFMTV prenait davantage soin des journalistes, qui commençaient à être confrontés à la violence du terrain : des journalistes traqués, agressés et insultés en permanence. Quand j'en ai eu besoin, on m'a très vite proposé un suivi psychologique, qui a été pris en charge par l'entreprise alors que j'étais pigiste. RMC avait un management plus dur et l'encadrement essayait toujours d'obtenir plus. C'était une rédaction plus petite, il n'y avait pas de remplaçant dans l'Ouest, il fallait que j'assure nuit et jour en tirant sur la corde en permanence.

Pour ce qui est des relations entre confrères, nous avons à Nantes une chance énorme : les journalistes de médias nationaux s'entendent très bien, personne ne se tire dans les pattes – ce qui n'est pas le cas partout. J'ai eu des mains tendues, des mains posées sur l'épaule quand c'était dur. C'est plus difficile quand arrivent des équipes de magazines de gros médias nationaux, qui pratiquent une politique de la terre brûlée sans s'encombrer de précautions. Il est très compliqué de retourner travailler après leur passage et d'obtenir de nouveau la confiance de nos interlocuteurs.

 **Xavier Antoyé** est rédacteur en chef du *Progrès*, du *Bien public* et du *Journal de Saône-et-Loire*, trois titres de PQR appartenant au groupe Ebra (Est Bourgogne Rhône Alpes), et président de la Commission de l'information de l'Alliance de la presse d'information générale, organisme qui réunit tous les titres de presse quotidienne nationale, de presse quotidienne régionale et de presse hebdomadaire régionale.

MON POINT DE VUE est celui d'un patron de rédaction. La sécurité des journalistes, comme celle de l'ensemble des salariés, est une obligation

définie assez finement par le Code du travail. Et notre activité, bien que spécifique et variée dans ses formes, doit satisfaire à cette obligation légale, qui est aussi une obligation morale : quand on a des collaborateurs et des confrères exposés, on pense à eux.

La question de la violence et des agressions subies par les journalistes n'est pas un sujet totalement nouveau. La première formation sur la prévention des conduites dites agressives a été menée dans nos rédactions dès 2013, elle concernait les faits-diversiers, les photographes, les cadres de proximité, chefs d'agence ou chefs d'édition – c'est-à-dire ceux qui sont en face des lecteurs. On a aussi formé nos assistantes de rédaction qui assurent l'accueil. On assiste donc depuis une bonne dizaine d'années à une montée de la violence, avec les actions de formation qui en découlent.

Mais pour nous, le choc le plus violent remonte au 1^{er} décembre 2018. Ce jour-là, en marge d'une manifestation des Gilets jaunes, la préfecture du Puy-en-Velay, en Haute-Loire, est incendiée. Nos rédactions locales ressentent un véritable traumatisme : elles n'avaient jamais été confrontées à une telle violence de la part de personnes qu'elles croisent tous les jours. On a pris des mesures de sécurité dans l'urgence. Nous avons très vite animé une réunion avec l'ensemble des chefs d'édition pour expliquer qu'il ne fallait pas s'exposer ni se mettre en danger. On a aussi investi dans du matériel de protection : casques de vélo, lunettes de protection...

Au fil du temps, nous avons constaté que ce contexte se banalisait. Depuis l'automne 2020, on travaille avec les CSSCT [*commissions santé, sécurité et conditions de travail*] pour établir des procédures plus cadrées et pour construire une boîte à outils face aux différentes situations que nous avons identifiées.

Pour résumer, il y a les situations d'exposition et de violence directe : le fait divers, les violences urbaines, les manifestations qui dégénèrent. Il y a aussi ce qui, pour nous, relève du service après-vente de l'information : les lecteurs ou les sources qui ouvrent la porte de l'agence pour dire leur mécontentement. Cela se traduit également aujourd'hui par une violence croissante sur les réseaux sociaux ; les jeunes journalistes l'intègrent dans ce qui constitue leur

métier, mais c'est moins vrai dans les générations plus âgées de nos rédactions. Nous avons constaté que la gestion des réseaux sociaux personnels était un angle mort, et il a fallu que des journalistes soient pris à partie pour qu'on élabore un certain nombre de mesures.

Ces mesures, c'est d'abord de la formation sur la conduite à tenir en cas d'agression. Nous avons eu des échanges intéressants avec les négociateurs de la gendarmerie, qui nous ont expliqué qu'une violence verbale, c'est une parole qui a du mal à s'exprimer, et qu'il existe des techniques permettant aux journalistes d'accueillir cette parole d'une façon plus distanciée et de se protéger quand la situation dégénère. On va avoir recours à des organismes spécialisés pour compléter la formation de notre rédaction.

Notre démarche repose aussi sur le tutorat : faire en sorte de ne pas envoyer sur les manifestations un journaliste qui n'en a jamais couvert ou prendre des dispositions pour qu'il soit systématiquement accompagné d'un confrère. Nous avons également constaté que nous avions sous-estimé la préparation de ces reportages : connaître les voies d'accès, les voies de sortie, le plan de la manifestation... Ce que les journalistes confirmés font par habitude, il faut que cela devienne un processus codifié, avec des check-lists explicites.

En déployant cette boîte à outils, on a brisé un tabou : dire que, oui, on peut avoir peur en pratiquant notre métier. Aujourd'hui, nous l'exprimons clairement dans nos recommandations, afin qu'il n'y ait pas de difficulté à faire part à son chef de l'appréhension que l'on peut ressentir avant de partir sur un reportage. Cela permet de mieux le préparer et de réduire les appréhensions. Il faut sortir de l'image du journaliste qui n'a peur de rien. J'ai déjà eu peur dans ma carrière sur le terrain, et je suis plutôt content aujourd'hui d'accompagner des confrères dans leur travail.

Le dernier chantier, ce sont les réseaux sociaux. Nous allons encourager plus fortement nos journalistes à distinguer leurs réseaux sociaux professionnels de leurs réseaux sociaux privés. À ne pas laisser à portée du public des photos d'enfants ou du lieu où ils habitent. On constate depuis deux ans une tendance qui consiste à traquer les journalistes, il faut apprendre à s'en protéger.

Pour les autres risques encourus, notamment les comportements liés au harcèlement ou aux violences sexuelles, je rappelle que la prévention fait partie de nos obligations en tant qu'employeur. Il y a dans nos rédactions des journalistes élus ou d'autres salariés qui sont des référents en matière de harcèlement ou d'agressions sexuelles.

En se dotant d'outils, on a brisé un tabou : dire que, oui, on peut avoir peur en pratiquant notre métier

Xavier Antoyé

Reste enfin une difficulté externe : lorsque nous déposons des plaintes, peu d'entre elles sont instruites. Le classement sans suite est quasiment systématique. Il faut que la profession se mobilise, non pour réclamer un statut de profession protégée pour les journalistes, mais pour que toutes les plaintes donnent lieu à une instruction. Une consigne pourrait être donnée aux parquets par le ministre de la Justice, parce que c'est lassant de voir des voitures rayées, des vitres cassées, des journalistes menacés sans aucune suite. Avant, on avait tendance à considérer que cela faisait partie des risques du métier. Mais avec une violence sur les réseaux sociaux de plus en plus massive, la direction systématise le dépôt de plainte et l'avocat du journal accompagne les journalistes afin de qualifier au mieux les motifs. L'un des adjoints à la rédaction en chef est désormais chargé de tous les contentieux.

➤ **Cyril Petit**

AUJOURD'HUI, FAUT-IL « S'EFFACER » ? Faut-il enlever tout ce qui identifie le journaliste - un logo, une voiture qui porte les couleurs d'un média ?

➤ **Xavier Antoyé**

C'EST UN VRAI SUJET. Je pense qu'aujourd'hui, hélas, il faut aller dans certains sites avec des véhicules banalisés. Un titre du groupe Ebra a

investi dans des stickers magnétiques à poser sur les voitures pour cacher les logos. Sur les terrains sensibles, on ne peut pas débarquer comme ça, il faut un temps d'accoutumance pour commencer à travailler et à parler avec les gens.

Christian Lantenois, notre collègue de *L'Union [violemment agressé à Reims, lors d'un reportage, en février 2021]*, a été visé et reconnu parce qu'il était dans une voiture avec le logo du journal. Il est regrettable de devoir, en première intention, cacher que nous sommes journalistes. Il ne s'agit pas de travailler en caméra cachée ou de ne jamais dire qui nous sommes, mais aujourd'hui, sur certains terrains, il faut prendre le temps de s'intégrer pour montrer qu'il n'y a aucune hostilité dans notre démarche.

■ Anaïs Denet

À TÉLÉNANTES, les voitures siglées, c'est terminé. Lors de l'occupation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, plusieurs voitures de journalistes locaux - France 3, France Bleu, Télénantes - ont été visées. On prend aussi des dispositions au cas par cas en fonction de la situation sur le terrain. Quand on travaille sur des sujets sensibles, une fusillade dans un quartier difficile, on ne sort pas seul, mais à deux.

Mais il y a une différence entre les chaînes nationales et le local. Avec Télénantes, une fois qu'on a expliqué aux gens qu'on est là pour parler de leur vie, que l'on connaît le terrain, qu'on est venu plusieurs fois, qu'on sait de quoi on parle, la situation se détend souvent très vite, même avec des gens qui parfois étaient dans l'insulte ou l'énervement.

■ Jean-Christophe Gérard

est directeur de la sûreté à France Médias Monde, groupe audiovisuel international qui regroupe la chaîne d'information en continu France 24 et les radios RFI et Monte Carlo Doualiya (ou MCD, station en langue arabe), soit plus de 1 000 correspondants dans le monde.

SUR SES 1 000 CORRESPONDANTS, France Médias Monde en compte environ 130 qui opèrent dans des zones dangereuses. Du 1^{er} janvier au 30 avril 2021, le groupe a réalisé 92 reportages en zone dangereuse, ce qui donne la mesure de cette activité. Le travail du

journaliste prend son sens quand il est au plus près du terrain. Le risque zéro n'existe pas, mais aucun reportage ne vaut une vie humaine. Le dispositif de sûreté mis en place il y a six ans ne consiste pas à empêcher de faire, mais à essayer de bien faire.

Pour ça, il est nécessaire de comprendre comment travaillent les chaînes, de comprendre leurs impératifs, leurs contraintes internes, d'expliquer les contraintes sur le terrain et à quoi sont confrontés les journalistes, et enfin d'identifier les besoins des uns et des autres pour proposer des solutions adaptées, sur mesure. Nous n'avons pas de règle unique, pas de liste exhaustive de choses à faire et à ne pas faire; on fonctionne par projet.

La sûreté éditoriale à France Médias Monde, c'est d'abord un investissement financier, avec notamment mon recrutement, il y a six ans, pour une fonction essentiellement consacrée à l'activité éditoriale en zone dangereuse, mais aussi la mise en place de formations. La plus représentative d'entre elles reste la formation au reportage en zone dangereuse, qui dure six jours et dont ont bénéficié près de 450 journalistes, dont plus de 100 correspondants. D'autres formations permettent d'aborder des problématiques de sûreté particulières comme le reportage dans des zones où l'ordre public est dégradé, la sécurité des systèmes d'information nomades (les téléphones, les ordinateurs portables utilisés par nos journalistes dans les pays où il y a de fortes menaces cyber), la gestion des sources (au profit des journalistes d'investigation)... Toutes ces formations sont faites en interne, avec un réseau de formateurs qui appuie notre démarche.

France Médias Monde ne sous-traite pas la sécurité de ses équipes à des prestataires chargés de les protéger sur le terrain. C'est un choix.

Nous avons aussi créé des outils pour que tout le monde parle de la même chose quand il est question d'une zone dangereuse ou d'un contexte à risque. Nous avons notre propre cartographie des zones à risque, qui s'approche de celle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mais qui va au-delà puisqu'elle est adaptée au métier de journaliste. Toutes les menaces spécifiques au métier y figurent. Aucune de nos équipes ne se trouve dans une zone exposée sans que la direction du groupe

soit au courant. Cela signifie que chaque équipe présente dans une telle région a fait l'objet d'une étude et d'une préparation particulière ; on sait où elle est et ce qu'elle y fait.

La communication sur les enjeux de sûreté est permanente. Mon objectif est que la sûreté ne soit pas considérée comme un domaine d'expertise isolé dans le groupe. On a tous notre mot à dire, et il faut que l'information comme les interrogations circulent. Plus on en parle, plus ça devient indolore. L'enjeu est d'obtenir l'adhésion des équipes, des responsables éditoriaux et des journalistes sur le terrain aux procédures mises en place. Je suis présent à tous les comités de direction des chaînes, au comité éditorial et au comité exécutif.

Chaque mission fait l'objet d'un appui particulier. Quel est l'objet du reportage ? Quels sont les angles que veut traiter l'équipe qui part sur le terrain ? C'est indispensable. Je ne sais pas répondre à la question : « *Est-ce que je peux aller travailler dans tel pays ?* » En revanche, nous pouvons travailler sur la question : « *Est-ce que je peux aller traiter tel sujet à tel endroit ?* » Nous identifions ensuite nos impératifs en interne - qui est disponible pour cette mission, quel budget est utilisable pour réaliser le reportage ? Nous faisons les efforts nécessaires pour que nos pigistes travaillent dans les mêmes conditions que les journalistes de France Médias Monde, et ils bénéficient des mêmes formations.

La préparation se termine toujours par un briefing, avec une validation par les directions, au niveau du directeur de la chaîne pour France 24, par les adjoints ou les rédacteurs en chef à RFI. Avant que l'équipe soit exposée sur le terrain, il y a une réunion où l'on fixe le cadre du reportage, même s'il évolue dès que l'équipe arrive sur place. Pendant le reportage, il y a des échanges, souvent protégés. Ce sont les journalistes qui en ont l'initiative, et nous sommes là pour apporter l'appui nécessaire. Une équipe sur le terrain n'est jamais seule, c'est une rédaction qui est sur le terrain. L'équipe est la partie exposée de la rédaction, mais c'est une rédaction qui est concernée.

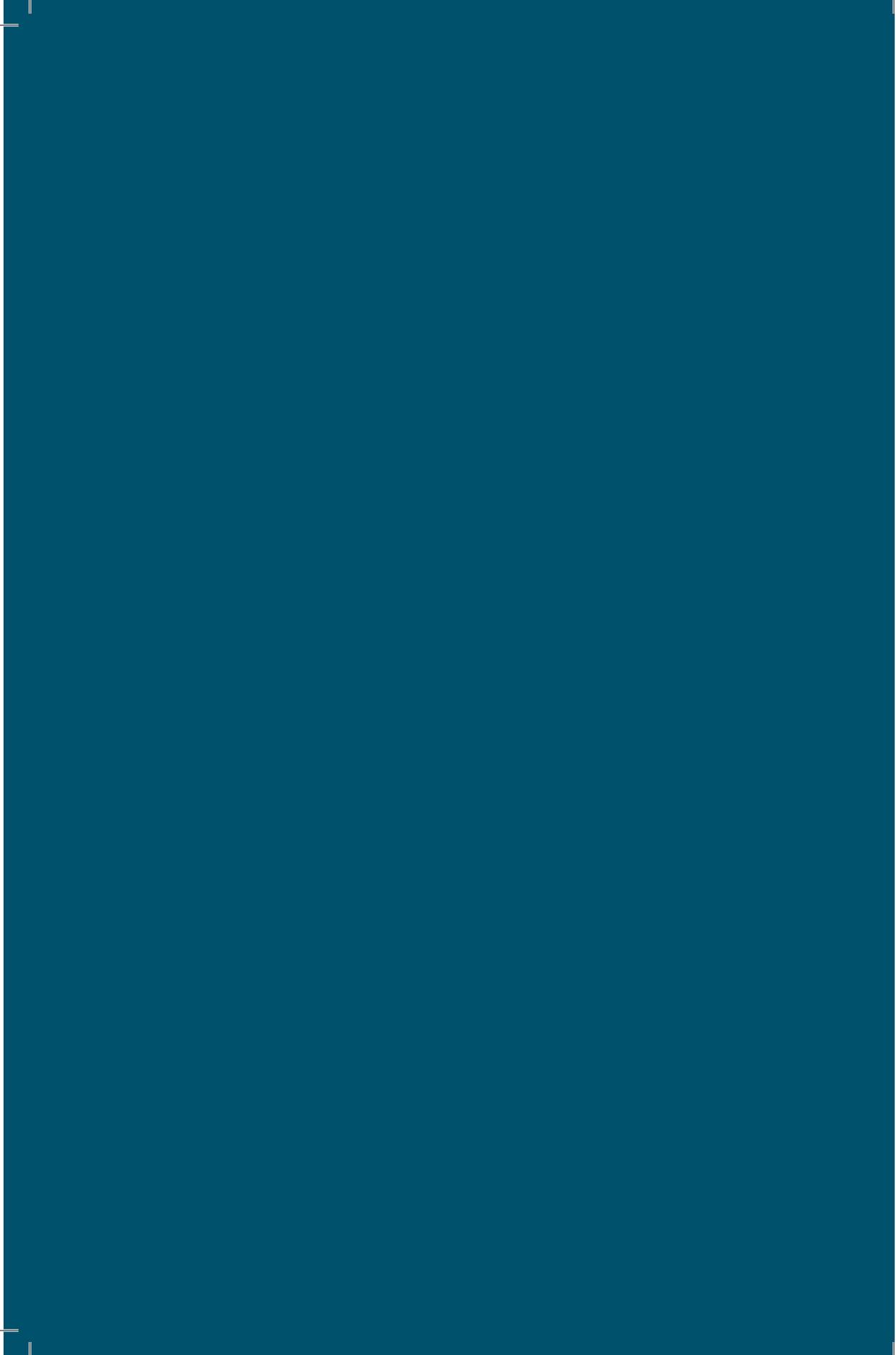
À cet instant, il y a six reportages en cours et je suis en contact avec les six équipes. Sur une zone à risque élevé, on communique au moins deux fois par jour, le matin avant le début du

travail en situation et le soir sous la forme d'un compte rendu. Je suis disponible aussi pour les aider à comprendre leur environnement et les accompagner à la prise de décisions dans un temps très réduit. La réactivité est le point clé de ma fonction.

Une équipe sur le terrain n'est jamais seule, c'est une rédaction qui est sur le terrain. L'équipe en est la partie exposée

Jean-Christophe Gérard

Évidemment, nous avons des équipements destinés aux zones de crise et des équipes dévolues à la couverture des zones d'ordre public dégradé en France. Mais là n'est pas l'essentiel. Encore une fois, il s'agit de mettre en œuvre les bons outils au bon moment, avec une bonne compréhension des enjeux, du contexte et de l'expérience des uns et des autres, et des savoir-faire acquis au cours des formations. Pour les équipements, c'est du sur-mesure : on peut déconseiller l'emploi d'un ensemble balistique [*équipement pare-balles*] si on estime que ça expose l'équipe plus que ça ne la protège. En utiliser un pour couvrir une élection dans un pays, même si celle-ci s'annonce compliquée, peut envoyer un mauvais signal dès l'arrivée. Le « MoJo », le *mobile journalism [journalisme avec un Smartphone]*, est un outil qui peut présenter un intérêt par moments, et à d'autres moins car il est préférable d'être visible, identifié comme journaliste, et de ne pas brouiller le message que l'on envoie... ▸



Conclusion

Hervé Demailly

Président de la CNMJ

Lorsque nous avons choisi le thème des « nouveaux risques du journalisme » pour cette 11^e édition de la Conférence nationale des métiers du journalisme (CNMJ), nous nous sommes appuyés sur ce qui n'était qu'une intuition née du traitement médiatique de la crise des Gilets jaunes et de la manière dont les journalistes l'avaient vécue.

À l'issue de cette journée, après ces témoignages et ces contributions universitaires, le fait est établi que ces nouveaux risques sont protéiformes, mais qu'ils sont tous marqués du sceau de la violence faite aux journalistes, subie par les journalistes. Celle-ci s'exprime bien sûr sur le terrain. Mais elle n'est plus limitée aux zones de guerre. Les journalistes y sont maintenant confrontés également dans le cadre de manifestations et, fait nouveau, aussi bien de la part des manifestants que des forces de l'ordre. Ils se sentent peu préparés à affronter ces nouvelles situations et parfois incompris de leurs collègues de la rédaction. Cela ajoute de la violence à la violence.

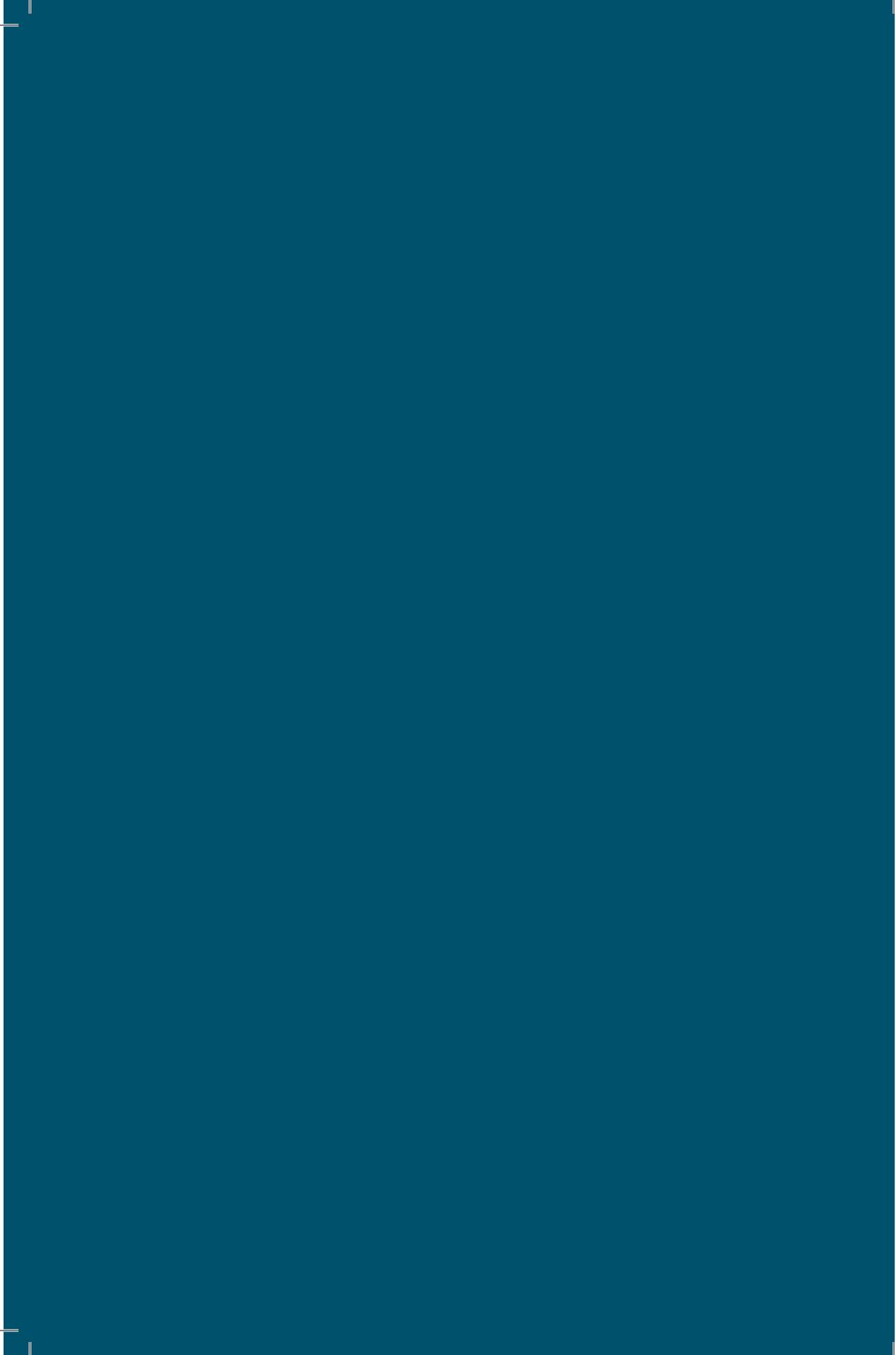
Les risques numériques sont eux aussi de plus en plus présents dans leur quotidien. Ils posent la question de la posture des professionnels de l'information sur les réseaux sociaux, outils devenus indispensables à l'exercice de leur métier, mais aussi moyen facile pour les harceler et les intimider.

Dans les débats de cette journée transparaissent aussi des inégalités face aux violences subies. En fonction du genre ou du statut, les risques mais aussi les outils de prévention disponibles peuvent être différents. Les femmes journalistes sont plus souvent harcelées que leurs confrères, tandis que les pigistes sont moins préparés et moins pris en charge lors d'expositions à la violence.

Les médias ont pris conscience de ces évolutions dans la pratique quotidienne du journalisme et mettent en place des formations et des protocoles destinés à prendre en charge les risques psychotraumatiques liés à ces situations. Les cursus de formation initiale intègrent également des ateliers afin de sensibiliser les étudiants, et donc les futurs professionnels, aux situations difficiles auxquelles ils seront confrontés, développant ainsi la prévention.

Cette journée a mis en évidence à la fois les difficultés et les risques croissants liés à la pratique du journalisme, mais aussi la prise de conscience par bon nombre d'acteurs de leur devoir d'instituer des dispositifs nécessaires pour préserver la liberté d'exercer le métier de journaliste et la liberté d'expression qui s'y rattache. ▀

Ces nouveaux risques sont protéiformes, mais ils sont tous marqués du sceau de la violence faite aux journalistes



Pour aller plus loin...

LIVRES

➤ **Jean-Marie Charon, Adénora Pigeolat,**
Hier, journalistes. Ils ont quitté la profession,
Entremises, 2021.

➤ **Alain de Chalvron,**
En direct avec notre envoyé spécial,
L'Archipel, 2020.

➤ **Christian Delporte,**
*Charlie Hebdo. La folle histoire
d'un journal pas comme les autres,*
Flammarion, 2020.

➤ **Anaïs Denet,**
Troadec et moi,
Denoël, 2020.

➤ **Samuel Laurent,**
*J'ai vu naître le monstre.
Twitter va-t-il tuer la #démocratie ?,*
Les Arènes, 2021.

➤ **Jean-Paul Mari,**
Sans blessures apparentes,
Robert Laffont, 2008.

➤ **Florence Le Cam, Denis Ruellan,**
Émotions de journalistes. Sel et sens du métier,
Presses universitaires de Grenoble, 2017.

➤ **Inès Léraud, Pierre Van Hove,**
Algues vertes, l'histoire interdite,
La Revue dessinée-Delcourt, 2019.

➤ **Lucas Menget,**
Lettres de Bagdad. Carnet de route,
Thierry Marchaisse, 2013.

➤ **Denis Ruellan,**
Reportères de guerre. Goût et coûts,
Presses des Mines, 2018.

SUR INTERNET

➤ **Committee to Protect Journalists (CPJ),**
« Guide de sécurité des journalistes.
Couvrir l'actualité dans un monde dangereux
et changeant » :
[https://cpj.org/fr/2012/04/
guide-de-securite-des-journalistes/](https://cpj.org/fr/2012/04/guide-de-securite-des-journalistes/)

➤ **Dart Center for Journalism and Trauma,**
un projet de l'école de journalisme
de l'université new-yorkaise Columbia :
<https://dartcenter.org/>

➤ **Mie Kohiyama,** « Libérer la parole »,
le stress post-traumatique acquis dans
un cadre professionnel, blog Making-of
de l'AFP :
<https://making-of.afp.com/liberer-la-parole>

➤ **Julie Posetti, Nermine Aboulez, Kalina
Bontcheva, Jackie Harrison, Silvio
Waisbord,** « Violence en ligne à l'égard
des femmes journalistes : un aperçu
mondial des incidences et impacts », Unesco :
[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/
pf0000375136_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000375136_fre)

➤ **Reporters sans frontières-Unesco,**
« Guide pratique de sécurité
des journalistes », 2017 :
[https://rsf.org/sites/default/files/guide
fr_2017_1.pdf](https://rsf.org/sites/default/files/guide_fr_2017_1.pdf)

➤ **Jessica Zabollone-Hasquenoph**
(entretien avec), « Un journaliste doit pouvoir
admettre que son métier est en train de le
dévorer », *La Revue des médias*, INA, 2020 :
[https://larevuedesmedias.ina.fr/jessica-
zabollone-hasquenoph-psychologue-
journalistes](https://larevuedesmedias.ina.fr/jessica-zabollone-hasquenoph-psychologue-journalistes)

PODCAST

➤ **Injustices**, saison 1 : « Le paradoxe
des journalistes » (cinq épisodes),
Louie Media, 2019 :
<https://louiemedia.com/injustices>

Vers une certification interbranches sur l'éducation aux médias et à l'information

Ségolène Dupont

Déléguée générale de la CPNEF de l'audiovisuel

La commission paritaire nationale Emploi et Formation (CPNEF) de l'audiovisuel, la CPNEF de la presse et la commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) des journalistes – c'est-à-dire les deux commissions paritaires de branche qui regroupent les représentants des employeurs et des salariés, auxquelles s'ajoute la CPNE des journalistes, inscrite dans la convention collective – ont entrepris une démarche commune afin de créer une certification interbranche sur la thématique de l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

En décembre 2019, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a publié un avis, assorti de recommandations, relatif aux « défis de l'éducation aux médias et à l'information »⁽¹⁾. En janvier 2020, la Conférence nationale des métiers du journalisme consacrait ses travaux à la relation des journalistes aux lecteurs, auditeurs et téléspectateurs et à la nécessaire redéfinition de leur métier auprès des publics. Dans la foulée de ces réflexions, les partenaires sociaux des CPNEF se sont emparés du sujet et ont entamé des travaux pour la création d'une certification à destination des professionnels

de l'information intervenant auprès de publics jeunes, sur les questions d'EMI.

Les travaux se déploient en deux phases : opportunité et ingénierie de certification. La première phase est destinée à vérifier que la création d'une certification représente une réponse adaptée aux besoins des professionnels de l'audiovisuel et de la presse. Deux études, mises en œuvre chacune par l'une des CPNEF, ont conforté cette opportunité : pour la CPNEF de l'audiovisuel, il s'est agi d'une étude sur les besoins en formation de la radiodiffusion, publiée en 2020, et pour la CPNEF de la presse, d'un diagnostic post-crise sanitaire, également publié en 2020. Les préconisations de ces deux études ont mis en exergue la nécessité de former et de certifier les professionnels intervenant sur l'EMI.

La seconde phase, technique, d'ingénierie de certification a suivi, jusqu'à l'automne 2021. Elle consiste à construire, conjointement avec des experts de l'EMI, les référentiels de compétences et de certification. Au premier trimestre 2022, suivra la sélection des écoles et organismes de formation qui seront habilités à dispenser un parcours de formation et à organiser les évaluations de la certification « Éduquer aux médias et à l'information », au nom des CPNEF. Les premières entrées en formation devraient avoir lieu en mai 2022. ▀

⁽¹⁾ *Journal officiel de la République française*, « Les défis de l'éducation aux médias et à l'information », avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Marie-Pierre Gariel au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication, séance du 11 décembre 2019.

Face au risque, une exigence d'innovation

Guillaume Rogations

Directeur des relations avec les professions et les pouvoirs publics du groupe Audiens

Il est important pour Audiens, groupe de protection sociale de la culture au sens large, de pouvoir participer à cette journée d'échanges sur les « nouveaux risques du journalisme ». Dans cette période compliquée pour les professions, il est nécessaire d'entretenir la proximité avec les publics.

Les phénomènes à l'œuvre en matière d'emploi et d'évolution du travail exigent l'expression de nouvelles solidarités. Audiens, c'est un héritage de près de cent quatre-vingts ans d'histoire en faveur de la culture et des médias. Une histoire fondée sur le progrès et le dialogue social afin, dès le début, de répondre aux mutations qui ont jalonné la période, notamment pour les métiers de la presse et du journalisme. Et ces dernières années ont vu de nombreux changements et déstabilisations. Nous ne sommes pas sans connaître la culture de l'urgence qui s'est aujourd'hui imposée au secteur, alors que l'information s'est numérisée, qu'elle s'accélère et se démultiplie encore et toujours, avec les risques que cela induit.

Le risque est justement la matière première d'une institution comme la nôtre. Face aux défis qui s'imposent à la presse, Audiens est porté par une exigence d'innovation. Celle-ci se matérialise à travers les dispositifs que le groupe anime pour la profession ; je voudrais citer deux offres spécifiquement mises en place pour elle : la Garantie Santé Pigistes, qui propose une complémentaire santé destinée aux salariés rémunérés à la pige, et Audiens Sécurité Reportage, une garantie santé et prévoyance développée en étroite collaboration avec les reporters eux-mêmes. Cette seconde solution est la réponse

innovante que le groupe a mise en place pour tenter de répondre aux enjeux de la protection contre les risques de terrain. Elle est destinée aux professionnels en situation de reportage en France et dans le monde entier, qu'ils soient journalistes, journalistes pigistes, photographes, free-lance... Jusque-là, ces professionnels ne bénéficiaient pas d'une offre répondant totalement à leurs besoins – les propositions existantes comportant des clauses d'exclusion des contrats, mais aussi des surprimes importantes pour risque de guerre, des déclarations préalables à chaque déplacement... bref, une complexité. Audiens Sécurité Reportage permet de disposer d'une garantie sans délai de carence, avec très peu d'exclusions.

Nos buts sont d'accompagner les journalistes, d'être au plus près des demandes des professions, de simplifier et d'innover. Audiens est un groupe indépendant et pérenne, créé par les partenaires sociaux, un lieu de stabilité pour les entreprises, pour les personnes, adapté aux spécificités des métiers.

Ce modèle professionnel a été soumis à une dure épreuve en 2020, mais cela nous a permis, parce que nous avons une bonne connaissance de nos professions, d'accorder un soutien important aux particuliers, aux journalistes, ainsi qu'aux entreprises, pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire et économique : mise en place d'échéanciers de paiement, déploiement d'aides individuelles et de services, installation d'une cellule psychologique destinée à tous les professionnels de la culture... ➤



LA CONFÉRENCE NATIONALE DES MÉTIERS DU JOURNALISME (CNMJ) est une instance de dialogue et de proposition. Née en 2010, l'association regroupe les 14 écoles dont le cursus en journalisme est reconnu par la profession, des professionnels impliqués dans la formation et dans les instances représentatives du métier, les pouvoirs publics (Enseignement supérieur et Recherche, Culture), des chercheurs et des personnalités qualifiées. La CNMJ est une « boîte à idées » qui a pour ambition de proposer chaque année à la profession une réflexion sur le métier de journaliste articulée autour d'une thématique précise : celle de l'apprentissage des pratiques professionnelles ainsi que des instruments et des méthodes pédagogiques qui en découlent. De nombreux questionnements sont encore en suspens qui méritent analyses, études et propositions, c'est la vocation de la CNMJ que de jouer ce rôle d'aiguillon au service du journalisme et de la profession dans son ensemble.

www.cnmj.fr

Rédaction en chef

Hervé Demailly et Nicole Gauthier

Édition et maquette

Ophélie Négros et Émeric Théron

Parrainages et soutiens de la CNMJ

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Ministère de la Culture ;

CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes) ;

CPNEF Presse ; CPNEF Audiovisuel ;

Audiens ; Afdas ; CMB Santé au travail.



CPNEF-P
Commission Paritaire Nationale
de l'Emploi
et de la Formation - Presse



afDas
DEMAIN SERA FORMATION

CMB
Santé au travail

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activities. The document provides a detailed explanation of how to categorize these transactions and how to use a double-entry accounting system to ensure that the books balance.

The second part of the document focuses on the process of reconciling the accounts. It explains how to compare the company's records with the bank statements and how to identify and resolve any discrepancies. This process is crucial for ensuring that the financial statements are accurate and reliable. The document provides a step-by-step guide to performing a reconciliation, including how to use a reconciliation statement to track the differences between the two sets of records.

The third part of the document discusses the preparation of financial statements. It explains how to use the information from the accounting records to prepare the balance sheet, income statement, and cash flow statement. The document provides a detailed explanation of each of these statements and how they are used to evaluate the company's financial performance. It also provides a template for each of these statements, which can be used to prepare the financial statements for the company.

The final part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activities. The document provides a detailed explanation of how to categorize these transactions and how to use a double-entry accounting system to ensure that the books balance.

